VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1902
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Pas à la hauteur des attentes !



Actuagri

Le plan Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendie (Casi) annoncé le 4 septembre par le Gouvernement déçoit énormément. La profession agricole a le sentiment que, malgré l'évidence des situations entraînées par le changement climatique, les pouvoirs publics ne prennent pas la mesure des enjeux. Le milliard d'euros annoncé suscite encore bien des interrogations et des réactions de dépit. Comme si, en haut lieu, on ne voulait pas comprendre ce qui est à l'œuvre… *Pages 03, 07 et 09*

Encart : brochure Delta Force (Buchez/De Brun) (sur certains cantons)



P.04
ACTUALITÉS *Département*
Terres de Jade // 11 000 visiteurs sur le week-end

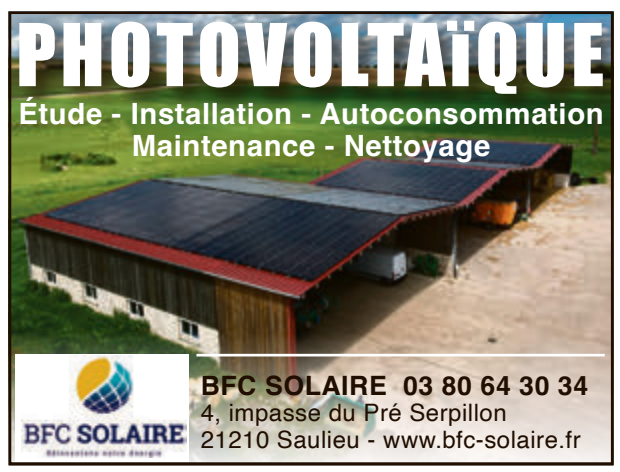

Réussir

P.12
PRODUCTIONS *Élevage*
Dessaisonnement des brebis : Vendre ses agneaux au meilleur moment


Rolland

P.16
DOSSIER *Machinisme*
Spécial transport et épandage organique





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 TERRES DE JADE: 11 000 VISITEURS SUR LE WEEK-END

.05 TERRES DE JADE: LE DOUBS EN FINALE DU CONCOURS RÉGIONAL DE LABOUR

.06 ENSEIGNEMENT AGRICOLE: ALORS, CETTE RENTRÉE?

.07 RENCONTRE PRÉFECTORALE: DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES POUR FACILITER LE DIALOGUE

.08 SANITAIRE: L'ÉQUARISSAGE AUSSI A VÉCU UN ÉTÉ DIFFICILE

.09 SYNDICALISME: 2 000 EUROS QUAND IL EN MANQUE 150 000… ÇA SUFFIT!

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 REPRODUCTEURS CHAROLAIS: FAITES VOTRE CHOIX

.11 STATION CHAROLAISE: UN NOUVEAU RECORD

.12 DESSAISONNEMENT DES BREBIS: VENDRE SES AGNEAUX AU MEILLEUR MOMENT

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 SEMIS DE COLZA: ÇA S'APPELLE REVENIR DE LOIN

.14 VENTE DIRECTE: UNE ANNÉE QUI A LA PATATE!

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 CAVE PRESTIGE 2026 : L'OCCASION DE SE SERRER LES COUDES

DOSSIER // MACHINISME

.16 ÉPANDAGE ORGANIQUE: LES CRITÈRES DE CHOIX D'UNE CITERNE DE TRANSFERT DE LISIER

.18 TRANSPORT: LES REMORQUES À VIDANGES À PLAT SÉCURISANTES AU DÉCHARGEMENT

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.21 CHASSE: ADAPTER LA CAMPAGNE AU CLIMAT

SERVICES

.22 ÉQUIPEMENTS

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL: INCLURE L'AGRICULTURE DANS UN PROJET DE VIE

.31 DÉTENTE: LE TRAFIC BAR DE RETOUR EN HAUTES-CÔTES DE NUITS

.32 CINÉMA: VILLES ET CAMPAGNE, JE T'AIME… MOI NON PLUS



// LE DESSIN

// EN BREF

Colza: les surfaces emblavées pourraient finalement n'augmenter que de 3 à 5 %

Alors que les intentions de semis de colza étaient en hausse au début de l'été (de l'ordre de 10 %), aujourd'hui, *« nous tablons plutôt sur 3 à 5 %, avec une incertitude sur les hectares non encore emblavés »*, rapporte Arnaud Nogues, chef marché colza chez KWS (premier acteur national du marché colza en 2025, avec 20 % de parts de marché). Selon lui, *« le retard sur les chantiers d'implantation est net cette année »*. En cause: *« Un manque d'eau et des conditions peu propices au travail du sol et à la levée des cultures. Les agriculteurs ont donc dû patienter jusqu'au retour des pluies. Au 7 septembre, nous estimons que 85 % des semis ont été réalisés, contre 98 % en temps normal fin août »*. Les parcelles en bordure maritime et en zone d'élevage sont les plus en retard: certains agriculteurs pourraient, au final, faire le choix de ne pas semer et se tourner vers d'autres cultures pour notamment, accroître le stock de fourrage, en net déficit. Rappelons que l'enjeu d'un semis précoce est d'atteindre un stade des cultures suffisamment développé autour du 20 septembre, pour résister à l'arrivée éventuelle des ravageurs. Si les altises font généralement parler d'elles, cette année, certaines régions comme la Bourgogne Franche-Comté ou le Centre-Val de Loire signalent une recrudescence de punaises avec à la clé, de possibles resemis en cas de fortes attaques.

GNR L'aide de 0,15 €/l aux agriculteurs reconduite pour septembre et octobre

Les aides pour les secteurs les plus exposés à la hausse des carburants *« seront reconduites »* pour les mois de septembre et octobre, a indiqué le 3 septembre la ministre déléguée à l'Énergie, Maud Bregeon, sur France Info. *« Ces aides seront reconduites pour deux mois pour les agriculteurs, les pêcheurs, pour le secteur du BTP »*, a-t-elle indiqué. Le gouvernement avait annoncé ces derniers jours son intention de prolonger ces aides sans donner de calendrier. *« On fera le point fin octobre, en fonction encore une fois de l'évolution de la situation, comme on le fait depuis le début »*, a ajouté la ministre. *« Ce sont des secteurs qui sont extrêmement dépendants du prix du baril »*, selon elle. Le coût du dispositif s'élève à 70 millions d'euros (M€) par mois, a indiqué Maud Bregeon. Concernant les agriculteurs, l'aide à la pompe est reconduite à l'identique (0,15 €/l) en septembre et octobre, pour un coût estimé à 55 M€/mois. Destinées aux secteurs d'activité les plus exposés (agriculteurs, pêcheurs, BTP, transporteurs) et aux travailleurs modestes grands rouleurs face à la hausse des prix liée au conflit au Moyen-Orient, ces aides expiraient le 31 août, alors que les prix des carburants demeurent au-dessus de la barre symbolique des 2 €/l, notamment le gazole, le plus consommé en France.

Foncier Plus de 20 000 friches urbaines recensées en 2026, couvrant 61 000 ha

Plus de 20 000 friches urbaines, représentant quelque 61 000 ha, sont désormais recensées en France, selon l'inventaire partiel publié le 3 septembre par le Cerema, qui y voit « un gisement encore peu exploité » face à la « rareté du foncier ». L'inventaire national des friches, accessible via la plateforme en ligne « Cartofriches », dénombre 20 250 friches au 1er juillet 2026, contre environ 15 000 en avril 2025. Cette progression s'explique principalement par l'amélioration de la connaissance du patrimoine foncier grâce au développement des observatoires locaux, qui couvrent désormais 61 % du territoire, et sont à l'origine de près des trois quarts des friches recensées. Au total, le Cerema évalue entre 115 000 et 155 000 ha la surface occupée par ces terrains. Depuis 2011, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en vue de projets d'urbanisation représente en moyenne 21 000 ha/an. « Face à la crainte que la rareté du foncier limite les nouveaux projets, les friches représentent un gisement encore peu exploité et un véritable potentiel de développement », souligne le Cerema, qui voit dans les friches une solution pour préserver les sols naturels. Les friches issues de l'habitat représentent la catégorie la plus nombreuse (41 %), devant les friches industrielles (19 %), mais ces dernières représentent à elles seules 47 % des surfaces identifiées.

Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides Plus de 1 000 demandes en 2025

Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) a reçu plus de 1 000 demandes en 2025, une première, selon son rapport annuel, qui souligne qu'il a dû de manière inédite piocher dans ses réserves pour payer les prestations aux victimes. Le fonds a reçu 1 044 demandes en 2025, soit une augmentation de 6,8 %, la plupart venant de victimes exposées professionnellement et le reste (20 demandes) concernant des enfants exposés durant la période prénatale, selon le rapport publié jeudi sans communication officielle. Les demandeurs sont à 92,5 % des hommes, avec une part de retraités qui augmente, travaillant ou ayant travaillé dans des fermes en polyculture élevage (30 %), des cultures céréalières, légumineuses ou industrielles (13,4 %) ou en viticulture (12,6 %). Le rapport souligne un découpage nord-sud, avec plus de demandes venant du nord, notamment des zones Armorique (ouest de la Bretagne), Maine-et-Loire et Bourgogne. Le cancer de la prostate reste l'affection prédominante dans les demandes. En 2021, première année pleine de fonctionnement du fonds, celui-ci avait reçu plus de 300 demandes, un chiffre qui avait doublé en 2022 et s'était stabilisé en 2023 à près de 700. L'année 2024 avait enregistré une progression exceptionnelle de 44 %, à 978 demandes.

// EN CHIFFRES

Commerce extérieur Le solde agroalimentaire français redevient excédentaire

En juin dernier, le solde des échanges agricoles et agroalimentaires de la France affichait un excédent de 152 millions d'euros (M€), contre un déficit de 125 M€ en juin 2025, indique Agreste, le service statistique du ministère de l'Agriculture dans une note publiée le 8 septembre. Les exportations ont atteint 7,157 milliards d'euros (Md€) et les importations 7,005 Md€. L'amélioration de 277 M€ entre juin 2025 et juin 2026 repose principalement sur le dynamisme des produits transformés, dont l'excédent atteint 329 M€ (+ 295 M€). Leurs exportations progressent de 5 % (+ 262 M€), portées par les boissons (+ 126 M€, dont + 98 M€ pour les vins et champagnes), l'alimentation animale (+ 57 M€) et les produits laitiers (+ 49 M€). À l'inverse, le déficit des produits bruts se creuse à 177 M€ (+ 17 M€ sur un an). Ce recul est lié à la chute des ventes de maïs (- 51 M€) et à la hausse des importations de fruits et légumes (+ 58 M€), malgré le repli des achats de café, de cacao et de thé (- 48 M€). Si le cumul du premier semestre de l'année redevient légèrement positif (+ 255 M€ contre - 222 M€ début 2025), la performance globale de ce mois de juin reste fragile: elle s'affiche 60 % sous sa moyenne quinquennale (2021-2025).



Stock/RonFullHD

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SÉCHERESSE

Annie Genevard a présenté un plan loin d'être satisfaisant

La ministre de l'Agriculture a présenté un plan d'aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse, doté d'environ 1 milliard d'euros (abondement du fonds de gestion des risques agricoles, aides à la main des préfets, dégrèvement de TFNB, allègement de cotisation…), et assorti d'une mesure réglementaire attendue de longue date, l'allongement de la moyenne de référence des assurances récolte, à partir de 2027.



Actuagri

La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a fait les annonces concernant le plan Casi le 4 septembre.

À l'occasion d'une conférence de presse le 4 septembre, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a présenté un plan de soutien d'urgence (plan Climat Adaptation Sécheresse Incendie - Casi) qui s'adresse aux agriculteurs victimes de la sécheresse. *« Face à une crise climatique d'une ampleur exceptionnelle*, précisait la ministre, *l'État se mobilise pour ne laisser aucun agriculteur seul (…) Nous avons un double impératif : indemniser les pertes et relancer la production pour ne pas perdre notre potentiel productif et conserver notre souveraineté alimentaire »*. Deux jours plus tôt, le ministère de l'Économie estimait que la valeur ajoutée du secteur agricole serait en recul de 8 % sur l'année 2026. La principale mesure va consister à abonder le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) d'environ 400 millions d'euros pour pouvoir verser les Indemnités de solidarité nationale (ISN), dont le besoin pour la sécheresse est estimé à 520 millions d'euros. Ce faisant, l'acompte de l'ISN va passer de 50 à 70 % et les procédures pour en bénéficier vont être simplifiées. L'équipe d'Annie Genevard précise qu'une partie de cette enveloppe sera financée par le Projet de loi de finances (PLF) pour 2027. La ministre a d'ores et déjà annoncé que la période de référence du système assurantiel va passer des cinq aux huit dernières années à partir de 2027 - cela concerne aussi bien l'ISN que les primes versées par les assureurs. Par ailleurs, le niveau d'avance d'aide PAC va passer de 70 à 75 % dès cette année. L'État va également alléger les niveaux de prélèvement chez les agriculteurs. Annie Genevard a annoncé une enveloppe de 300 millions d'euros dédiée au dégrèvement de Taxe sur le foncier non bâti (TFNB). Et 20 millions d'euros supplémentaires vont être alloués aux prises en charge de cotisation. *« Cette aide d'urgence doit permettre d'apporter de la trésorerie le plus rapidement possible dans les exploitations, notamment les 30 000 à 35 000 qui sont aujourd'hui en grande difficulté »*, a observé Annie Genevard.

« Fonds de réarmement pour les Préfets »

Par ailleurs, un « fonds de réarmement », doté de 220 millions d'euros, va être mis à disposition des Préfets, pour aider les agriculteurs à poursuivre la production (pour des achats d'intrants par exemple). Il doit être mis en œuvre dès la semaine prochaine. *« Les Préfets*, précisait la ministre, *qui seront les chevilles ouvrières du dispositif sont au plus près du terrain pour apprécier la répartition des aides. »* Ils réuniront les organisations professionnelles agricoles dans les prochains jours pour déterminer avec elles les modalités de répartition de l'enveloppe pour les secteurs les plus en tension. Le fléchage géographique du dispositif n'est pas encore arrêté, mais devrait notamment privilégier les zones où le maraîchage est prépondérant. Son financement provient du dégel de budgets du ministère et d'efforts demandés par Matignon dans d'autres ministères. La ministre a aussi annoncé que la période d'éligibilité au guichet d'aide aux achats d'engrais va être prolongée jusqu'au 31 décembre. L'enveloppe à partager ne change pas, mais cette mesure était demandée par les maïsiculteurs qui réalisent, pour beaucoup, leurs achats à l'automne. Enfin, un plan de rebond sera annoncé dans un second temps, qui dépendra des débats budgétaires de l'automne, qui inclura notamment le financement des projets d'avenir. Selon nos informations, la ministre projetait, ces derniers jours, de flécher 17 millions d'euros de reliquats d'aide bio, vers les investissements d'avenir.

Mathieu Robert

La MSA renforce son accompagnement sur le terrain

Après les annonces de la ministre de l'Agriculture concernant le plan d'urgence sécheresse (Casi), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a confirmé, dans un communiqué, sa *« forte mobilisation pour soutenir les exploitants et salariés touchés par la sécheresse »*, les fortes chaleurs et les incendies. Le second régime de protection sociale en France va déployer rapidement des mesures concrètes : prise en charge de cotisations sociales agricoles, échéanciers individuels et accompagnement médico-psychologique accru, via le réseau « Réagir ». La MSA participera également aux cellules départementales de suivi aux côtés des services de l'État. Pour s'assurer que personne ne soit laissé au bord de la route, le réseau a annoncé qu'il déploiera « un plan de renforcement local ». Ce dispositif reposera sur une démarche active d'« aller-vers », mobilisant l'ensemble des équipes afin d'aller au plus près des assurés et d'identifier les situations de détresse. Face à ces crises, l'organisme s'engage dans l'urgence comme dans la durée pour soutenir économiquement et socialement le monde agricole.

Pour la FRSEA, le compte n'y est pas

Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC, a réagi aux annonces gouvernementales dans un communiqué : *« Face à une sécheresse historique, les mesures annoncées ne sont pas à la hauteur. Réuni le 7 septembre, le conseil d'administration de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté a examiné avec amertume les mesures annoncées vendredi dernier par la ministre de l'Agriculture dans le cadre du plan Casi. Après cette sécheresse historique par sa durée et son ampleur, les réponses apportées ne sont clairement pas à la hauteur des difficultés rencontrées sur le terrain. Les agriculteurs ont besoin de mesures immédiatement mobilisables pour passer le cap, mais aussi de nouvelles perspectives pour préparer les prochaines campagnes. La trésorerie reste la première urgence. La baisse des rendements, l'augmentation des charges et les dépenses supplémentaires liées à la sécheresse vont peser fortement sur les résultats des exploitations. La prise en charge partielle des cotisations sociales pour les exploitations les plus en difficulté est loin de répondre à l'ensemble des besoins. La FRSEA BFC réaffirme avec force sa demande d'une année blanche. Cette mesure permettrait de soulager réellement les trésoreries des exploitations les plus touchées. Pour l'élevage, l'urgence est aussi et surtout dans les mangeoires. La sécheresse a fortement réduit les ressources fourragères. Dans de nombreuses exploitations, la question de l'alimentation des troupeaux pour les prochains mois est désormais centrale. Les éleveurs ont besoin de solutions rapides et concrètes. Cette sécheresse pose enfin une question qui dépasse l'urgence de cet été. Nous ne pouvons pas nous contenter de gérer les crises les unes après les autres. L'agriculture doit pouvoir s'adapter durablement aux évolutions climatiques. Cela passe notamment par une meilleure gestion de l'eau, le développement des capacités de stockage, la sécurisation des ressources fourragères et l'accompagnement des investissements nécessaires dans les exploitations. Ces demandes ont déjà été portées par les organisations agricoles de BFC. C'est surtout notre souveraineté alimentaire qui est en jeu. Si nous voulons continuer à produire notre alimentation en France, il faut donner aux agriculteurs les moyens de faire face aux difficultés d'aujourd'hui et d'adapter leurs exploitations pour demain. Face à une sécheresse historique, la FRSEA BFC attend désormais du Gouvernement qu'il revoie et renforce sans délai le plan Casi. »*



Le 25 août, en Côte-d'Or, Stéphane Sauce présidait le Conseil de l'agriculture française régional.

// TERRES DE JADE

11 000 visiteurs sur le week-end

Les 5 et 6 septembre, la commune de Saint-Clément dans l'Yonne a accueilli la 5e édition des Terres de Jade. Retour sur l'événement.



Les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ont, sur le week-end des 5 et 6 septembre, proposé des démonstrations de Moiss'batt cross.



Avant de prononcer les discours, les élus régionaux et départementaux ont fait une visite des stands, et notamment ceux des producteurs.



De nombreuses animations pour les enfants ont été organisées par les jeunes agriculteurs de l'Yonne tout au long du week-end.



Onze élus ont souhaité prendre la parole pour féliciter l'organisation de Terres de Jade 2026.

En arrivant sur les parcelles du nord du département, nous avons découvert les quatre allées de partenaires qui présidaient la fête, laissant au loin, les candidats qui s'affrontaient pour le concours de labour régional. Dans la parcelle perpendiculaire, les démonstrations de C15 et de Moiss'batt cross attiraient l'attention du public. Après avoir ouvert sur une messe des laboureurs signant le début du concours régional de labour, le dimanche 6 septembre, de nombreux officiels sont venus prendre la parole. Parmi eux, Antoine Vax, le président des jeunes agriculteurs de l'Yonne. *« L'équipe organisatrice a su mettre à l'honneur les animations agricoles, les productions locales et se fédérer autour d'eux. Cette fête voit le jour grâce à plus de 100 bénévoles, un comité de pilotage et un travail depuis plus d'un an pour composer cet événement. Terres de Jade est aujourd'hui une formidable vitrine de notre agriculture qui croise des savoir-faire, de la technicité, du matériel ancien afin de montrer notre métier au grand public »*, manifestait-il en félicitant ses collègues. Toutefois, cette fête régionale s'inscrit dans un contexte difficile qu'il ne manquait pas de rappeler. *« Nous n'avons pas oublié que la crise que subit l'agriculture depuis plusieurs années, accentuée cette année par la sécheresse, pèse sur les revenus, les trésoreries et le moral des exploitants agricoles. J'aimerais porter un message d'espoir car beaucoup de jeunes restent motivés et passionnés par l'agriculture de demain »*, déclarait-il. À ses côtés, le commandant des opérations de secours de l'Yonne, Vincent Bruet, prenait le micro pour remercier la *« synergie observée pendant les incendies de cet été »*. *« Votre appui a été décisif sur les trois plus gros chantiers de l'année. Cette synergie, je l'ai constatée, je l'ai vu de mes yeux, que ce soit sur de l'appui technique, la pérennité en eau que nous ont permis de conserver les agriculteurs, les actions coupe-feu avec les déchaumeurs, mais aussi sur la connaissance des agriculteurs. Un grand merci de la part des sapeurs pompiers de l'Yonne pour cette saison de feux de forêt et de feux d'espaces naturels qu'on a vécu »*, adressait-il.

Se sentir soutenu sur le long terme

Avant de laisser la parole au président du Conseil régional, Jérôme Durain, Charles Baracco, président de la FDSEA de l'Yonne adressait ses félicitations aux membres du comité d'organisation de Terres de Jade. *« Aujourd'hui, nous ouvrons les portes de nos exploitations, de nos métiers, de notre passion au grand public et je crois que c'est essentiel. Parce que derrière un morceau de viande, une bouteille de lait, un sac de farine, une pomme, une bouteille de vin, il y a toujours une femme ou un homme. Il y a du travail, des investissements, des risques, parfois même souvent des années très difficiles »*, lançait-il. *« C'est pourquoi notre combat syndical est simple : nous voulons juste pouvoir continuer à produire dans l'Yonne et dans la France, et nous voulons surtout pouvoir en vivre. Nous voulons une agriculture compétitive, rémunératrice, dans laquelle nous pouvons investir, transmettre et préparer l'avenir »*, terminait-il. À son tour, Jérôme Durain venait féliciter les bénévoles, *« parce qu'une organisation de ce niveau de qualité ce n'est pas simple, surtout quand on sait ce que vous traversez par ailleurs, donc grande satisfaction de voir que cette fête populaire fonctionne »*. Le président du Conseil régional souhaitait également réaffirmer son soutien aux jeunes agriculteurs en déclarant que *« nous avons choisi, en écoutant la profession, de monter cette aide à 65 000 euros. Cela permet de donner un signal de l'importance pour la Région, de l'installation, de la transmission pour que cette agriculture reste jeune, reste vivante »*. En écoutant d'une oreille, Yohann Seguin, président du comité d'organisation de Terres de Jade, continuait sa ronde. *« Hier, on a fait 4 500 entrées payantes dans l'après-midi, ce qui était un bon début. Depuis ce matin (dimanche), on voit que le public fait la queue. On est agréablement surpris qu'il y ait eu autant de monde, tout le week-end. Surtout sous un temps idéal »*, avouait-il. Après un calcul total, les jeunes agriculteurs de l'Yonne ont annoncé que Terres de Jade 2026 avait accueilli 11 000 visiteurs sur le week-end.

Charlotte Sauvignac



Les démonstrations de Moiss'batt cross ont rassemblé bon nombre de visiteurs.



De nombreux ateliers/animations ont été mis en avant tout au long du week-end.



Plusieurs cantons des jeunes agriculteurs ont souhaité participer aux démonstrations de C15 cross pendant le week-end.

// TERRES DE JADE

89 Le Doubs en finale du concours régional de labour

Terres de Jade, les 5 et 6 septembre derniers, a accueilli le concours départemental et régional de labour à Saint-Clément dans l'Yonne. Retour sur le palmarès.

Passionné de labour, Valentin Caillon, jeune agriculteur du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye, s'est occupé de mener à bien l'organisation de la compétition régionale au lendemain du concours départemental de labour. Quelques jurés étaient venus le vendredi pour aider à préparer la parcelle. *« Au total, le samedi, nous avions eu quatre participants pour le concours départemental de labour de l'Yonne. Vu les conditions très compliquées, vu la météo, les participants ont tenu bon sur un terrain relativement dur »*, exprimait-il avec humilité. Le samedi soir, le résultat était tombé : *« sur le classement labours en planches : c'est Nathan Coudray du canton d'Avallon qui a remporté l'épreuve avec 42 points contre Raphaël Simonet du canton de Saint-Martin-sur-Oreuse avec 31 points »*, annonçait-il. Sur le classement labour à plat : *« Corentin Vincent du canton de Toucy s'est imposé avec 55 points contre Victorien Bourdon avec 54 points »*. Corentin Vincent et Nathan Coudray ont donc représenté l'Yonne au concours de labour régional, le dimanche 6 septembre. Valentin Caillon s'en souvenait encore : *« la matinée a commencé par la messe des laboureurs. C'était très riche. Ils ont adapté la messe par rapport au milieu agricole et par rapport à l'événement, c'était un geste très appréciable »*. Par la suite, vingt-deux candidats, venus des quatre coins de la région, se sont affrontés, au cours de la journée du dimanche.

Charlotte Sauvignac



La remise des prix est toujours un moment très attendu par les concurrents.

Le classement

Labour en planches :
1 - Pierre André, originaire du Doubs avec 237, 7 points
2 - Bruno Morel, originaire du Doubs avec 231,4 points
3 - Alexis Faivre, originaire de Haute-Saône avec 202,3 points
4 - Évan Muhlematter, originaire de Haute-Saône avec 190,5 points
5 - Florian Aurousseau, originaire de Saône-et-Loire avec 158,1 points
6 - Louis Clément de Givry, originaire de la Nièvre avec 155,25 points
7 - Armand Bourgeois, originaire du Jura avec 144,2 points
8 - Clément Perdriat, originaire de la Nièvre avec 136, 3 points
9 - Mathieu Peiffer, originaire du Jura avec 132, 3 points
10 - Alix Nardin, originaire du Territoire-de-Belfort avec 102,6 points
11 - Nathan Coudray, originaire de l'Yonne avec 98,8 points

Labour à plat :
1 - Damien Viennet, originaire du Doubs avec 205,31 points
2 - Stéphane Deroche, originaire de Saône-et-Loire avec 202, 68 points
3 - Dylan Ruaux, originaire de Haute-Saône avec 198,56 points
4 - Nicolas Saive, originaire du Jura avec 174, 50 points
5 - Jordan Muhlematter, originaire de Haute-Saône avec 173,62 points
6 - Mathieu Rognon, originaire du Doubs avec 172, 87 points
7 - Rémi Pheulpin, originaire du Jura avec 159, 25 points
8 - Romain Lorré, originaire de la Nièvre avec 158, 25 points
9 - Aurélien Richardot, originaire du Territoire-de-Belfort avec 151, 12 points
10 - Benjamin Maillault, originaire de la Nièvre avec 122, 75 points
11 - Corentin Vincent, originaire de l'Yonne avec 110, 25 points



// FORMATION

58 S'installer en… élevage caprin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une journée destinée à celles et ceux qui envisagent de s'installer en élevage de chèvres.

Une journée consacrée à l'installation en élevage caprin est organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Elle aura lieu le mardi 13 octobre de 9 heures à 16 h 30.

Au programme pour les participants : une matinée dans les locaux de la Chambre d'agriculture pour une approche théorique, puis la visite d'une exploitation, en l'occurrence l'EARL Malvaux, à Garchy, près de La Charité-sur-Loire.

Les échanges prévus à cette occasion porteront sur l'alimentation, la reproduction, la conduite du troupeau, mais aussi sur la transformation et la vente directe.

Cette journée est destinée aux porteurs de projet comme aux agriculteurs souhaitant diversifier leur activité. Elle associera apports techniques, échanges avec les conseillers de la Chambre d'agriculture et découverte concrète d'exploitations.



Réussir

L'élevage caprin, comme activité à part entière, ou comme voie de diversification, suscite de plus en plus d'intérêt.

Le repas du midi, à la charge des participants, sera pris en commun. Pour participer à cette journée, l'inscription est obligatoire auprès de Marine Vaillant au 03 86 93 40 00 ou par mail : marine.vaillant@nievre.chambagri.fr



// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

Alors, cette rentrée ?

Nous avons échangé avec Nadine Jeannin, directrice de la MFR Auxois-Sud Morvan.



Nadine Jeannin annonce plusieurs nouveautés, dont le rapprochement des BTS Acs'Agri avec leurs homologues de Quetigny.

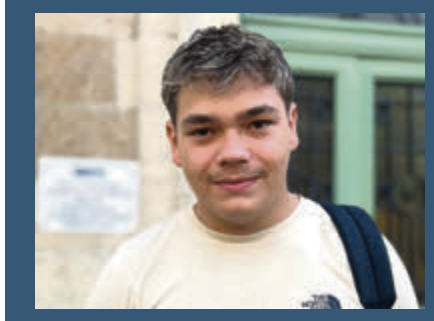
Exactement 108 apprenants reprennent actuellement le chemin des cours à la maison familiale rurale de Pouilly-en-Auxois. *« La rentrée a débuté le 31 août, elle sera bientôt terminée pour tout le monde puisque les dernières classes arrivent progressivement »*, nous informe la directrice de l'établissement, dont les trois quarts des formations sont orientées vers l'agriculture. Cent-huit, c'est moins que l'an passé : *« effectivement nous en avions 115. Un an plus tôt, nous étions même à 135... Oui, nous sommes impactés comme tout le monde par la baisse démographique qui se ressent surtout dans les territoires ruraux »*. Les écoles de Bourgogne-Franche-Comté perdraient ainsi 2 000 jeunes de 16 ans chaque année. *« C'est la tendance depuis deux ou trois ans, tout laisse à penser que ce n'est pas terminé… Cela représente l'équivalent d'un lycée qui ferme à chaque rentrée, c'est énorme »*, commente Nadine Jeannin. En ce qui concerne le budget de la MFR, plus aucun soutien n'arrive de la Région : *« l'État a mis un sérieux frein sur l'apprentissage, c'est fortement regrettable. Nous n'avons plus aucune aide du Conseil régional, alors que nous percevions environ 100 000 euros annuels si l'on compte le soutien à l'apprentissage et aux contrats, les dotations forfaitaires par apprenti, les investissements ou encore les enveloppes dédiées aux activités partenaires et culturelles. Oui, c'est énorme aussi ! Je viens de lire une interview du président de la région Centre-Val de Loire : il alerte le gouvernement sur la fermeture quasi-assurée de nombreux CFA si rien ne change »*.

Adaptations

Dans un tel contexte, il faut s'adapter. *« Nous sommes dans l'obligation de réfléchir à de nouvelles stratégies et être inventifs »*, souligne Nadine Jeannin. La MFR ASM, en ce qui concerne l'emploi, ne compte plus que 14 équivalents temps plein : *« c'est trois de moins qu'il y a un an. Dans ces 14 ETP, il y a les formateurs mais aussi tous les métiers en lien avec le secrétariat, la restauration et l'internat »*. Un regroupement des BTS Acs'Agri avec leurs homologues de Quetigny est déjà effectif : *« la qualité de la formation en ressortira grandie avec un groupe d'apprentis plus important et une intéressante mutualisation de nos formateurs. Les jeunes seront tantôt à Pouilly, tantôt à Quetigny, selon leur programme semestriel. Quand ils étudieront l'élevage, ils seront chez nous. Pour d'autres productions comme les grandes cultures, ils seront à Quetigny »*. La MFR de Pouilly-en-Auxois met également l'accent sur la formation Certiphyto : *« jusqu'à présent, nous ne proposions qu'une ou deux sessions à l'année. Il y en aura désormais une tous les deux mois afin de valoriser au mieux les compétences de notre équipe et développer la formation continue. Cette nouveauté est aussi un service dédié aux nombreux agriculteurs avec qui nous travaillons : ils sont plus de 150 chaque année. Notre carnet d'adresses en dénombre même 1500 »*. La maison familiale étudie également l'hypothèse de créer un CAP *« travaux forestiers »* dès septembre 2027 : *« nous soutenons un dossier le 23 septembre, nous en saurons davantage à cette date. L'idée serait de travailler avec le lycée forestier d'Étang-sur-Arroux »*. Une dernière nouveauté de cette rentrée pollienne et non la moindre : la MFR vient d'accueillir plusieurs jeunes de l'institut médico-éducatif Villeneuve-Essey : *« ils sont 10, tous âgés entre 14 et 16 ans. Leurs cours sont dispensés ici et ils sont internes, dans notre établissement. Nous sommes fiers de leur permettre de continuer de vivre et d'apprendre sur leur territoire rural. Dans le cas inverse, ils auraient sans doute dû partir à Dijon »*.

AG

Une reprise en douceur



Maxence Mazilly, fils d'agriculteur au lieu-dit de Flagny sur la commune de La Rochepot, a repris le chemin des cours le 31 août. Ce jeune homme de 17 ans était heureux de retrouver ses bonnes vieilles habitudes : *« Nous avons eu une coupure de deux mois, ça fait du bien de retrouver les collègues ! L'accueil est top et il y a une bonne ambiance. J'entre en Terminale bac pro CGEA, je suis à la MFR depuis la Troisième. Nous sommes exactement la même classe que l'an passé, avec les mêmes moniteurs, il n'y pas de changements, c'est cool »*. **L'enthousiasme de Maxence Mazilly a quelque peu été tempéré par le tout premier cours de l'année :** *« c'était des maths, avec des fonctions dérivées... C'est très facile ! Non c'est ironique, ce n'est pas ce que je préfère, loin de là. Mon cours numéro un ? Je dirais la compta-gestion, enseignée par Rachel Sommant. C'est une ancienne agricultrice, elle sait de quoi elle parle »*. **L'apprentissage se déroulera chez Nicolas Bouillot :** *« je connais la maison car j'y suis depuis l'été 2025... C'est une ferme en polyculture-élevage, avec des charolaises et des limousines »*. **Après le bac, Maxence Mazilly envisage de poursuivre ses études avec un BTS Acse. Le monde du travail se présentera à lui deux ans plus tard :** *« je m'imagine monter une entreprise de travaux agricoles. J'attendrai que mon père parte en retraite, au moins dix ans plus tard. L'exploitation n'a pas la taille nécessaire pour que je m'installe dès la fin du cursus scolaire. Une fois agriculteur, je souhaiterais bien développer un cheptel d'Aubrac, en plus des charolais déjà en place. Et j'aimerais bien participer à des concours de reproducteurs »*.

// ÉQUINS

58

La fête aux Percherons à Corbigny

Près de 500 visiteurs se sont déplacés à Corbigny à l'occasion du concours départemental de modèles et allures Percherons. Une trentaine de chevaux étaient présentés.

Le cheval Percheron était à l'honneur le 22 août à Corbigny. Organisé par le Syndicat hippique Percheron de la Nièvre (SHPN), le concours départemental de modèles et allures a réuni une trentaine de chevaux sur la place du Champ de Foire. Les animaux ont concouru dans différentes catégories : les pouliches d'un an, de deux ans en petite et grande taille, les trois ans, les juments suitées en petite et grande taille, ainsi que les juments non suitées. Pour départager les concurrents, deux juges mayennais avaient fait le déplacement : Michel Richer et Jérôme Tessier. Au terme de cette journée de concours, deux championnes 2026 ont été récompensées. Olympe d'Arzembouy, appartenant à Anaïs Pinto, de l'élevage Percherons d'Arzembouy, ainsi que Dina des Grappes, appartenant à Roger Petit, de l'Élevage des Grappes, ont décroché les titres de championnes départementales.

La relève est là

Cette édition a également été marquée par un joli moment de transmission. Louis Vannier, âgé de seulement 3 ans et demi, a remporté le premier prix dans la catégorie des 2 ans grande taille. Il devient ainsi le plus jeune éleveur de Percherons. Pour sa famille, cette récompense avait une saveur toute particulière : Louis est le fils d'Anaïs Pinto, la présidente du SHPN. Voir son petit garçon entrer dans le monde de l'élevage et être récompensé sur le ring a été un moment particulièrement fort. Il a fourni une image pleine de sens pour cette journée, qui illustre parfaitement la passion et la transmission autour du cheval Percheron. Au-delà de la compétition, cette journée était également l'occasion de faire découvrir le Percheron au grand public et de mettre en lumière le travail des éleveurs. Tout au long de la journée, environ 500 personnes sont venues découvrir ces magnifiques chevaux, échanger avec les éleveurs et partager un moment convivial autour de cette race. Afin d'associer pleinement les visiteurs à l'événement, le SHPN avait également organisé un jeu-concours. Les participants devaient tenter de deviner le poids de Gribouille d'Arzembouy, son année de naissance, ainsi que le mois de naissance de sa pouliche. Le jeu a rencontré un beau succès avec 213 participants. Le gagnant, était âgé de seulement 8 ans : il s'agit de Marius Léon.

Un cheval patrimonial

Pour la présidente du SHPN, qui organisait cette année son premier concours dans cette fonction, cette journée représente une belle aventure collective. Elle a tenu à saluer particulièrement le travail de Michel Tardivon, précieux bras droit, mais aussi l'investissement de sa famille et de toutes les personnes ayant donné de leur temps pour permettre la réussite de cette manifestation. La présidente a également tenu à remercier la mairie de Corbigny pour la mise à disposition de la place du Champ de Foire, ainsi que les représentants de la Chambre d'agriculture et les élus des différentes communes présents lors de cette journée. Un grand nombre de partenaires ont également contribué à la réussite de l'événement (Super U et CHR Boissons, Gamm Vert, le Crédit Agricole, Omnivet, Abeilles Assurances, Philicot, Le Petit Mag, la Sellerie de Champlemy, la pharmacie de Prémery et Groupama). L'association Ixyone a assuré la restauration et servi 190 repas. Au-delà des classements et des récompenses, cette journée aura permis de rappeler l'importance du cheval Percheron dans notre patrimoine, mais aussi la volonté des éleveurs et des passionnés de continuer à le faire vivre, à le faire connaître et à transmettre cette passion aux nouvelles générations.



Les championnes 2026 : Olympe d'Arzembouy et Dina des Grappes.

// RENCONTRE PRÉFECTORALE

Faciliter le dialogue

À Thury, le 1er septembre dernier, le nouveau préfet de l'Yonne, Jean Salomon a rencontré les organisations agricoles pour faire un premier état des lieux de l'agriculture icaunaise.

Après une visite d'exploitation au sein de l'exploitation de Loïc et Camille Guyard à Thury, Jean Salomon, le nouveau préfet de l'Yonne a échangé avec la Chambre d'agriculture et les différents syndicats sur les principales préoccupations du département, le 1er septembre dernier. Dans ses postes antérieurs que ce soit dans le Limousin, dans les Landes, en Corse, ou encore dans les Hautes-Pyrénées, Jean Salomon avait mis en place différents dispositifs qu'il souhaite réitérer dans l'Yonne. *« Je souhaiterais effectuer des réunions périodiques agricoles. Le but c'est d'organiser des réunions toutes les six semaines et de réunir les organisations professionnelles agricoles, la Chambre d'agriculture, les services de l'État (DDT, DDETSPP), le groupement de défense sanitaire, le groupement technique vétérinaire et la MSA pour un point de situation de l'État. Au cours de ces réunions, nous souhaitons présenter l'actualité des six dernières semaines, les choses dans lesquelles on va rentrer comme la mise en paiement de la PAC, la mise en paiement des aides, etc. Par la suite, nous souhaitons mettre en place un temps d'échanges pour avoir les remontées terrain du monde agricole »*, déclarait-il après la matinée de rencontres. Ces réunions pourront être l'occasion d'avoir des retours suite à la mise en place de dispositifs. *« L'exemple que je prenais tout à l'heure, typiquement, c'est lorsqu'on met en place un dispositif, on ne distribue pas de l'argent comme ça, au tout-venant. Il y a un peu d'administration, de dossiers à faire. Cette réunion peut être utile pour vérifier que la démarche est simple, comprise et qu'elle est en accord avec les besoins du monde agricole »*, illustrait-il. Pour lui, l'objectif est de faciliter le dialogue avec les parties prenantes, car *« la communication est au service d'une action »*. Expérimenté, Jean Salomon a bien conscience du caractère urgent des crises. *« Il y a toujours eu des crises, mais, avant, on avait le temps d'en digérer une avant de passer à la suivante. Aujourd'hui, elles s'enchaînent à un rythme très soutenu et on voit bien que les trésoreries, même celles des bonnes exploitations commencent à se tendre, voire à se tendre très fort au point que ça crée une forme de morosité, d'inquiétude, de perte de moral dans le monde agricole et ça, ce n'est pas acceptable »*, affirmait-il. Son objectif est donc de *« soutenir concrètement nos agriculteurs, ils nous nourrissent, il faut qu'on conserve notre indépendance alimentaire »*.

Anticiper les crises

Du côté des élus agricoles, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture convenait que ce qui était attendu, ce jour-là était du ressort national. *« Ce matin, plusieurs demandes ont porté sur une aide fixe ou une aide ciblée pour les agriculteurs. La question de la santé mentale a également été relayée par les différents syndicats. Il faut que les agriculteurs qui en ressentent le besoin s'appuient sur les dispositifs mis en place par les différents organismes, comme notre cellule Réagir »*, confiait-il. Après un été sec, le président de la Chambre revient sur la demande d'aide à court terme pour soulager la trésorerie des exploitations. *« Les éleveurs sont toujours obligés de nourrir leurs bêtes avec les rations hivernales, car aujourd'hui, il n'y a toujours pas de repousse d'herbe. Nous sommes encore dans une crise climatique »*, affichait-il. Au-delà de ça, Arnaud Delestre parlait d'avenir avec des pistes de réflexion portées sur l'énergie et l'eau. *« La question de l'eau, c'est un sujet qu'il souhaiterait aborder au cours des réunions. C'est une piste importante, que ce soit pour l'abreuvement du bétail, pour les cultures ou encore pour la gestion des incendies. Ce qui s'est passé cet été nous pousse à réaliser un travail à l'automne pour consolider un maillage agricole qui pourrait venir en aide au SDIS dans le cas de nouveaux incendies les prochains étés »*, annonçait-il. À l'avenir, l'objectif est d'être dans le dialogue pour *« permettre aux agriculteurs de se projeter sur le long terme »*. Charles Baracco, président de la FDSEA de l'Yonne, accompagnait cette parole en appuyant l'impact *« total de la sécheresse sur l'ensemble des secteurs agricoles »*. *« Aujourd'hui, l'agriculture française a besoin d'aide pour passer ce mauvais cap, tout en ayant conscience que le coup dur de cet été intervient dans une fragilisation structurelle. On est de moins en moins compétitif, on est jamais serein et donc dès qu'il y a le moindre aléa, on est très fragile. On attend vraiment un accompagnement fort de la part de l'État pour accompagner le secteur agricole français de manière pérenne »*, manifestait-il. Pour rappel, la FDSEA de l'Yonne porte de nombreux combats pour: un accompagnement psychologique individuel des agriculteurs, des prix rémunérateurs, limiter les charges, une reconnaissance au titre de l'ISN, des mesures fiscales et sociales en lien avec la situation climatique exceptionnelle, renforcer les accompagnements bancaires, avancer le paiement des aides PAC, alléger les contrôles administratifs, accompagner les éleveurs sur le besoin en fourrage, un minimum d'accès à l'eau pour les animaux d'élevage en cas d'arrêtés sécheresse et un soutien renforcé aux investissements visant l'adaptation au changement climatique.



Préfecture de l'Yonne

Le 1er septembre dernier, le nouveau préfet de l'Yonne a rencontré les organisations agricoles du département au sein de l'exploitation de Loïc et Camille Guyard à Thury.

Charlotte Sauvignac

// SYNDICALISME

« Il faudrait dix fois ça »

Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or, réagit à la somme débloquée par le gouvernement après cet été de canicules et de sécheresse.

Un milliard: dit comme ça, ça peut paraître beaucoup. Mais réparti entre les 400000 exploitations agricoles du pays, le résultat ne donne guère que 2500… *« Je vais dire la même chose que tout le monde: il faudrait dix fois ça. Là, on nous met un pansement alors qu'il faudrait une opération à cœur ouvert »*, lance Antoine Carré, qui préside la FDSEA21. L'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise rappelle qu'Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, avait évalué les besoins entre 7 et 8 milliards. *« En effet, ce sont des dizaines de milliers d'euros qui devraient aller dans chaque exploitation. Avec ce plan, il faudra s'attendre à quelques milliers, voire seulement quelques centaines d'euros par ferme… Non, le compte n'y est absolument pas »*. Le responsable syndical espérait notamment le report des annuités, *« cela aurait été simple et efficace à mettre en place, sans le moindre dossier à remplir ou presque. Et ce dispositif n'aurait pas coûté des milliards, loin de là… L'État aurait simplement pris en charge les surcoûts engendrés par cette mesure. Les x milliers d'annuités d'un agriculteur lambda se seraient directement retrouvés dans sa trésorerie. Oui, c'est ce que beaucoup d'exploitants attendaient. Certains demandaient également la même chose du côté de la MSA. Là en revanche, cela aurait coûté plusieurs milliards effectivement. Mais ce qui a été décidé du côté de la MSA ne s'élève qu'à 20 millions au niveau national. Nous sommes à l'autre extrême: c'est plus que ridicule! Nous sentons vraiment un gouvernement qui est à bout de souffle, qui veut faire croire que. Mais c'est bien tout »*.

Un arbitrage local

Le quart de ce milliard d'euros sera réparti entre chaque département. *« Nous avons rencontré la préfète la semaine dernière, elle nous a annoncé que la profession allait devoir arbitrer »*, retrace Antoine Carré. Plusieurs *« bruits de couloirs »* circulaient ce début de semaine: *« une décision sera prise incessamment sous peu, il faudra faire en sorte qu'il y ait le moins de confusions possibles en évitant d'opposer éleveurs et céréaliers, conventionnels et bios, le tout pour des montants ridicules… Tout le monde gronde sur le montant annoncé mais nous allons tout de même prendre ce qu'il y a à prendre, tellement il y a de difficultés. Rien n'est décidé à ce jour, mais cibler majoritairement les jeunes est évoqué. Nous pouvons aussi imaginer de remettre 15 centimes/l supplémentaires sur le GNR et 50 euros/t sur l'engrais, cela toucherait un maximum de monde. Reste à savoir quelles quantités seraient en jeu. Cette dernière mesure favoriserait la production, chose que nous prônons depuis longtemps. Mais encore une fois, rien n'est encore décidé au moment où je vous parle. Il serait également possible de cibler par exemple les 40 % d'exploitations les plus en difficultés et délaisser les autres. Le montant par ferme serait alors un peu moins ridicule. Mais même ceux qui avaient jusqu'ici des trésoreries correctes ont été lourdement impactés cet été ». « De grands débats s'annoncent »*, imagine Antoine Carré, qui nourrit l'espoir que les zones intermédiaires soient davantage abondées lors de cette répartition par départements.



***« Le compte n'y est absolument pas »*, déplore le responsable syndical.**

AG

Le ministre était attendu

En début de semaine dernière, il se murmurait, en Côte-d'Or, que le premier Ministre Lecornu allait venir annoncer ses mesures dans le 21, jeudi 3 septembre, à l'occasion de deux visites d'exploitations. Antoine Carré nous le confirme: *« c'était effectivement la direction qui était prise, la préfecture nous avait prévenus mais rien n'était encore officiel 48 heures avant. Finalement, en fin de journée, nous apprenions que sa venue n'aurait pas lieu. Pourquoi? Je n'en sais rien. Était-ce une question d'organisation, d'emploi du temps? Ont-ils senti que leurs mesures n'allaient pas être à la hauteur des attentes du terrain? Dans tous les cas, cela n'aurait rien changé. J'ai entendu dire qu'il allait plutôt se déplacer dans l'Eure prochainement, il s'agit de son département d'origine »*.



// SANITAIRE

21 L'équarissage aussi a vécu un été difficile

Les fortes chaleurs ont soumis les élevages à rude épreuve. Un peu partout en France, des surmortalités d'animaux ont été constatées. En Côte-d'Or, la société Secanim, en charge du service d'équarrissage depuis 2025, revient sur la manière dont ces derniers mois ont été gérés.



En Côte-d'Or, Secanim a dû faire face à une surmortalité en hausse de 13 % en bovins, 14 % en porcins et 19 % en volailles, comparativement à la même période de 2025.

Si les canicules vécues cet été ont affecté les animaux d'élevage, dans leur bien-être comme dans leurs performances productives, elles ont aussi eu pour conséquence d'entraîner une mortalité plus élevée qu'en temps normal. Cela s'est vérifié partout en France. En Côte-d'Or nous avons sollicité la société Secanim, en charge du marché de l'équarrissage depuis 2025, afin de voir, concrètement, si cette surmortalité s'était également traduite dans le département et comment elle a été gérée. Selon Hervé Fumery, directeur des marchés pour Saria France, dont Secanim est une filiale, sur le département de Côte-d'Or, la comparaison des données de collecte entre la période de fin juin à mi-août 2025 et la même période en 2026 met en évidence une hausse des mortalités animales. *« Nous observons,* précise-t-il, *une augmentation de 13 % pour les bovins, de 14 % pour les porcins et de 19 % pour les volailles. Si la mortalité observée en Côte-d'Or a effectivement été importante durant cette période, elle est néanmoins restée plus modérée que dans certaines autres régions françaises, où les épisodes de fortes chaleurs ont eu un impact encore plus marqué sur les élevages. »*

Maintien d'effectifs

Secanim s'est adaptée au contexte en anticipant et en organisant les congés estivaux de ses équipes, ce qui a permis à l'entreprise de maintenir des effectifs opérationnels suffisants et de garantir de bons délais d'enlèvement. Au-delà de la surmortalité, il a aussi fallu prendre en compte un autre effet collatéral des fortes chaleurs : la dégradation accélérée et plus prononcée des animaux morts. *« L'état de dégradation plus avancé des cadavres,* poursuit Hervé Fumery, *a complexifié les opérations de transformation. Pour y faire face, nous rappelons aux éleveurs l'importance de déclarer sans délai tout animal trouvé mort afin de permettre une prise en charge rapide et dans les meilleures conditions possibles. »* La Côte-d'Or est un territoire important pour Secanim. Ses équipes y interviennent quotidiennement pour assurer la collecte des animaux morts pour les éleveurs, la collecte de déchets issus de la chasse ainsi que la collecte de suifs et os pour les bouchers.

Soutien partout en France

Dans ce département, cette collecte est assurée depuis le centre Secanim de Curgy, situé à proximité d'Autun en Saône-et-Loire. *« Au cours de l'été,* précise le directeur, *les équipes de Curgy ont apporté leur soutien à plusieurs autres centres Secanim, ailleurs en France, afin de faire face à un accroissement temporaire de l'activité dû à la surmortalité. Cet appui illustre l'esprit de solidarité et d'entraide qui existe entre les différents sites du groupe. Le principe est d'ailleurs réciproque : si un besoin similaire venait à se présenter en Côte-d'Or, les autres centres pourraient à leur tour venir renforcer les équipes locales. »* Pour conclure, la société Secanim tenait aussi à remercier l'ensemble des éleveurs de Côte-d'Or qui se sont équipés de bacs d'équarrissage, contribuant ainsi à améliorer les conditions de collecte.

Berty Robert

Pour toute suggestion, remarque ou demande d'assistance, le centre de collecte de Curgy est joignable au 03 85 52 18 03, du lundi au vendredi, de 10 heures à midi et de 13 h 30 à 15 h 30.

// FERMAGES

89 La section des bailleurs réagit

Le 13 août dernier, la section nationale des propriétaires ruraux de la FNSEA a annoncé que l'indice national des fermages 2026 avait augmenté de 3,23 %. Hubert Leprêtre, président de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne a souhaité réagir.

La section nationale des propriétaires ruraux de la FNSEA publiait le 13 août dernier, un communiqué pour annoncer l'augmentation de 3,23 % de l'indice national des fermages. La section rappelait que l'indice reposait sur un résultat mathématique *« fondé sur des données objectives. La loi impose qu'il soit calculé pour 40 % sur l'évolution annuelle du prix du PIB (+ 1,09 % par rapport à 2025) et pour 60 % sur l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) par hectare pondéré, lissé en moyenne sur cinq ans : + 4,72 % par rapport à 2025 »*. Ce communiqué exprimait que *« l'indice des fermages produit ses effets à contretemps : il augmente dans ce qui s'annonce comme une mauvaise année. Les bailleurs sont conscients de la situation des fermiers. Certains - pas tous - pourront avoir des difficultés face à une augmentation de l'indice. Les propriétaires bailleurs sauront le prendre en compte ; car l'intérêt du bailleur n'est jamais d'avoir un fermier en difficulté »*. Hubert Leprêtre, président de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne, jeudi 3 septembre dernier, exprimait qu'il fallait voir *« sur le moyen terme et le long terme. Les baux sont des contrats sur 18 ans »*. Présent au sein du conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne, il garde en mémoire que le monde agricole *« connaît des difficultés structurelles et ponctuelles, comme cet été. On a besoin de fermiers qui vivent bien, on n'a pas envie d'avoir des fermiers qui vivent mal, donc on essaie au maximum de répondre à leurs requêtes pour qu'ils soient moins malheureux »*.

Prendre en compte le coût de la vie

Toutefois, Hubert Leprêtre rappelait qu'en tant qu'ancien exploitant agricole, *« les retraites agricoles sont basses et que le fermage agit comme un complément de revenus. De nombreux bailleurs sont anciens exploitants et si les agriculteurs n'ont pas cotisé à 100 %, les retraites peuvent être encore plus basses que prévu »*. Il souhaiterait également que *« le coût de la vie rentre plus dans le calcul, parce que c'est notre revenu qui suit derrière »*. Si cette année, l'évolution de l'indice national des fermages satisfait les bailleurs, le président de la section des bailleurs convient que l'année prochaine, *« nous aurons une baisse de l'indice. La problématique, c'est que d'une année sur l'autre, en fonction de l'évolution, ce sont soit les fermiers, soit les bailleurs qui sont satisfaits. Si on pouvait trouver un juste milieu se serait parfait »*. Les bailleurs peuvent également permettre à de jeunes agriculteurs de pouvoir s'installer. *« Ils n'ont pas forcément l'apport financier pour devenir propriétaires. Je suis un ancien fermier, j'ai conscience que lorsque l'on est fermier, les fermages sont toujours trop chers. Lorsque l'on compare avec d'autres charges, on se rend compte que ce n'est pas le plus cher non plus. Les jeunes n'ont pas forcément les moyens d'investir sur des terres. On leur apporte donc un capital, on leur apporte un moyen de production qui est important, surtout dans notre région majoritairement céréalière et où les exploitations ont besoin de facilement 150 hectares pour être rentables »*. L'ancien exploitant sait que *« les fermiers ont demandé à être exonérés des taxes. Si c'est accepté, je trouve cela normal que ça revienne aux fermiers. Il faudra qu'on revoie le mode de calcul pour qu'ils puissent en profiter »*.

Charlotte Sauvignac



Image générée par l'IA

// SYNDICALISME

58 2 000 euros quand il en manque 150 000… ça suffit !

Dans un communiqué daté du 7 septembre, Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA de la Nièvre, exprime la déception ressentie à l'annonce du plan Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendie (Casi) présenté par le Gouvernement. Elle explique aussi pourquoi le syndicat a boycotté une réunion en préfecture du 10 septembre.



Mi-août, l'administration avait déjà eu l'occasion de constater les dégâts dus à la sécheresse dans les prairies du Morvan.

Il arrive un moment où les mots ne suffisent plus. Un moment où, après des mois d'alertes, de réunions, de remontées de terrain, de chiffres transmis et de détresse exprimée, la colère prend le dessus. Ce moment, nous y sommes. Dans certaines exploitations nivernaises, il manque 100 000, 150 000 euros et parfois davantage pour faire face aux conséquences de la sécheresse, à l'effondrement des récoltes, au coût de l'alimentation des animaux et aux charges qui, elles, continuent de tomber. Et que répond-on aux agriculteurs ? Quelques milliers d'euros. 2 000 euros quand il en manque 150 000. Comment voulez-vous que nous prenions cela autrement que comme du mépris ? Les annonces de la ministre de l'Agriculture étaient attendues. Elles étaient censées répondre à une situation exceptionnelle. Elles ne sont pas à la hauteur. On nous annonce une indemnisation accélérée via l'Indemnité de solidarité nationale (ISN), le renforcement de dispositifs déjà existants, des plafonds revus et des enveloppes financières présentées comme une réponse à la crise. Mais une grande partie des sommes mises en avant correspond à des dispositifs déjà existants, à de l'argent auquel les agriculteurs peuvent déjà prétendre ou à des mécanismes qui ne répondent pas aux pertes considérables subies sur le terrain. Nous ne demandons pas que l'on recycle ce qui nous est déjà dû pour le présenter comme une nouvelle aide. Nous demandons une réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle. On ne peut plus continuer à nous réunir pour nous expliquer qu'il n'y a pas d'argent. Depuis des mois, la FDSEA de la Nièvre alerte. Nous avons chiffré les pertes. Nous avons demandé des mesures d'urgence. Nous avons parlé trésorerie, fourrages, engrais, ISN, assurances, dérogations Pac, fiscalité. Nous sommes venus aux réunions. Encore et encore. Pour certaines productions, la cellule de crise est mobilisée depuis près de deux ans. Elle est devenue cellule d'urgence. Mais pendant ce temps, sur les exploitations, la situation continue de se dégrader. À un moment, il faut arrêter de réunir les agriculteurs pour constater une nouvelle fois qu'ils vont mal. Ce que nous demandons aujourd'hui, ce n'est pas une cellule d'urgence supplémentaire. Nous demandons que l'on nous présente clairement comment le milliard d'euros annoncé sera réellement distribué jusqu'aux exploitations agricoles. Quelle enveloppe pour la Nièvre ? Pour quelles productions ? Selon quels critères ? À quelle échéance ? Et surtout : combien arrivera réellement sur le compte des exploitants nivernais ? Voilà la réunion que nous voulons. Parce qu'entre un milliard annoncé au niveau national et 2 000 euros qui arrivent éventuellement dans une exploitation à laquelle il manque 150 000 euros, il existe un fossé que personne ne peut sérieusement nous demander d'accepter. Pendant ce temps, sur les exploitations, les trésoreries s'épuisent et l'angoisse monte. Alors non. La FDSEA de la Nièvre a décidé de boycotter la réunion consacrée à la sécheresse organisée en préfecture le 10 septembre. Ce n'est pas un geste d'humeur. C'est un acte syndical. Nous n'avons plus envie de participer à une énième réunion pour entendre que nos difficultés sont comprises, pendant que rien de suffisamment concret n'arrive sur les comptes bancaires des exploitations. Et qu'on ne s'y trompe pas : si le Gouvernement continue de répondre à la détresse agricole avec des mesurettes, la colère nivernaise finira par sortir des cours de ferme. Une mobilisation départementale est aujourd'hui sérieusement envisagée. À force de se moquer des agriculteurs, il ne faudra pas s'étonner de les retrouver dans la rue. Et pendant ce temps, les contrôles continuent… Il y a quelque chose d'indécent dans ce décalage. Depuis cet été, les contrôles se succèdent dans les exploitations de la Nièvre. Nous ne contestons pas le principe du contrôle. Nous contestons la manière dont certains se déroulent. Quand des agriculteurs qui viennent de vivre une sécheresse catastrophique, qui ne savent parfois plus comment payer leurs prochaines factures et qui travaillent avec une pression psychologique considérable nous rapportent des contrôles interminables et parfois conduits sur un ton condescendant, nous disons : Stop. Un contrôle annoncé pour une heure et demie qui se transforme en plus de six heures n'est pas anodin. Demander des documents, vérifier une réglementation, contrôler une exploitation relève des missions de l'administration. Humilier, infantiliser ou parler avec condescendance à un agriculteur ne relève d'aucune mission. Le contrôle est peut-être une prérogative de l'administration. Le respect, lui, est une obligation. Nous voulons être très clairs : aucun agriculteur nivernais ne doit se sentir seul face à un contrôle qui se passe mal. La FDSEA de la Nièvre et les Jeunes Agriculteurs sont présents. Contactez-nous. Nous accompagnerons les exploitants qui en ont besoin lors des contrôles, nous ferons remonter les comportements inadaptés et nous demanderons des comptes lorsque les limites seront franchies. Derrière nos chiffres, il y a des hommes et des femmes. Il faut aussi arrêter de parler uniquement de millions d'euros, de pourcentages, de plafonds et de dispositifs. Derrière ces chiffres, il y a des familles. Des hommes et des femmes qui se lèvent chaque matin avec la peur de ne plus pouvoir payer leurs fournisseurs. Des éleveurs qui regardent leurs stocks de fourrage disparaître. Des agriculteurs qui travaillent sans compter leurs heures et qui se demandent malgré tout s'ils arriveront au bout de l'année. Cette situation génère une anxiété immense. La FDSEA de la Nièvre et les Jeunes Agriculteurs restent mobilisés aux côtés des agriculteurs. Nous pouvons les accompagner lors des contrôles mais également les orienter vers un soutien psychologique lorsque la pression devient trop forte. N'attendez pas d'être au bout de vos forces pour nous appeler. Parce que notre rôle syndical, c'est aussi cela : ne laisser personne seul. Assez ! Assez des annonces qui ne correspondent pas à la réalité de nos pertes. Assez des aides annoncées à grand renfort de communication alors qu'elles ne permettront pas de sauver les trésoreries. Assez des cellules de crise qui deviennent des cellules d'urgence sans que la situation économique des exploitations ne s'améliore. Assez des réunions qui ne débouchent sur rien. Assez de demander encore et toujours aux agriculteurs d'être patients, raisonnables et compréhensifs. Ce sont eux qui, aujourd'hui, ont besoin d'être entendus. La FDSEA de la Nièvre demande des réponses financières réelles, rapides et proportionnées aux pertes subies. Et nous demandons désormais une chose extrêmement simple : dites-nous clairement quelle part des sommes annoncées reviendra aux agriculteurs nivernais et quand elle leur sera versée. Pas dans six mois. Pas après trois réunions supplémentaires. Maintenant. Nous avons pris nos responsabilités pendant toute cette sécheresse. Nous avons cherché de la paille et du fourrage, organisé la solidarité, alerté les pouvoirs publics, négocié, travaillé avec les autres départements et accompagné nos adhérents. Nous attendons désormais que l'État prenne les siennes. Sinon, la prochaine rencontre avec les agriculteurs nivernais pourrait bien ne pas avoir lieu autour d'une table de réunion.

La colère est là. Elle est profonde.

Et elle est légitime.



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Faites votre choix

Neuf élevages participent aux journées commerciales de la fédération charolaise de Côte-d'Or.



L'exploitation du lycée agricole de Quetigny (située à Tart-le-Bas) met en vente 10 veaux de l'année et deux taureaux de deux ans.

Avis aux éleveurs : la fédération charolaise organise ses portes ouvertes le jeudi 24, le vendredi 25 et le samedi 26 septembre. Trois jours consécutifs au cours desquels neuf élevages côte-d'oriens recevront les visiteurs, acheteurs potentiels de beaux reproducteurs. Éric Bize, président de la fédération, annonce une grande diversité d'animaux disponibles : *« Oui, effectivement, nous avons une très belle panoplie, susceptible de satisfaire toutes les demandes et tous les besoins ! Des sans cornes, des génotypés, des reproducteurs mixtes, avec de la viande et des garanties aussi bien sur la production que sur le sanitaire… À noter que nous avons deux nouveaux élevages pour cette édition : Vincent Thomas et la ferme du lycée agricole de Quetigny ».* L'éleveur de Châtellenot nous fait part d'une autre nouveauté, cette fois-ci dans la communication : *« des vidéos réalisées par Annabelle Bizouard de Beurey-Bauguay sont disponibles sur internet, notamment sur la page Facebook de la fédération charolaise. Il y a eu deux publications pour chaque participant : la première est une présentation de l'élevage dans son ensemble, la seconde concerne les animaux mis en vente lors de ces journées commerciales ».* Une aide de 2 000 euros pour les éleveurs de Côte-d'Or qui achèteront un reproducteur sera mis en place : un tirage au sort aura lieu lors d'une soirée festive organisée le 2 octobre. Plusieurs chèques de 200, 300 et même 500 euros seront à remporter.

Ils vous attendent

Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93) : 20 veaux d'un an et 10 taureaux de 18 mois. SCEA Tursin Sébastien (Villargoix, 06 85 51 56 86) : 20 veaux d'un an, 15 taureaux de 18 mois et deux taureaux de 30 mois. Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy, 06 68 67 74 41) : 5 veaux d'un an, un taureau de 18 mois. Julien Gaunet (Créancey, 06 61 29 43 10) : 11 veaux d'un an et 1 taureau adulte. Gaec de Pergeot (Châtellenot, 06 24 69 61 13) : 20 veaux d'un an et 3 taureaux de 18 mois. EARL Noireaut Nicolas (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11) : 18 veaux d'un an, 2 taureaux de 18 mois. Vincent Thomas (Essey, 06 84 18 91 12) : 3 veaux d'un an. Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 64 02 47 30) : 15 veaux d'un an. Ferme du lycée agricole de Quetigny (Tart-le-Bas, 06 18 47 57 16) : 10 veaux d'un an et deux taureaux de deux ans.

Direction Tart

L'exploitation agricole du lycée de Quetigny, située à Tart-le-Bas près de Genlis, participe donc à ses toutes premières journées commerciales de la fédération charolaise. Plusieurs ventes de reproducteurs réalisées au printemps ont motivé les éleveurs à s'inscrire. Dix veaux d'un an et deux taureaux de deux ans seront proposés à la vente. Bertrand Goby, en charge du troupeau depuis 25 ans, présente les différentes caractéristiques de l'élevage : *« Nous faisons une soixantaine de vêlages, la sélection est principalement axée sur les qualités maternelles, les facilités de naissance et la docilité. En persévérant dans le même schéma depuis très longtemps, le travail porte ses fruits dans les trois critères préalablement cités. Pour ces portes ouvertes, nous avons plusieurs animaux génotypés et/ou sans cornes, le choix est vaste. Des reproducteurs, nous en faisons depuis plusieurs décennies, c'était déjà le cas avant que j'arrive ici. En ce qui concerne la reproduction, les inséminations artificielles ont commencé chez nous dans les années 80, pour se généraliser après 2000. Nous travaillons avec Feder et adhérons au Herd Book Charolais ainsi qu'à Bovins Croissance. Toute personne sera la bienvenue chez nous les 24, 25 et 26 septembre ! ».*

AG

Renseignements auprès de la fédération : 03 80 90 68 80, 06 98 92 18 60 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Bienvenue Guillen

La ferme de Tart-le-Bas a accueilli son nouveau directeur il y a quelques jours en la personne de Guillen Schwencke. Diplômé d'AgroParisTech, ce jeune homme de 26 ans originaire de l'Essonne succède à Vincent Cartault, parti dans une mission similaire en Alsace après avoir travaillé huit ans sur l'exploitation (le maximum pour ce poste). Guillen Schwencke découvre la Bourgogne et enchaîne les contacts avec les partenaires depuis son arrivée. Nous l'avons rencontré dans la jolie parcelle en maraîchage biologique de la ferme : l'occasion de rappeler qu'un marché se tient chaque vendredi de 16 h à 18 h dans la cour de l'établissement.



Le nouveau directeur, aux côtés de Victoria Denieport et Inès Mitane, en charge de l'atelier maraîchage.

21 Bourbon casse la tirelire

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Un veau né en Côte-d'Or a atteint l'enchère record de 41 900 euros, le 2 septembre au Marault.

C'est un concours peu commun qu'a vécu Bruno Gabory la semaine dernière dans la Nièvre. Et ce, pour trois raisons. *« Deux sympas et une moins bonne »*, lance l'éleveur de Jeux-lès-Bard, près d'Époisses. Commençons par la *« moins bonne »*, afin de terminer cet article par du positif : alors que le Côte-d'Orien préparait tranquillement son reproducteur pour les épreuves de la matinée, ce mercredi 2 septembre, une personne un peu trop distraite a couru très vite, tout près de l'animal : *« ce dernier a soudainement pris peur et j'ai été traîné sur plusieurs mètres, en tapant contre les barrières… Du coup, j'ai fini la journée aux urgences ! Rien n'est cassé mais j'ai des ligaments de l'épaule déchirés. J'ai une écharpe pour au moins quinze jours ».* Bruno Gabory a *« plus que galéré »* pour présenter son veau, mais le jeu en valait finalement la chandelle : Bourbon remporte le premier prix d'honneur mâle de l'année grand raceur, le titre le plus convoité de ce concours national.

Favori logique

Ce charolais né 11 décembre dernier se positionnait idéalement pour la vente de l'après-midi. *« Le matin, je me suis rendu compte de l'intérêt qu'il suscitait »*, retrace Bruno Gabory. Bourbon allait, sur sa lancée, rester le numéro un de cette journée inoubliable en réalisant la plus belle enchère finale. Et quelle enchère : 41 900 euros ! Deux exploitations avaient uni leurs forces pour l'acquérir : le Gaec Romain Barré (Ardennes) et le Gaec Petot Frères (Nièvre). Veau très complet avec une belle envergure et de la finesse, destiné à faire *« beaucoup de viande »*, Bourbon est le fils de Vulcain (taureau 1er prix d'honneur à Saint-Gervais, en Auvergne, né chez Cluzel Heurtier dans le Puy-de-Dôme) et de Jura (origine Bernard Dessauny, dans la Nièvre). Bruno Gabory avait bien évidemment repéré son fort potentiel dès la naissance, mais l'éleveur était loin d'imaginer que cet animal allait attirer toutes les convoitises à cette vente nationale.



Bruno Gabory et Bourbon, premier prix d'honneur mâle de l'année grand raceur, puis « top price » de la vente nationale.

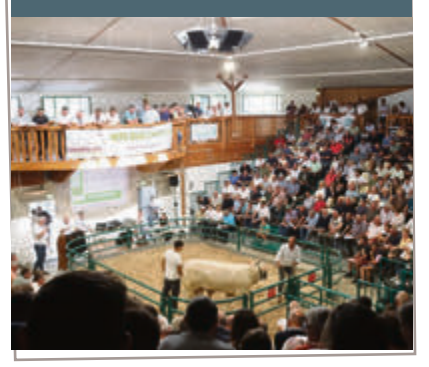
Souvenirs

Aussi surprenant que cela puisse paraître, un veau présenté à ce même rendez-vous l'an passé avait encore fait mieux. Il s'agissait d'Agakhan, reproducteur issu du Gaec Besson (58), qui avait été adjugé à 42 300 euros. Les quatre acheteurs étaient les suivants : l'élevage Batho (58), Paul Czerewko (71), l'EARL Devillard (71) et le Gaec Nanotti (57). Bourbon ne bat donc pas le record de 2025. Bruno Gabory, qui élève 180 vaches charolaises avec son fils Baptiste et son neveu Yves Raverat, n'avait bien évidemment jamais vendu un reproducteur à un tel prix, lui qui sélectionne depuis près de 40 ans. Un temps absent à ce rendez-vous national charolais, Bruno Gabory a repris ses bonnes vielles habitudes depuis l'installation de son fils : *« Il faut aussi et surtout avoir l'animal en face pour y aller, mais, oui, l'arrivée de Baptiste a permis de retourner dans ce type de manifestation. Je dédie cette journée particulière à mes parents qui m'ont aidé et soutenu, et sans qui je ne serais pas présent aujourd'hui. Une pensée particulière à mon papa qui nous a quittés jour pour jour il y a un mois, avec qui je participais aux concours et ventes. Il aimait venir ici, au Marault, participer et retrouver les autres éleveurs ».* Bourbon est qualifié pour la finale de Moulins : Bruno Gabory fera le déplacement avec lui avant de le céder à ses nouveaux propriétaires.

AG

Une très belle moyenne

Sur les 36 veaux proposés à cette vente nationale, 32 veaux ont été vendus au prix moyen de 8 894 euros. *« Atteindre un tel résultat de vente dans le contexte de cette année est vraiment remarquable. La saison des concours est bel et bien lancée »*, a commenté Emmanuel Turpeau, président du Herd Book Charolais.



ÉLEVAGE

// STATION CHAROLAISE

21

Un nouveau record

Près de 100 élevages ont proposé un ou plusieurs veaux pour la station charolaise de Créancey. Cela n'était jamais arrivé.

La dernière fois que nous avions parlé de la station charolaise de Créancey dans nos colonnes, c'était au lendemain de la vente record du 13 février, rendez-vous à l'issue duquel 50 reproducteurs avaient été vendus au prix moyen record de 6 529 euros. Voici un nouvel article sept mois plus tard avec un nouveau record à la clé : celui du nombre d'élevages ayant *« postulé »* pour proposer un ou plusieurs veaux à ce nouveau millésime. *« Nous avons frôlé les 100 apporteurs potentiels, il y en a exactement 98 »*, informe Jean-Pierre Godot, président de la station, *« c'est une première, nous n'avions jamais eu autant de candidats. Nous sommes constamment en progression. Ces toutes dernières années, nous étions déjà entre 80 et 90. En termes d'animaux, je n'ai pas le nombre exact en tête mais nous devons approcher les 250 veaux ! Certains éleveurs n'ont proposé qu'un seul futur reproducteur, d'autres deux ou trois. Pour une poignée d'autres, il y en avait davantage. À noter la participation de plusieurs nouveaux apporteurs, souvent très jeunes. Cela est prometteur pour l'avenir. Et pour un certain nombre de veaux, les pères sont déjà passés par notre station ! »*.

Le travail d'une semaine

Les 18 membres de la commission de sélection, composés de techniciens, acheteurs et anciens apporteurs, n'ont donc pas chômé pour visiter l'ensemble de ces élevages du 28 août au 4 septembre et retenir, au final, une soixantaine de veaux mêlant les meilleurs index et la meilleure des morphologies. La journée du 3 septembre étant notamment très chargée, avec treize personnes scindées en trois équipes pour aller visiter la bagatelle de 40 élevages : les 27 localisés en Côte-d'Or, 10 en Franche-Comté et trois autres dans l'Yonne. *« Les autres postulants se trouvaient dans les départements limitrophes et plus généralement, dans le Grand Est, d'où l'intérêt de composer plusieurs groupes afin de se répartir la tâche et les déplacements. Merci à toutes les personnes qui ont participé. Nous avons des demandes chaque année »*, ajoute Jean-Pierre Godot. Cette sélection était d'autant plus compliquée avec ce nombre important d'élevages : *« il n'y a pas si longtemps que cela, nous arrivions à prendre à peu près un veau par exploitation. Ce ne sera pas le cas cette fois. Il y aura sans doute des déçus mais le nombre de places est limité, les personnes concernées comprendront. La qualité du millésime n'en sera que plus grande avec cette sélection accrue »*, poursuit le président. Deux dates à retenir pour terminer cette communication relative au GIE Charolais Évaluation : la rentrée des veaux se déroulera lundi 28 septembre. La vente aura lieu vendredi 12 février.



Plusieurs membres de la commission de sélection rencontrés le 3 septembre avec Alexandra Bailly, Florian Bouron, Olivier Gordat, Sébastien Noireaut, Éric Bize, Emmanuel Plasson, Jean-Pierre Godot et Joffrey Krumm.

AG

MERCI

À TOUS LES CÉRÉALIERS BOURGUIGNONS QUI S'ENGAGENT CHAQUE AUTOMNE POUR DES PRATIQUES RESPONSABLES.

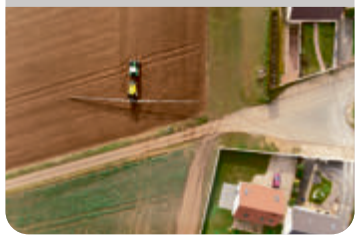
POUR LE DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES AVEC DU PROSULFOCARBE

N'APPLIQUEZ PAS de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

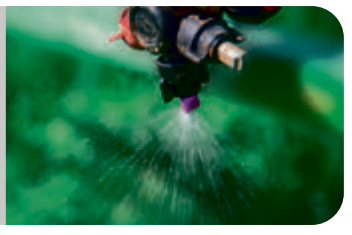
Cultures non-cibles(1) :
- **Cultures fruitières :** pommes, poires
- **Cultures légumières :** mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- **Cultures médicinales :** artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles)
- **Autres cultures :** sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho



RESPECTEZ une Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents (DSPPR)*



UTILISEZ des buses homologuées* de préférence 90 % de réduction de dérive



Pour les recommandations à la parcelle utilisez Quali'Cible

Pour vous faciliter le choix des buses à injection d'air utilisez OptiBuse

©Syngenta 2026 – FRANC2-1794

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**
(1) Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations. *Se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.
Pour la liste exhaustive des conditions d'emploi des spécialités à base de prosulfocarbe, contactez votre conseiller ou RDV sur www.syngenta.fr
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez https://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

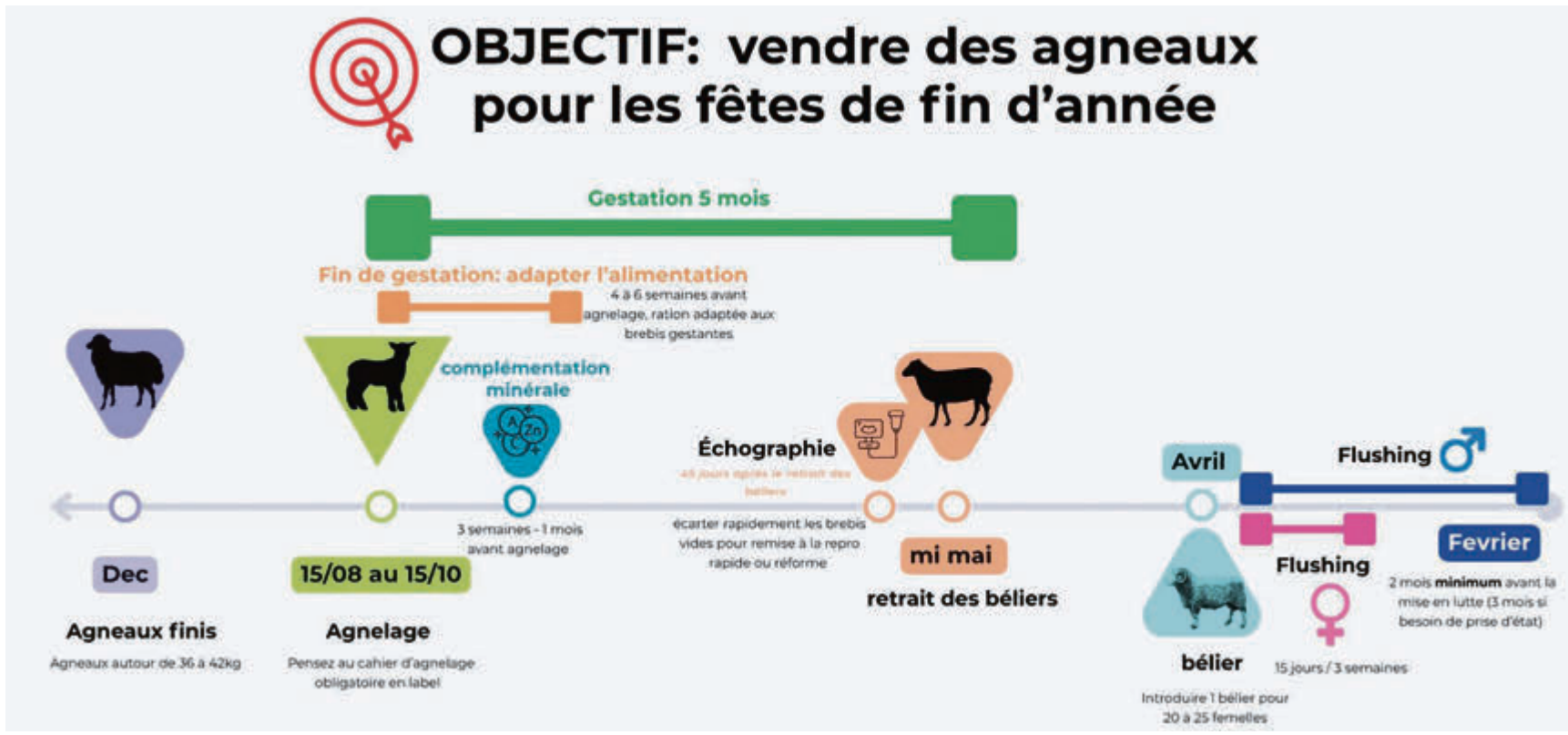
PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ÉLEVAGE

// DESSAISONNEMENT DES BREBIS

89 Vendre ses agneaux au meilleur moment

En travaillant le calendrier de reproduction, les éleveurs peuvent chercher une meilleure valorisation de leurs agneaux, tout en répartissant la charge de travail sur l'année. Mais cette pratique nécessite de bien maîtriser la conduite du troupeau et de prendre en compte les contraintes propres à chaque élevage.



Les nouveaux systèmes ovins icaunais, axés sur le pâturage des luzernes et la valorisation des couverts sont orientés vers la production d'agneaux d'herbe, généralement vendus en été et en début d'automne, période qui n'est pas forcément la plus porteuse pour la vente des agneaux. Pourtant, dans ces systèmes, il est possible d'envisager une seconde période d'agnelage. C'est pourquoi, mercredi 2 septembre, Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne proposaient une journée technique Inn'Ovin sur le dessaisonnement des brebis et son intérêt économique sur l'exploitation de l'EARL de Chaumançon en présentant des données chiffrées.

Intérêts de la contre saison

Bien connu dans les systèmes en bergerie, le dessaisonnement en élevage ovin consiste à mettre des brebis à la reproduction en dehors de leur période naturelle d'œstrus (chaleurs). On parle alors de contre saison. Le dessaisonnement est donc une pratique d'élevage qui permet de vendre des agneaux à la fin du quatrième trimestre et jusqu'à Pâques de l'année suivante. Cette période correspond généralement à un marché moins approvisionné, où les cours sont généralement plus élevés (voir illustrations).

Attention : Certaines races sont plus propices au dessaisonnement que d'autres : les brebis Île de France, romanes, berrichonnes du Cher ou charollaises se prêtent bien à cette pratique alors que les races très rustiques sont plutôt des brebis dites saisonnées.

Avoir des agneaux à la vente pour les fêtes de fin d'année

Il faut penser dès la fin de l'hiver, en février, à préparer les béliers à la période de mise en lutte en réalisant un flushing mâle. Pour être à l'optimum de sa forme, le flushing doit durer deux mois, la spermatogenèse s'étalant sur environ 60 jours. La note d'état corporel (NEC) visée est de 3 (sur une échelle de 5). Le bélier ne doit être ni trop maigre – au risque de manquer de libido et de vigueur pour saillir –, ni trop gras, ce qui peut également dégrader sa fertilité. Le flushing alimentaire, correspondant à une suralimentation énergétique de 15 à 20 % de la ration, doit donc commencer deux mois avant le début des luttes. Les béliers sont introduits en avril avec les brebis, à raison d'un bélier pour 15 à 25 brebis. Il est possible de stimuler un peu plus tôt leur activité sexuelle grâce à l'introduction de béliers vasectomisés, afin de bénéficier de « l'effet mâle » et d'avancer le cycle ovarien des brebis. Les béliers seront retirés à la mi-mai et les échographies pourront être réalisées 45 jours après leur retrait. Ainsi, les agnelages devraient se dérouler d'août à octobre, permettant d'avoir des agneaux prêts pour les fêtes de fin d'année. Les animaux plus tardifs ou les agneaux plus chétifs pourront quant à eux être conservés pour une commercialisation à l'occasion des fêtes de Pâques et des fêtes rituelles (quand les dates concordent). Il est important d'adapter l'alimentation des brebis en fin de gestation, notamment au cours des quatre à six dernières semaines, et de réaliser un apport de minéraux environ trois semaines avant l'agnelage. Une ration adaptée aux brebis gestantes favorise un bon poids de naissance et la vitalité des agneaux. Elle contribue également à prévenir la toxémie de gestation et l'hypocalcémie est indispensable pour assurer un bon démarrage de la lactation. Pour produire des agneaux destinés aux fêtes de Pâques ou de l'Aïd quand les dates sont proches, le principe reste le même, mais avec une mise en lutte en mai et un retrait des béliers autour du 15 juillet. L'éleveur peut ainsi décaler ses agnelages et éviter une concentration du travail en fin d'année. (Cf. schéma 2)

Des échanges pour faire évoluer les pratiques

Riche en échanges et en retours d'expérience, cette journée technique du 2 septembre a permis de montrer que le dessaisonnement peut trouver sa place dans différents systèmes ovins, à condition d'être raisonné à l'échelle de l'exploitation. Maîtrise de la reproduction, alimentation, organisation du travail et débouchés commerciaux sont autant d'éléments à prendre en compte avant de se lancer. Pour les éleveurs, l'objectif est finalement simple : produire au bon moment, sans bouleverser l'équilibre de l'exploitation ni complexifier l'organisation du travail, qui n'est pas toujours simple à mettre en place. Toutefois, en ayant des agneaux disponibles aux périodes où le marché est demandeur, il est possible d'aller chercher des niveaux de valorisation intéressants. L'analyse des ventes de l'EARL de Chaumançon, qui accueillait cette journée, en est une bonne illustration.

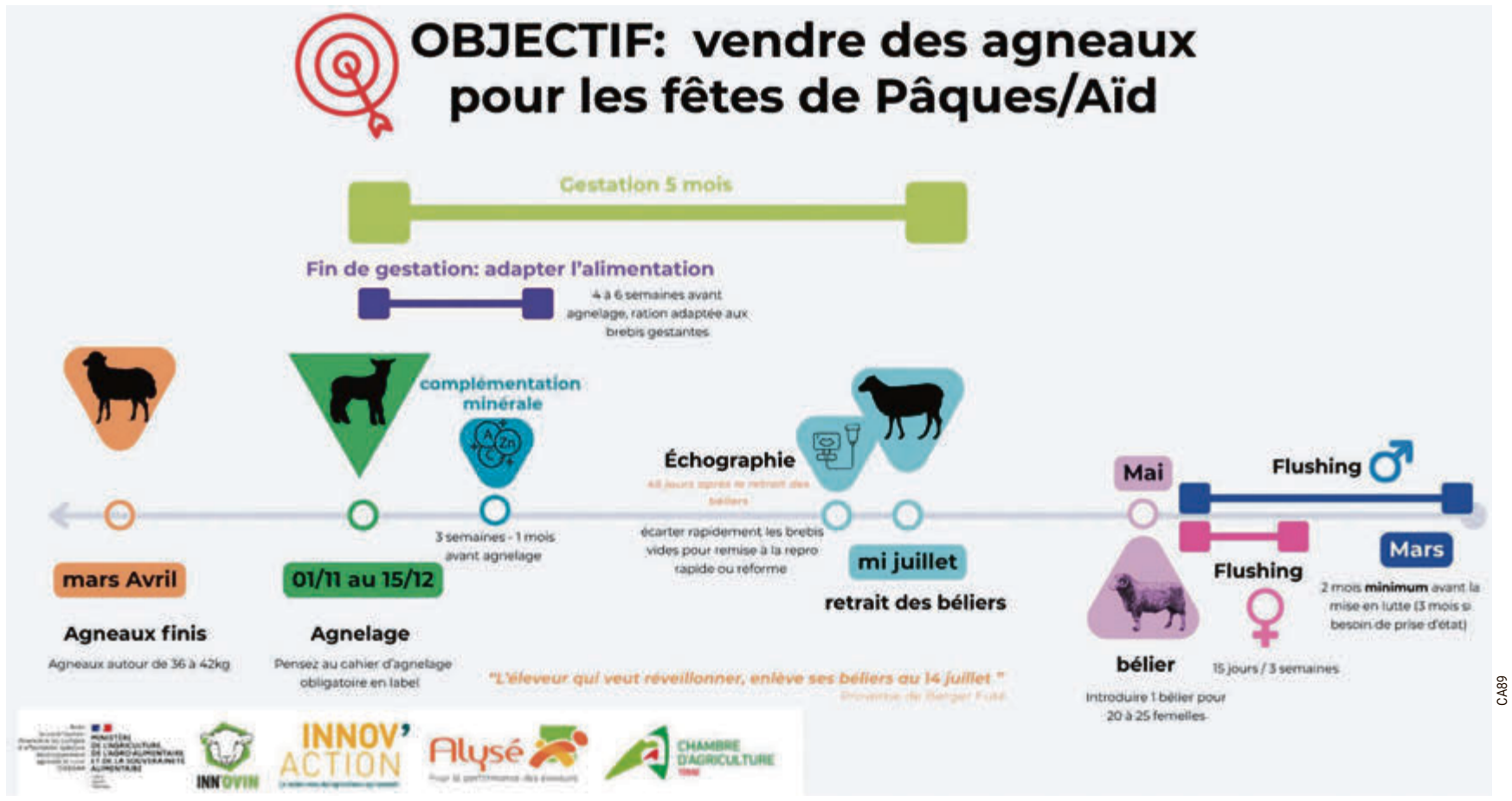
Vendre quand le marché est demandeur

La consommation de viande ovine est fortement saisonnière, avec plusieurs temps forts au cours de l'année, notamment Pâques, la fin du Ramadan, l'Aïd-el-Kébir, et les fêtes de fin d'année. Cette saisonnalité de la demande se répercute sur le marché et peut se traduire par des évolutions des cotations des agneaux. À l'inverse, les agneaux d'herbe arrivent majoritairement sur le marché en été, au moment où l'offre est importante et où les prix sont généralement moins favorables. Pour les éleveurs, décaler une partie des agnelages permet alors de répartir les sorties d'agneaux sur l'année et de chercher une meilleure valorisation de la production. Le dessaisonnement constitue ainsi un levier pour mieux faire coïncider production et demande, et améliorer le revenu de l'élevage.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Information et contacts : Alysé : Marie Mauchossé mma@alyse-elevage.fr

CA 89 : Marianne Ranque m.ranque@yonne.chambagri.fr



// SEMIS DE COLZA

21 Ça s'appelle revenir de loin

De nombreux agriculteurs ont enfin réussi à semer du colza. Nous avons échangé sur ce sujet et d'autres avec Fabrice Faivre, exploitant près de Genlis.



L'agriculteur de Varanges, rencontré lors d'un déchaumage le 1er septembre.

Au 15 août passé, les producteurs de colza se grattaient la tête comme jamais, ne voyant toujours pas la moindre goutte d'eau arriver. La situation s'est heureusement décantée. *« Il est vrai que c'était très mal parti »*, reconnait Fabrice Faivre, rencontré la semaine dernière dans la plaine dijonnaise, *« cette situation était assez générale, partout en France. Et toute la filière s'inquiétait… Mais les pluies que nous avons eues dernièrement ont permis de sortir les semoirs. Il y aura toujours des exceptions. Des surfaces en colza, il y en aura certainement moins que l'an passé mais globalement, beaucoup ont tout de même réussi à semer »*.

Pas d'engrais ni d'herbicide

Son propre colza a été implanté au semoir monograine le 20 août. La levée était déjà visible cinq jours plus tard : *« il était tombé entre 15 et 20 mm à l'endroit concerné, j'avais pu affiner les terres juste avant. Le semoir monograine est pertinent dans ce cas de figure où il n'y a pas beaucoup d'humidité. Je n'ai pas désherbé tout de suite et je ne suis pas le seul dans ce cas, afin de prendre le risque minimal si ça ne levait pas. De l'engrais ? Non, je n'en ai pas mis »*. Les semis semblent réalisés dans tout le secteur de Varanges, le village de Fabrice Faivre et même au-delà, selon les échos de l'ancien président de la FDSEA21 et actuel administrateur FOP. Les agriculteurs *« en retard »* avaient encore la possibilité de se rattraper durant la première semaine de septembre : *« nous pouvons nous le permettre dans la plaine, contrairement aux plateaux où c'est davantage risqué. L'objectif reste toujours le même : il faut semer de bonne heure pour obtenir un colza robuste »*.

Une « *cata* » évitée

Ne pas semer de colza aurait été une *« cata »* pour bon nombre de producteurs, dans le contexte 2026 : *« c'est une très bonne tête d'assolement qui subit un peu moins les aléas que les autres productions. Du moins, dans ce secteur. Si l'on n'en fait pas, on repart souvent avec une culture de printemps, avec tous les risques que cela engendre… Je pense notamment au tournesol, qui n'est pas épargné cet été. Un technicien de Dijon Céréales m'a informé que les premières parcelles fauchées dans le coin vont de 7 à 20 q/ha. Les premières récoltes ne sont jamais les meilleures, mais elle ne descendent jamais aussi bas. Si certains champs tireront leur épingle du jeu, du tournesol, il en manquera cette année »*. Le soja, l'une des autres cultures d'actualité, souffre tout autant. Fabrice Faivre a pour sa part maintenu le potentiel de ses champs grâce à l'irrigation : *« nous voyons toute la pertinence des arrosages lors de cette campagne. Ce qui a été irrigué pourrait faire 35 q/ha alors que, ce qui ne l'est pas, pourrait plafonner à seulement 10 q/ha dans certains endroits. Je le vois bien au sein d'une même parcelle où le système d'irrigation n'est pas allé en bout de champ : les différences sont énormes »*.

AG

Début de campagne

Comme tous ses homologues, Fabrice Faivre n'espère pas revivre une campagne similaire à celle en cours : *« si ce type de météo venait à se reproduire régulièrement et même dès l'an prochain, forcément, cela va devenir extrêmement compliqué pour tout le monde. La géopolitique ne nous épargne pas non plus, c'est même de pire en pire. La seule chose qui est déjà acquise pour cette nouvelle campagne est à mettre à l'actif des charges, elles sont beaucoup plus élevées que l'an passé. Je pense au GNR, à plus d'un euro, alors qu'il y a quelques temps, nous étions à 50 centimes, voire même moins. Concernant l'engrais, j'ai acheté de l'ammonitrate il y a deux mois à 500 euros/t, contre environ 400 un an plus tôt. Vraiment, le pire des scénarios auraient été que les colzas ne lèvent pas »*. **Fabrice Faivre travaillait la semaine dernière un futur champ de moutarde, avec l'idée de réaliser ses semis durant la première semaine d'octobre :** *« contrairement au colza, nous ne sommes pas pris par le temps, nous pouvons voir venir. La moutarde, je la sème à cette période car au printemps, encore une fois, c'est beaucoup trop aléatoire. Contrairement au colza, il ne faut pas qu'elle soit trop développée non plus pour l'hiver. L'idéale est d'être entre 6 et 8 feuilles à Noël. Dans le cas contraire, le risque de sensibilité au gel est plus important. Ce ne sont pas les plus belles moutardes à l'automne qui font les meilleurs rendements »*.

Quoi de neuf ?

Le blé et l'orge de Fabrice Faivre seront semés autour du 15 octobre. L'agriculteur ne changera pas grand chose dans ses pratiques, à part quelques petites nouveautés. Une troisième variété de blé fera son apparition dans ses champs, en plus des valeurs sûres Thermidor et Prestance : *« Millésime a de bons résultats dans les essais Arvalis, je vais la tester. Je vais également faire du blé sur blé sur une dizaine d'hectares, au détriment de l'orge que j'ai dans l'unique variété Faro. Cette culture devient de moins en moins rentable malgré un léger frémissement des cours. Du blé sur blé, j'en ai déjà fait, la variété Prestance s'y prête très bien »*.

21 Ça aurait été joli

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Un agriculteur de Vandenesse-en-Auxois nous présente sa parcelle de tournesol, censée être récoltée tout prochainement.

Lutter contre le chaud, ils ont su faire, mais contre les sangliers, il n'y a rien eu à faire. C'est un peu le résumé estival des tournesols de Baptiste Foulet, que nous avons rencontré le 3 septembre entre Vandenesse-en-Auxois et Sainte-Sabine. Ce jeune homme de 25 ans, qui a repris la ferme de Michel Bélorgey en 2024, voyait sa culture partir sur des chapeaux de roue : *« Les semis avaient été réalisés dans de très bonnes conditions début avril. La levée avait été belle, sans le moindre problème de limaces, corbeaux ou encore pigeons. Malgré la sécheresse et les fortes chaleurs, les plantes se tenaient assez bien, la parcelle étant située dans un coteau avec des sources : ici, le sol reste frais l'été. Alors c'est souvent galère au printemps pour semer mais une fois que c'est parti, c'est parti »*. L'agriculteur tente d'estimer le futur rendement : *« ce n'est pas facile de donner une estimation, cela dépendra du poids des graines. Mais je dirais que le potentiel était de 20 ou 25 q/ha, ce qui est bien dans nos coins »*.



Baptiste Foulet, dans son champ de quatre hectares. Une grande partie de son tournesol a résisté à la météo grâce à une terre restée humide. Ils n'ont toutefois rien pu faire contre les sangliers.

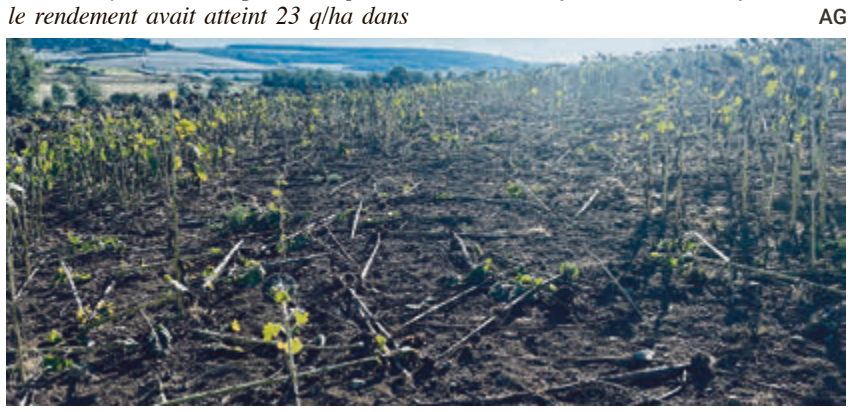
Oui, mais

Sauf qu'un agresseur noir, à grand nez et à quatre pattes s'est manifesté : *« les sangliers sont malheureusement nombreux dans le secteur et aujourd'hui, j'attends la venue d'un expert. Environ 75 ares sont détruits à 100 %… C'est vraiment dommage. Le rendement redescendra, je pense, à 15 q/ha »*. Baptiste Foulet semble aimer tout autant le tournesol que les sangliers : *« cette culture est une bonne tête de rotation, mon prédécesseur en faisait déjà, je ne fais que continuer sur sa lancée. Les cours actuels sont attractifs, ils doivent être aux environs de 550 euros/t, sachant qu'il y a peu d'interventions et donc peu de charges dans cette culture. En ce qui me concerne, j'avais labouré l'hiver avant de repasser un petit coup de rotative pour affiner la terre juste avant de semer. L'engrais, je l'avais mis avant le semis, avec 50 unités/ha d'ammonitrate 33,5. Ensuite, il y a eu un désherbage au stade quatre feuilles et c'est bien tout. Le tournesol n'est pas gourmand en azote, c'est un autre de ses atouts. Ma seule contrainte vient du semoir : je ne suis pas équipé en monograine, je fais donc appel à un service extérieur »*.

Sinon, ça va

Originaire de la vallée de l'Ouche et hors-cadre familial, Baptiste Foulet a réalisé des moissons plutôt correctes par rapport à l'année : *« c'est sûr, je m'en contenterai largement pour mes deuxièmes récoltes depuis mon installation. J'ai fait 9 ha de moutarde qui ont donné une moyenne de 16 q/ha. L'an passé, le rendement avait atteint 23 q/ha dans une parcelle où il n'y avait jamais eu de moutarde. En colza cet été, je fait 30 q/ha. En blé et en orge, je tourne entre 60 et 65 q/ha. Je craignais d'autres résultats, beaucoup moins bons. Oui, la casse a été limitée »*. Baptiste Foulet, titulaire d'un bac pro CGEA obtenu à la MFR de Quetigny, travaillait depuis sept ans en tant que salarié agricole chez Lucie Poillot : *« une opportunité s'est présentée et j'ai repris une exploitation qui compte 60 ha de grandes cultures, 70 ha de prés et une cinquantaine de vaches limousines. Mais aujourd'hui, je continue de travailler chez Lucie, je suis double-actif »*.

AG



Les sangliers ont détruit l'équivalent de 75 ares.

// VENTE DIRECTE

89

Une année qui a la patate !

Renaud Vigneaux, producteur de pommes de terre en vente directe sur la commune de Brannay procédait à l'arrachage de pommes de terre, ce mercredi 2 septembre. Contre toute attente, le résultat semble positif.



Renaud Vigneaux et Damien Renoux récoltaient des pommes de terre Ondine destinées à la vente directe.

Mercredi 2 septembre, Renaud Vigneaux, céréalier à Brannay récoltait ses pommes de terre, avec l'aide de son père ainsi que de Damien Renoux, céréalier *« qui cherchait à se diversifier. J'avais besoin de main-d'œuvre supplémentaire et Damien cherchait à se diversifier, donc, nous travaillons ensemble sur la production de pommes de terre »*. Ce jour-ci, le plus gros de la production était récolté et l'objectif était de *« rentrer la pomme de terre. Même s'il y a un peu de mottes ce n'est pas grave. L'idée c'est d'avoir un débit de chantier qui permet de les rentrer sous le hangar. On les stocke en chambre isolée et on ventile »*. Producteur en vente directe, Renaud Vigneaux avait commencé la récolte manuelle au début du mois de juillet, juste après la moisson, pour pouvoir répondre à la demande. Grâce à la pluie des derniers jours, il a pu enfin mettre fin à la récolte et procéder au stockage. *« Notre terre va vite durcir chez nous et on va avoir d'importantes mottes de terre. On s'est dit qu'on allait arracher ce jour-ci, car il a plu la semaine dernière. Au mois de septembre, la pomme de terre est stabilisée, si on attend je crains qu'elle germe »*, affirmait-il. En observant la qualité des pommes de terre, le céréalier décrochait un sourire. *« En irriguant toutes les semaines, j'observe une récolte satisfaisante avec de la belle pomme de terre cette année. Elle est top. Elle n'a pas stressé je pense, parce que j'ai irrigué la même quantité toutes les semaines. D'habitude, dès lors que de la pluie était prévue, j'arrêtais d'irriguer, c'était moins régulier »*, constatait-il. Pour autant, l'été caniculaire s'est fait ressentir, par le fait que : *« c'est la première année depuis 1976 où on a autant irrigué la pomme de terre. Depuis mi-juin on passe un coût d'arrosage toutes les semaines et on n'a pas arrêté. D'habitude, il faut qu'il y ait de l'eau tous les sept jours. Il faut que la bute soit toujours humide. Mais il y a toujours une petite pluie début juillet, fin juillet, début août. Donc habituellement, je suis à 3-4 coûts d'arrosage, là, j'en suis à dix »*, relevait-il.

Sauvé par le consommateur

Cette culture ne date pas d'hier, elle est produite depuis 1976, lorsque son père a choisi de se diversifier. *« Mes grands-parents vivaient sur la ferme et dans les années 2000, mon père avait repris le flambeau. Il en faisait six hectares et demi et il en vendait à Sens, chez le primeur du village qui en prenait une tonne par semaine. Il n'y a plus de primeur aujourd'hui. Mon père en vendait à l'école de police, l'école de police se sert différemment. Il en faisait dans les écoles, aujourd'hui cela devient compliqué »*, se souvenait-il. Renaud Vigneaux en a conscience, les habitudes de consommation ont changé et il faut s'adapter. *« Aujourd'hui, les gens cuisinent de moins en moins. Quoi qu'on dise, les personnes veulent cuisiner pour bien recevoir mais pas forcément au quotidien. Mon père vendait des sacs de 25 kg, désormais je propose des sacs de 2 kg, 4 kg, 5 kg ou 10 kg. Je me suis adapté à la population »*, justifiait-il. Depuis peu, il a même investi dans un distributeur automatique. 15 jours après son installation, Damien Renoux et Renaud Vigneaux se félicitaient. *« Les gens osaient moins venir à la ferme, frapper comme à l'ancienne, et je peux le concevoir »*, avouait-il. À côté de la vente en distributeur, l'agriculteur de Brannay collabore avec plusieurs restaurants et un food-truck. *« Quand elles sont moins belles, je leur en parle et ils jouent le jeu, ils acceptent. C'est ce qui fait notre force. C'est du local. Ils veulent faire de la cuisine locale. Je trouve des restaurants qui veulent travailler avec des produits de qualité, locaux, mais ce ne sont pas des chaînes »*, ajoutait-il. Satisfait de cette année, Renaud Vigneaux soulevait tout de même l'inquiétude par rapport au changement climatique. *« Ce que je crains ce sont des mois de septembre de plus en plus chaud, avec des gros pics de chaleur. Même si les journées sont courtes, il fait 30 degrés la journée. La pomme de terre doit éviter les variations de températures, c'est vivant, donc elle va prendre de l'hygrométrie, elle va prendre de la chaleur, elle va transpirer. Si cela se produit, elle va germer, et ce n'est pas ce que je recherche »*, concluait-il.

Charlotte Sauvignac



Renaud Vigneaux et le salarié de Damien Renoux procédaient au stockage des pommes de terre.

// IRRIGATION

21

La campagne 2027 se prépare

Vous êtes un nouvel irrigant et souhaitez irriguer en Côte-d'Or l'année prochaine ? La campagne d'irrigation 2027 se prépare dès maintenant.

La préparation de la campagne d'irrigation 2027 va commencer dès cet automne. Si vous souhaitez pouvoir irriguer vos cultures pour la première fois en 2027, il est nécessaire de vous rapprocher du service irrigation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (CA21). Pour rappel, la gestion des prélèvements en eau pour les usages agricoles est effectuée par la CA21 selon la réglementation en vigueur. Son rôle est de recueillir vos demandes prévisionnelles puis d'appliquer les règlements intérieurs afin de répartir les volumes demandés avant leur transmission à la DDT. Selon la localisation de vos prélèvements, le contexte réglementaire est différent.

ZRE ou non

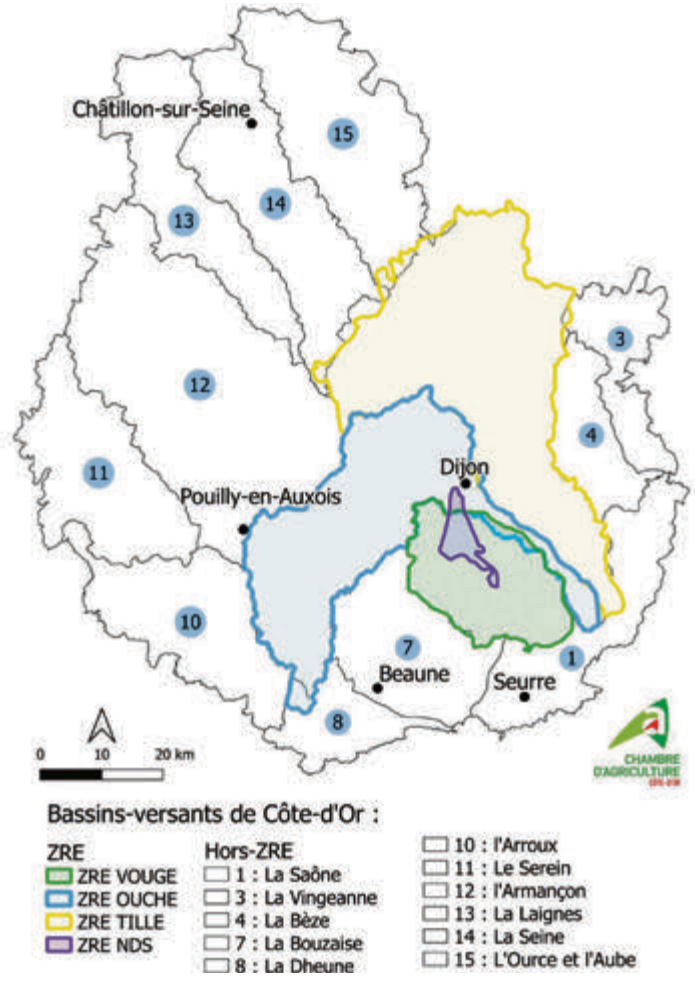
Si vos prélèvements sont situés en zones de répartitions des eaux (ZRE) (nappe de Dijon Sud, bassins versants de la Vouge, Tille et Ouche, Nappe de Dijon Sud, voir carte) : la gestion des volumes d'eau à usages agricoles est gérée par l'OUGC (organisme unique de gestion collective), qui est porté par la CA21. Les volumes réservés à l'agriculture sont limités et doivent être partagés suivant les règlements. Dans ces périmètres, toute demande de prélèvement d'eau pour l'irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. En dehors des ZRE (les bassins-versants concernés sont mentionnés par des numéros sur la carte), vos demandes prévisionnelles rentrent dans une demande d'autorisation groupée (procédure mandataire).

En pratique

Pour pouvoir irriguer en 2027, si vous n'êtes pas connu des services de la CA21, vous devez formuler vos demandes de volumes prévisionnels et ce à partir du dossier disponible sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il est à retourner à la CA21 au plus tard le 2 novembre 2026. Passé ce délai, la CA21 ne garantit pas le traitement de votre demande. À noter que les irrigants déjà connus par la CA21 recevront fin septembre/début octobre un dossier afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2027.

CA21

Pour toutes questions sur vos demandes de prélèvements et/ou ouvrages de prélèvements n'hésitez pas à contacter le service irrigation : irrigation.21@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 68 66 60.



// SÉLECTION DE VINS

Cave Prestige 2026 : l'occasion de se serrer les coudes

Le Comité des vins de Bourgogne (ex-BIVB) a dévoilé récemment le palmarès de la 55e Cave de Prestige.188 vins issus de 140 entreprises représenteront pendant un an les appellations bourguignonnes lors des actions de promotion conduites en France comme à l'international. Une distinction que les responsables présentent comme un outil collectif au service du rayonnement de toute la Bourgogne.

La Cave de Prestige demeure l'une des vitrines majeures de la filière viticole bourguignonne. Chaque année, les vins retenus accompagnent le Comité des vins de Bourgogne sur les grands rendez-vous professionnels, les salons internationaux, les formations destinées aux prescripteurs, les opérations de communication ou encore les actions de promotion à l'export. Pour cette 55e édition, la sélection confirme son niveau d'exigence. Sur 1 491 échantillons présentés par 340 entreprises, 188 vins ont été retenus, soit 12,6 % des échantillons. Au final, 140 caves, maisons et domaines composent cette Cave de Prestige 2026, dont 33 entreprises distinguées pour la première fois ou de retour dans la sélection depuis 2017, signe d'un renouvellement salué par l'interprofession.

Une sélection rigoureuse

Derrière ces chiffres se cache un processus de dégustation particulièrement structuré. Les vins sont dégustés à l'aveugle par des jurys de techniciens, œnologues et professionnels de la filière. Chaque échantillon doit obtenir une note minimale de 16 sur 20 avant d'être soumis à un « super jury », chargé de valider définitivement son entrée dans la Cave de Prestige. Cette année, six séances de dégustation ont mobilisé près de 200 jurés. Le millésime 2023 domine logiquement la sélection avec 101 références, devant le 2024 qui en compte 58. Un seul vin du millésime 2025 figure au palmarès, les dégustations intervenant dès le mois de mars, alors que ce millésime n'était encore qu'exceptionnellement mis en bouteille. La diversité des appellations reste une caractéristique forte de cette édition. Les appellations Villages représentent la plus importante part de la sélection avec 75 références, devant les appellations régionales (57), les Premiers Crus (48) et les Grands Crus (8).

« Tout le monde compte »

Au-delà du palmarès, Michel Barraud, coprésident du Comité des vins de Bourgogne, a rappelé la philosophie qui guide cette sélection. Il a insisté sur la volonté de représenter l'ensemble du vignoble bourguignon. *« Nous sommes,* affirmait-il, *les porteurs des appellations les moins connues comme des plus prestigieuses, des appellations régionales jusqu'aux Grands Crus. Tout le monde est représenté et chacun compte pour la Bourgogne »*. Pour celui qui est aussi le président des Vignerons des Terres Secrètes, cette diversité constitue une des grandes forces de la Bourgogne et doit rester au cœur du discours porté par l'interprofession. Il n'a pas caché sa déception face à certaines représentations récentes du vignoble. Évoquant les dernières sélections du Guide Michelin (les Grappes), Michel Barraud a regretté qu'*« en fait, la Bourgogne se résume un peu à la Côte-d'Or »*, estimant que cette vision est *« quand même un peu dommage »* pour l'ensemble des territoires bourguignons. Cette volonté d'embrasser toute la Bourgogne se retrouve dans la répartition géographique des entreprises récompensées, depuis le Mâconnais jusqu'au Châtillonnais, en passant par la Côte Châlonnaise, la Côte de Beaune, la Côte de Nuits, Chablis et le Grand Auxerrois.

Une récompense et un engagement collectif

Laurent Delaunay, coprésident du Comité des vins de Bourgogne pour la famille négoce, a félicité les lauréats tout en rappelant que la Cave de Prestige dépasse largement le cadre d'un concours : *« C'est une distinction, une récompense. Ceux qui ont été choisis peuvent être fiers. C'est aussi, à une époque où nous en avons vraiment besoin, l'occasion de se retrouver tous ensemble et de jouer collectif. »* Le coprésident a rappelé que ces vins deviennent les ambassadeurs de la Bourgogne lors des nombreuses opérations organisées par le Comité Bourgogne en France comme à l'international, donnant ainsi une visibilité collective aux producteurs sélectionnés. Cette vocation rejoint pleinement celle de la Cave de Prestige, destinée à accompagner les actions de communication, de formation et de promotion de l'interprofession pendant une année. Cette Cave de Prestige 2026 confirme le rôle central de cette sélection dans la stratégie de rayonnement des vins de Bourgogne. Plus qu'un palmarès, elle illustre la volonté de l'interprofession de promouvoir toutes les facettes du vignoble, des appellations régionales aux Grands Crus, autour d'un objectif commun : porter collectivement l'image de la Bourgogne auprès des marchés français et internationaux.

Cédric Michelin



La Cave de Prestige 2026 a été présentée à la Cité des vins de Beaune en juillet.

// VENDANGES 2026

Une récolte historiquement basse

Selon les prévisions établies au 1er septembre, annoncées par Agreste le 7 septembre, la production viticole française s'établirait à près de 34 millions d'hectolitres, s'inscrivant *« parmi les plus faibles récoltes des 30 dernières années »*, indiquent les statisticiens du ministère de l'Agriculture. Ce volume marque un repli de 6 % sur un an et de 17 % par rapport à la moyenne quinquennale (2021-2025). Ce recul s'explique par une baisse de 2,5 % des surfaces en production et un été caniculaire et sec qui a flétri les baies, ruinant le potentiel d'un printemps initialement favorable. La situation est toutefois très contrastée selon les bassins. La Champagne (-48 % sur un an) et la Bourgogne-Beaujolais (-33 %) subissent les plus lourdes pertes. À l'inverse, le Bordelais (+ 10 %) et le Languedoc-Roussillon (+ 5 %) se redressent par rapport au cru historiquement bas de 2025, tout en restant sous leur moyenne quinquennale. Maigre compensation, le millésime 2026 devrait être de très grande qualité notamment en raison d'une faible pression sanitaire, d'une concentration des raisins et d'une maturité précoce.



Loeg



// ÉPANDAGE ORGANIQUE

Quels sont les critères de choix d'une citerne de transfert de lisier ?

Les citernes de transport de lisier tirées par un tracteur agricole sont conçues pour acheminer la matière entre le lieu de stockage et la parcelle dans le cadre de chantiers décomposés. Les caractéristiques de ce type de véhicule remorqué, plutôt routier, diffèrent de celles d'une tonne à lisier classique.



Pichon

Certaines citernes de transfert reçoivent un cône de vidange, souvent placé à l'arrière, permettant à la tonne à lisier de se ravitailler au champ grâce à son bras de pompage.

Les citernes de transfert de lisier, dépourvues de système d'épandage et tirées par un tracteur agricole, sont pour la plupart exclusivement conçues pour transporter la matière entre le lieu de stockage (fosse à lisier, à digestat…) et le champ où le contenu sera transvasé dans une tonne d'épandage, un caisson tampon ou encore une citerne souple. Le choix de la citerne de transfert repose alors sur la distance entre le site d'exploitation et les parcelles, le débit de chantier souhaité, mais aussi sur les matériels utilisés pour le chantier d'épandage.

Adapter la taille et le nombre de citernes au chantier d'épandage

Dans le cas d'un chantier décomposé visant de gros débits, la logistique de ravitaillement optimisée s'organise ainsi : avec un objectif d'épandage d'effluents compris entre 800 et 1 000 m³ par journée de 8 à 10 heures, la machine au champ épandra alors entre 80 à 100 m³ par heure. Cette cadence nécessite, à l'heure, au minimum deux à trois citernes de ravitaillement de lisier d'une capacité comprise entre 25 000 à 30 000 litres. À noter qu'une citerne de transfert est capable d'effectuer un cycle complet — remplissage, vidange et trajet aller-retour — en 35 à 40 minutes, et ce, dans un rayon de 5 km entre la fosse à lisier et le lieu d'épandage.

Assurer une vidange totale de la citerne de transfert

Certains chantiers se composent d'une tonne d'épandage et de tonnes de transfert de même capacité pour vider en une fois. D'autres utilisent au champ une tonne ou un automoteur d'épandage de plus faible contenance. Dans ce cas, la capacité de leur cuve doit idéalement représenter un peu plus de la moitié de celles des citernes de transfert. Cette configuration permet de s'assurer que la citerne de transfert soit entièrement vidée dans la tonne d'épandage lors de la deuxième vidange, tout en anticipant l'arrivée éventuelle de la suivante.

Bien dimensionner le système de pompage et de vidange

La citerne de transfert de lisier nécessite des systèmes de pompage et de vidange adaptés à la configuration de l'exploitation et au matériel utilisé pour l'épandage. Lorsque la fosse dispose d'un cône de remplissage et que la tonne d'épandage au champ peut aspirer directement depuis la citerne, un bras de pompage et un cône de vidange suffisent. En revanche, pour une aspiration dans une fosse ouverte ou un déversement dans un caisson tampon en bordure de parcelle, un bras articulé ou monté sur une tourelle, capable d'aspirer et de vidanger, est nécessaire. Le bras tourelle est un dispositif assez polyvalent, mais il entraîne une hausse du poids, réduisant par conséquent la charge utile, et augmente le coût de la citerne. L'ajout d'une turbine accélératrice sur les bras articulés est une solution pour améliorer le débit d'aspiration de l'effluent. D'autres part, chez certains fabricants, le système de vidange est parfois installé à l'arrière de la citerne, ce qui empêche l'ajout d'un relevage trois points pour fixer une rampe par exemple, réduisant ainsi la possibilité de la valoriser ponctuellement à l'épandage.

Des pneumatiques au profil routier

La citerne de transfert de lisier circule majoritairement sur la route. Pour garantir la sécurité et limiter la consommation de carburant du véhicule tracteur, l'utilisateur devra alors opter pour une machine en configuration routière : pneumatiques de plus petite taille (22,5 pouces en général) avec une pression adaptée. De plus, certaines citernes de transfert de lisier à trois essieux sont proposées avec une tourelle avant. Ce dispositif est le plus souvent à report de charge (l'axe de la tourelle est avancé d'environ 50 cm par rapport à l'axe de l'essieu). Contrairement à la configuration des semi-remorques à trois essieux, la tourelle avant à report de charge accroit la sécurité et requiert moins de puissance pour tracter la citerne. À titre d'exemple, une citerne de 30 000 l de capacité en essieu tridem requiert environ 250 ch pour être tractée, contre 180 à 210 ch pour une tonne dotée d'une tourelle avant à report de charge. Cette dernière tend à remplacer progressivement les tonnes à tourelle sans report de charge, jugées plus dangereuses et nécessitant plus de 250 ch pour être tirées. En revanche, la conduite d'une citerne dotée d'une tourelle, avec ou sans report de charge, exige davantage de dextérité de la part du chauffeur.

Ulysse Dubroeucq



Mauguin Citagri

Pour un usage majoritairement routier, la citerne de transfert doit être de préférence chaussée de pneumatiques de petit diamètre (22,5 pouces en général) et moins larges, qui affichent une plus faible résistance au roulement.



Garant Kotte

Les citernes de transport de lisier sont généralement assez dépouillées pour limiter leur poids à vide et privilégier la charge utile.



U. Dubroeucq

Le bras de pompage et de déchargement monté sur une tourelle est un dispositif polyvalent, représentant toutefois un poids supplémentaire sur la citerne de transfert.



// ÉPANDAGE ORGANIQUE

Nouveautés en matériels d'épandage organique

Bauer Des tonnes à lisier de grand volume en polyester

Bauer, connu pour ses enrouleurs, pivots, rampes frontales pour l'irrigation et pour ses pompes, mixeurs et séparateurs pour la gestion du lisier, introduit sur le marché français des tonnes à lisier de grand volume. Ces dernières, disponibles en simple, double ou triple essieu, accèdent à des cuves en polyester renforcées par des fibres de verre d'une capacité allant jusqu'à 28 000 l. De nombreux accessoires du fabricant Bauer peuvent être associés à l'arrière de la tonne pour déposer le lisier au sol, comme les pendillards, les rampes à patins et les injecteurs. Le pilotage de ces outils s'effectue via un terminal Isobus.



Bauer

Joskin Les tonnes à lisier X-Trem2 TX tassent moins le sol

Joskin dévoile les tonnes à lisier X-Trem2 TX vouées à remplacer les modèles X-Trem. Disponibles en 26 750 ; 28 700 et 30 510 l de capacité, ces machines se distinguent par leur châssis central de 800 mm de large. L'architecture du châssis en « taille de guêpe » permet l'intégration de pneumatiques de dimensions 800/60 R 32 (ou 800/65 R 32 en option), afin de limiter le tassement du sol. Cette configuration assure également un angle de braquage plus accru pour les essieux directionnels, facilitant les manœuvres dans les passages étroits ou dans les fourrières. Galvanisés, tous les modèles X-Trem2 TX reposent sur une conception autoportante. La cuve, en acier HLE (Haute limite d'élasticité), est soudée sur le châssis sur toute sa longueur. De plus, ces tonnes à lisier disposent d'un relevage trois points intégré au plus près de la cuve, réduisant le porte-à-faux et rapprochant le centre de gravité des outils d'épandage. Les X-Trem2 TX sont équipées de la suspension hydraulique Hydro-Tridem, évitant le tangage en virage ou en dévers et assurant une pression uniformément répartie sur toutes les roues. D'autre part, le premier essieu de la tonne à lisier est relevable pour exercer un report de charge sur l'arrière du tracteur en cas d'épandage dans des conditions extrêmes, mais aussi pour réduire la résistance au roulement lors des trajets à vide. Ces tonnes à lisier Joskin reçoivent, au choix de l'utilisateur, trois types de pompes. La pompe à vide correspond à un usage nécessitant une grande polyvalence de travail. La pompe à lobes assure des débits élevés, notamment avec l'utilisation de rampes d'épandage de très grande largeur. Le système Vacu-Storm, quant à lui, combine une aspiration par dépression et un refoulement par une pompe centrifuge. Côté technologies embarquées, les X-Trem2 TX sont compatibles avec la gestion Isobus des fonctions électrohydrauliques, la modulation de dose, la coupure de sections par GPS, les capteurs NIR pour l'analyse en temps réel du lisier…



Armor Industries Une offre entièrement repensée et étoffée



D. Laisney

Propriété de la famille Pichon depuis le début de l'année dernière, Armor Industries a apporté des évolutions à son outil de production et à ses produits. L'usine profite d'un renouvellement de plusieurs machines-outils, d'une refonte de l'organisation et des flux avec l'agrandissement du magasin de pièces inauguré au printemps dernier. Côté produits, l'offre se compose désormais de la gamme V, des tonnes à lisier à compresseur à lobes ou à palettes, de la gamme VS, des modèles à pompe centrifuge et pompe à vide, de la gamme Viti (3 000 et 4 000 l, à partir de 1,50 m de large) et de la gamme transport. Homologués en freinage pneumatique ou hydraulique, tous les modèles à partir de 10 400 l adoptent de série une suspension hydraulique des essieux et de la flèche. Pour l'application au champ, Armor Industries fait appel à Vogelsang et Bomech pour ses rampes à pendillards ou à patins, avec un catalogue débutant à 7,50 m (montage sur porte) pour atteindre, voire dépasser 24 m (avec repliage latéral double). Ajoutons une gamme d'enfouisseurs à dents (avec cross board ou rouleau) jusqu'à 9 m, des strip-tillers, des enfouisseurs bineurs, des modèles à simple ou double rangée de disques ou encore les Quadro, des disques montés par quatre sur un système à rotule et pouvant être accompagnés d'une dent escamotable. Le constructeur propose toute une gamme de solutions de pilotage (Isobus notamment), des technologies comme le conductimètre à l'analyse de lisier, mais aussi des malaxeurs à lisier et des containers (en option avec groupe motopompe) pour l'épandage de lisier en décomposé ou sans tonne.

Fliegl L'épandeur à fumier KDS 255 Muck Control facile à charger



Fliegl

L'Allemand Fliegl présente l'épandeur à fumier à fond mouvant KDS 255 Muck Control. Celui-ci se place dans la gamme entre les grands modèles à essieu tandem et les compacts à simple essieu de type tombereau comme le KDS 140. Le KDS 255 se décline en PTAC de 18, 19 ou 20 t et repose sur un essieu tandem. Mesurant 5,50 m de long et 1,2 ou 2 m de haut (selon les finitions), la caisse de conception basse facilite le chargement avec un chargeur frontal. Son fond mouvant dispose de maillons de chaîne pouvant supporter une charge de rupture de 50 tonnes par brin. La table d'épandage "Muck Control" est annoncée pour une largeur de travail jusqu'à 26 mètres. Les hérissons horizontaux, entraînés par cardans, assurent un démêlage uniforme et une distribution régulière vers les disques d'épandage. La trappe arrière hydraulique, avec un angle de chute réglable mécaniquement, s'adapte aux différentes conditions de travail. Sur le plan des équipements, l'épandeur à fumier Fliegl dispose à l'avant d'un déflecteur de pierres pour protéger le tracteur des chutes de matières et d'un optionnel essieu directeur.



ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL C'EST DANS NOTRE CULTURE

CHOISISSEZ LE CRÉDIT AGRICOLE POUR BÉNÉFICIER DU NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
Le contrat d'assurance Récoltes et le contrat d'assurance Prairies sont assurés par PACIFICA, Compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse régionale sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale.
09/2026 Crédit photo : Getty images.

// TRANSPORT

Les remorques à vidanges à plat séc

Les remorques à vidange à plat se présentent sous différentes conceptions : à front poussant, à déchargement par lamelles alternées, à fond mouvant à tapis ou à chaînes et barrettes. Tour d'horizon des solutions disponibles sur le marché.



Crédit © DR

Les remorques à vidange à plat sont plus coûteuses que les bennes basculantes, mais elles se révèlent plus sécurisantes à l'utilisation.

Les remorques à vidange à plat se distinguent par une sécurité accrue lors du déchargement. En effet, contrairement aux bennes basculantes, elles assurent un déchargement sans risque de basculement latéral, notamment sur terrain instable ou en présence de vent important. Elles autorisent également un déchargement à l'intérieur des bâtiments de faible hauteur. Ces remorques se déclinent en quatre types de systèmes de vidange : à chaîne et barrettes, à fond mouvant alternatif, à fond mouvant tirant ou à front poussant. Elles représentent toutefois un coût financier plus élevé que pour des bennes classiques.

Les fonds à chaînes et barrettes manquent d'étanchéité

Les remorques à vidange à plat disposant d'un fond à chaînes et barrettes, comme les modèles TX de Krone ou les Cugo de Fliegl, reprennent le principe de déchargement des remorques autochargeuses ou des épandeurs à fumier. Ce type de véhicule convient particulièrement au transport de l'ensilage, des plaquettes de bois, de fumier ou encore des intrants destinés à la méthanisation. En revanche, sa conception ne garantit pas l'étanchéité de la caisse, ce qui n'autorise pas le transport de céréales. Elle se révèle également peu adaptée aux récoltes fragiles, tels que les pommes de terre, susceptibles d'être endommagées lors du chargement ou de la vidange.

Un tapis synthétique avec le fond mouvant tirant

Les remorques à vidange par fond mouvant tirant, disponibles chez Krone avec la GX, Joskin avec la Drakkar, Krampe avec l'AS, Thievin avec la Cobalt… disposent d'un tapis souvent en polyuréthane. Ce fond synthétique est entraîné par le dessous par des chaînes. Il est solidaire du panneau frontal de la caisse, qui accompagne la matière tout au long du déchargement. Chez Krone, le tapis repart à plat sous la caisse, évitant ainsi que des débris ne se coincent dans le mécanisme. Chez Joskin, par exemple, ce tapis s'enroule à l'arrière de la caisse. Ces remorques étanches de conception permettent de transporter aussi bien de l'ensilage que des céréales (y compris le colza) ou encore du compost. Au déchargement, comme la matière est déplacée par le tapis et accompagnée par le panneau frontal, la pression sur les parois latérales est réduite, ce qui protège les produits sensibles comme les pommes de terre. Toutefois, le tapis mouvant est par nature plus fragile qu'un fond avec un système à chaînes et barrettes. Il risque, par exemple, de se détériorer lors du transport de matières agressives, comme des pierres. Par ailleurs, avec la GX de Krone, il est possible de charger des big-bags, des palettes, des balles cubiques… et de déplacer ces marchandises dans la caisse grâce à une télécommande optionnelle.

Le fond mouvant alternatif charge et décharge

Les remorques équipées d'un fond mouvant alternatif (FMA), commercialisées entre autres par Legras ou La Campagne, reçoivent un plancher composé de barrettes en aluminium juxtaposées sur toute la longueur de la caisse, capables de déplacer la matière aussi bien vers l'arrière que vers l'avant. Actionnées par de petits vérins situés sous le plancher, ces barrettes effectuent alternativement des mouvements de va-et-vient, afin de pousser le chargement vers l'arrière de la caisse, sur une course de 250 mm, par exemple. Dépourvues de front poussant, et donc de vérins volumineux à l'avant, ces remorques peuvent afficher une longueur de caisse plus importante que celle des autres systèmes, tout en respectant la réglementation relative aux gabarits routiers. En usage agricole, elles sont principalement équipées de barrettes épaisses avec un recouvrement étanche. Cette configuration autorise le transport de produits en vrac comme les céréales (y compris le colza), de matières lourdes telles que le fumier, d'ensilage ou encore de récoltes sensibles, à l'instar des pommes de terre. En revanche, le transport de pierres est à proscrire, au risque d'endommager les barrettes. Ces remorques peuvent également être chargées de produits conditionnés comme des palettes, des big bags ou des bottes de paille. En effet, le système FMA permet à la fois le chargement et le déchargement de ces produits en inversant le mouvement du plancher. Cependant, leur utilisation montre ses limites dans les rotations courtes en chantier d'ensilage (distances inférieures à 5 km entre la zone de récolte et le lieu de déchargement). Le déchargement complet nécessite en effet en moyenne 4 à 5 minutes, contre environ 1 min 30 s avec les autres systèmes de vidange à plat. Par ailleurs, la remorque à fond mouvant alternatif constitue la technologie la plus coûteuse du marché. Ce surcoût s'explique par la complexité du mécanisme et par l'utilisation massive d'aluminium, dont le cours connaît actuellement de fortes variations.

Les systèmes à front poussant plus polyvalents

Les remorques à vidange à plat à front poussant, dites aussi à fond poussant, disponibles chez de nombreux constructeurs, tels que Fliegl ou Rolland, reçoivent une paroi frontale mobile se déplaçant vers l'arrière de la caisse grâce à des vérins hydrauliques, afin d'expulser le chargement. Pour actionner le front poussant, les montages varient selon les marques. Par exemple, Fliegl opte pour un unique vérin de grande dimension, tandis que Rolland en utilise trois : un premier, de forte section, initie la poussée pour vaincre l'inertie de la charge, puis les deux autres prennent le relais pour achever la vidange. En fin de course, le tablier frontal adopte différentes cinématiques pour évacuer les derniers résidus. Chez Fliegl, il effectue un second mouvement de poussée, la partie arrière du tablier coulissant au-dessus de sa base. D'autres systèmes, comme celui de Rolland, font légèrement sortir la partie basse du tablier hors de la caisse avant de la basculer vers l'extérieur, afin d'éviter que du produit reste coincé au fond ou sur le bouclier. La remorque



Krone

Les remorques à vidange à plat équipées du système de déchargement à chaînes et barrettes disposent d'un fond de caisse manquant généralement d'étanchéité.



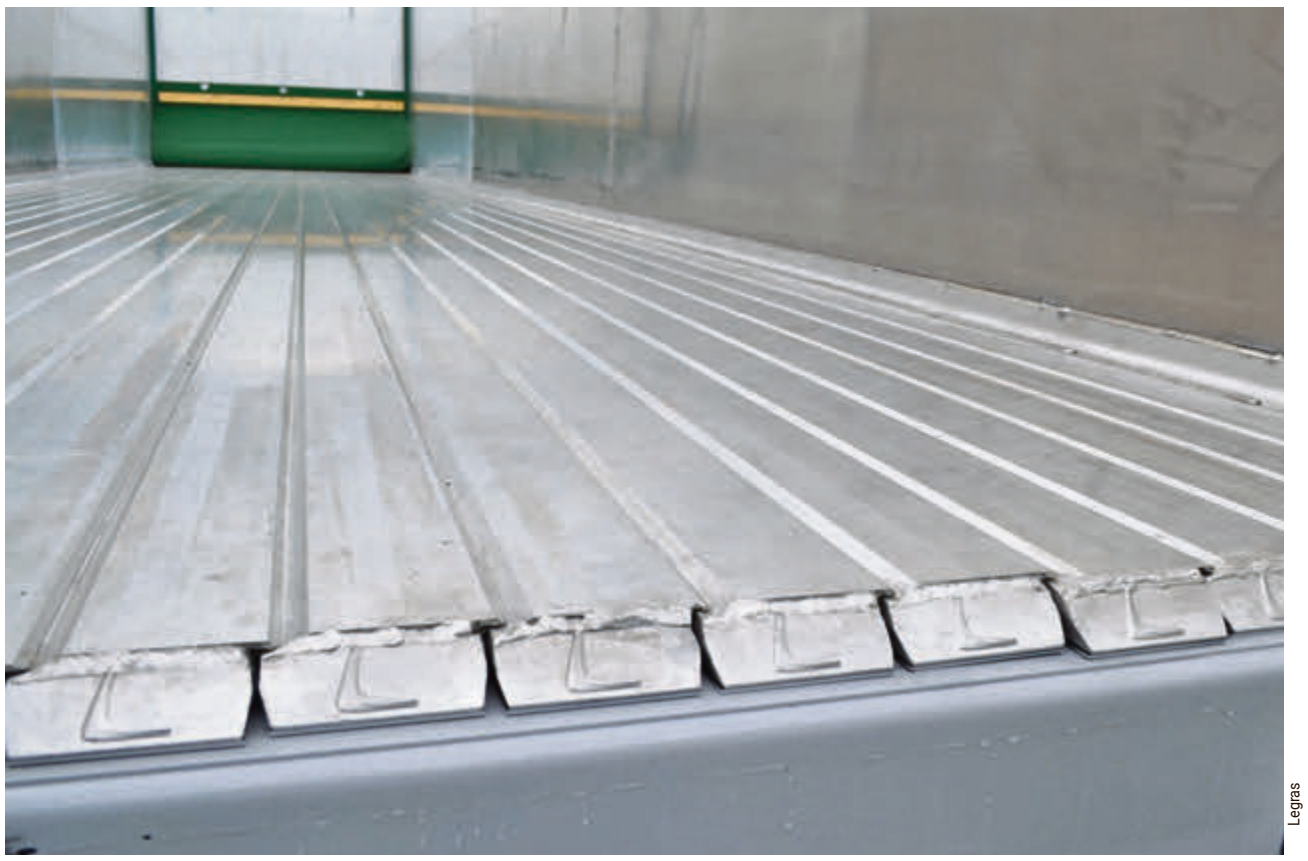
Joskin

Les remorques à vidange à fond mouvant tirant disposent d'un tapis solidaire du panneau frontal qui accompagne la matière à l'arrière de la caisse.

urisantes au déchargement

à fond poussant se distingue aussi par sa rapidité de déchargement, avec par exemple 50 m³ éjectés en moins de 40 secondes. Dépourvues de tapis mouvant, ces remorques se révèlent également moins coûteuses et plus simples à entretenir, en l'absence de moteurs hydrauliques dédiés à leur entraînement. Cette conception est compensée par des vérins capables d'exercer une poussée pouvant atteindre 40 tonnes, permettant de décoller et d'éjecter des matières lourdes ou collantes, comme le fumier. D'autre part, des bavettes d'étanchéité en caoutchouc raclent les parois, garantissant une étanchéité totale et autorisant le transport de céréales, y compris le colza, d'ensilage, de betteraves… Le transport de pierres reste toutefois déconseillé, les chocs au chargement pouvant endommager la caisse. Fliegl propose également, en option, un tablier épandeur ou une vis de transbordement à l'arrière, renforçant la polyvalence de ses remorques. L'inconvénient du fond poussant se résume à la poussée horizontale qui génère une forte pression latérale susceptible de déformer la carrosserie (effet banane), notamment sur des caisses en acier ou en aluminium insuffisamment renforcées. De plus, sur les remorques de grande longueur de caisse (jusqu'à 9,70 m), le déchargement au silo d'ensilage crée des tas très compacts, difficiles à reprendre dans l'axe du silo avec un tracteur. Un déchargement perpendiculaire s'impose alors.

Ulysse Dubroeucq



Legras

Les remorques à fond mouvant alternatif reposent sur un plancher doté de barrettes en aluminium capables d'effectuer alternativement des mouvements de va-et-vient, afin de pousser le chargement vers l'arrière de la caisse ou de le ramener vers l'intérieur pour charger, par exemple, des big-bags.



Rolland

Les remorques à vidange à plat à front poussant disposent d'une paroi frontale mobile qui se déplace vers l'arrière de la caisse pour expulser le chargement. En fin de course, le tablier frontal adopte, selon les fabricants, différentes cinématiques pour évacuer toute la matière.



Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr

L'information
vous accompagne
partout !



// TRANSPORT

Nouveautés en matériels de transport

Camtrac Des camions Tatra pour les applications agricoles

La société Camtrac, située à Sées (Orne), commercialise les camions du constructeur tchèque Tatra en configuration classique, mais aussi en version Maga (Machine automotrice de genre agricole), l'homologation retenue notamment pour les ensileuses et les moissonneuses-batteuses. L'immatriculation en Maga dispense de l'utilisation d'un chronotachygraphe et autorise la conduite sans permis poids lourds. Dans ce cas, la vitesse de circulation sur route est limitée à 40 km/h et l'âge minimal pour le chauffeur est de 18 ans. Les camions de la gamme Phoenix sont particulièrement adaptés aux applications agricoles. Ils sont disponibles en 4x4, 6x6, 8x6, 8x8, voire 10x10, et se distinguent par leurs roues à suspensions indépendantes, qui leur procurent de grandes capacités de franchissement. « Le châssis rigide des Tatra, composé d'un tube central reliant chaque essieu, facilite le montage d'une caisse d'épandeur à fumier, d'une tonne à lisier, d'une caisse de transport ou de tout autre équipement agricole, sans risque de casse, contrairement aux camions classiques à ponts rigides et châssis déformable », argumente Frédéric Calbris, président de Camtrac. Les Phoenix sont disponibles avec toutes les roues directrices, afin d'évoluer en crabe dans les champs pour limiter les tassements. Ils sont aussi éligibles au montage de pneumatiques de grand diamètre (1,35 m voire davantage) et d'un système de télégonflage intégré d'usine. Ces camions porteurs sont disponibles en cinq puissances : 410, 430, 450, 480 et 530 ch. Ils reçoivent au choix une boîte automatique ZF à 12 vitesses ou une full-powershift Allison à 7 rapports.



Tatra

Chevance Les bennes Optima remplacent les séries First, Farmer et Welter

La gamme de bennes Optima de Chevance remplace les séries First, Farmer et Welter. Elle se compose de dix modèles, dont trois homologués à 30 km/h reposant sur un essieu boggie (18, 22 et 24 t de PTAC, volume de caisse de 15 à 33 m3 avec rehausses), quatre équipés d'un tandem 40 km/h (24, 25, 29 et 30 t de PTAC, volume de 19 à 41 m³ avec rehausses) et trois dotés d'un tridem 40 km/h (32 t de PTAC, volume de caisse de 27 à 52 m³ avec rehausses). Les remorques monocoques à double essieu sont disponibles en 1,20 et 1,50 m de hauteur de caisse, alors que les variantes tridem disposent de côtés de 1,50 ou 1,80 m de haut. Toutes les Optima reçoivent systématiquement un système de freinage pneumatique à double ligne. Construites en aciers suédois Domex et Strenx, elles bénéficient d'une conception renforcée, intégrant notamment une ceinture inférieure pour absorber les contraintes supportées par la caisse. Elles disposent au-dessus des roues d'un profilé antiprojection, qui se complète en option d'un déflecteur latéral en caoutchouc. Ces bennes profitent également d'une paroi avant et d'une porte arrière hydraulique redessinées, ainsi que d'une nouvelle barre anti-encastrement fixe ou à relevage hydraulique en option. En option, les Optima accèdent à des rehausses hydrauliques, des suspensions hydrauliques d'essieux et de timon (suspension de flèche à ressort à lames en standard). Elles sont aussi éligibles au montage d'un essieu suiveur forcé à pilotage électronique.



Chevance

Danel Le transport des balles vite sécurisé

Le constructeur samarien Danel conçoit un système d'arrimage rapide des balles pour ses plateaux fourragers. Il se compose de deux sangles, chacune attachée à chaque extrémité à un bras pivotant hydrauliquement. Le passage de la position basse (pour le chargement et le déchargement des balles) à la position haute et tendue (transport) de chaque sangle s'effectue individuellement de chaque côté depuis la cabine. Quatre positions sur chaque bras permettent d'en adapter la longueur au format des balles.



L. Vimond

Fliegl La remorque Cugo conçue pour l'ensilage

Fliegl enrichit par le bas son offre de transport avec la remorque HTW Cugo 640 à vidange à plat. Celle-ci dispose d'une caisse conique de 8,60 m de long et 2,38 m de large, pour un volume de 40 m³ et un PTAC de 21 t. D'une hauteur totale de 3,65 m, cette remorque homologuée à 40 km/h repose sur un essieu tandem, l'essieu arrière étant suiveur. Elle est équipée du freinage pneumatique et d'une flèche rigide autorisant un attelage haut ou bas via une boule K80. Chaussée en pneumatiques 650/50 R22.5 (750/45 R26,5 en option), la Cugo reçoit un fond mouvant à quatre chaînes plates et barrettes animé hydrauliquement (deux vitesses). En option, elle accède à une face avant pivotant hydrauliquement pour faciliter la vidange, ainsi que des rouleaux doseurs à l'arrière.



Fliegl

Krone Essieu directeur électronique sur les remorques TX

Le constructeur allemand Krone réactualise le pilotage des essieux directeurs sur ses remorques de transport TX. Déclinées en modèles à deux ou trois essieux de 46 à 56 m³, celles-ci disposent désormais d'un pilotage sans contact de la direction des essieux. Déjà proposée depuis deux ans sur les remorques autochargeuses RX et ZX, cette technologie s'appuie sur un gyroscope monté sur le premier essieu. Ce dernier détecte avec précision lorsque le véhicule entre dans un virage et calcule en temps réel, en tenant compte de la vitesse et du sens de la marche, le braquage optimal. Fonctionnant aussi bien en marche arrière qu'en marche avant, l'essieu directionnel peut être forcé ou bloqué. Au-dessus de 30 km/h, l'angle de braquage diminue progressivement avec la vitesse jusqu'à bloquer totalement la direction. Pouvant se combiner à un système de pesée optionnelle, cette solution assure des braquages plus serrés, procurant une meilleure maniabilité tout en sécurité.



Krone

Rolland Des remorques Rollpush à fond poussant

Née d'un partenariat avec le constructeur allemand Demmler, l'offre de remorques à fond poussant Rollpush refait son apparition au catalogue Rolland, après sept ans d'absence. Elle s'adresse aux ETA et aux méthaniseurs, ainsi qu'aux entreprises spécialisées dans le transport de grain, de maïs, de bois ou de fumier. Les Rollpush sont dotées de côtés en acier pourvus de nombreux renforts et d'une porte arrière contenant 3 m³ de chargement. Elles se caractérisent par leur centre de gravité bas et leur vidange à plat en une minute. À profil en L, le fond poussant termine la vidange en basculant de 60 degrés. Homologuées à 40 km/h, ces remorques se déclinent en trois modèles contenant de 39 à 49 m³. La première dispose d'un train roulant à tandem suiveur, tandis que les deux autres reposent sur un tridem. Le plus gros modèle bénéficie d'un tridem à suspension hydraulique. En option, des rehausses de 20 cm augmentent le volume utile pour les matières les plus légères.

Modèle : Rollpush 7739 ; 8744 et 9749
Longueur de caisse : 7,75 ; 8,75 et 9,75 m
Volume utile (à hauteur des flancs sans dôme ni rehausse) : 39 ; 44 et 49 m³
PTAC : 24 ; 31 ou 32 t et 32 t



ENVIRONNEMENT

// CHASSE

Adapter la campagne au climat

Après un été caniculaire, Terres de Bourgogne s'est intéressé à l'état de santé des populations de gibier dans l'Yonne. Olivier Lecas, président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne (FDCY) a répondu à nos questions.

Olivier Lecas, président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne (FDCY), nous a ouvert ses portes pour répondre à nos questions. La campagne de chasse débutait en juin dernier, pour les gros gibiers, mais étant donné les circonstances climatiques exceptionnelles, les chasseurs ont souhaité reporter leurs parties de chasse. Même si *« on a la chance de ne pas être dans un département où il y a eu des grands feux »*, avouait-il. Dans quelques semaines, la chasse du petit gibier pourra s'effectuer. Par bon sens, le président a *« demandé aux chasseurs de se concentrer sur la chasse du grand gibier, moins impacté par la sécheresse. C'est aux chasseurs de s'adapter à la population de gibier, notamment du petit gibier, qui est déjà très peu présente dans le département »*. Pendant les arrêtés sécheresses publiés par la Préfecture de l'Yonne, les chasseurs avaient interdiction de *« donner de l'eau dans les mares qui sont dans les bois pour que les animaux puissent boire. Tous les animaux ont été impactés par ces conditions climatiques »*. Les canicules successives ont, pour lui, eu un effet sur le petit gibier de plaine. *« À l'ouverture, au 20 septembre, il n'y aura rien dans les plaines, parce que les maïs et les tournesols seront presque tous coupés. Quasiment aucun couvert ne sera présent dans les plaines, donc pour le gibier de plaine, ça va être très difficile »*, observait-il. Ce petit gibier sera impacté par le manque de couverts et la prédation. *« Pendant les périodes migratoires, de nombreux busards migrent et sont de redoutables prédateurs, compte tenu du fait que les jachères mellifères, endroits où se cachent les gibiers de plaine sont endommagées par la chaleur. Les renards demeurent également des prédateurs importants sur le département »*, constatait-il.



Olivier Lecas, président de la Fédération départementale de chasse de l'Yonne (FDCY).

Des populations impactées par la sécheresse

Sur le grand gibier, les impacts seront également visibles. *« Les populations de chevreuil seront impactées : la canicule fait que le chevreuil mange souvent des pousses fraîches. Cet été, ils n'ont mangé que du sec »*, informait-il, sachant que *« le chevreuil est un animal qui ne fait pas de graisse, donc les jeunes vont certainement avoir un poids inférieur par rapport aux autres années. Même si ce ne sont pas des espèces en danger, les chasseurs vont faire attention »*. Cependant, cet été chaud n'a pas impacté drastiquement les populations de sanglier. *« Le problème c'est qu'on en a prélevé plus de 20 000 l'année dernière, et l'année prochaine, on devra en tuer certainement plus. On ne connaît pas la population exacte mais le contexte climatique a dû avoir un impact sur la reproduction »*, conseillait-il. Ce qui l'inquiète le plus c'est que : *« ce que je vois, ce sont des dégâts et des surfaces détruites qui ne vont pas diminuer. Ce qui va diminuer ce sont les rendements. Après la mauvaise année, les sangliers vont se déplacer sur plus de surface pour se nourrir »*. Conscient du risque, il a donc annoncé aux chasseurs de *« prélever sans distinction de taille, de poids, de sexe, il faut prélever le maximum. Principalement, là où la participation est au-dessus de 2 € »*. Avant de reprendre ses habits de chasse, Olivier Lecas déclarait *« qu'on aura certainement des surprises sur certains secteurs. Tout le département n'a pas été impacté par la sécheresse de la même manière. Les secteurs boisés, particulièrement en chêne où il y a une bonne glandée, auront des gibiers moins impactés que les secteurs résineux dans les zones calcaires »*. D'ailleurs, cette année la FDCY a choisi de mettre en place une plateforme *« Gibier pour tous »* qui permettrait aux chasseurs de faire du don de gibier entier. *« C'est une plateforme pour que les chasseurs donnent du gibier, uniquement du don de gibier de particulier à particulier. Le gibier sera distribué à moins de 80 km. Ce sera du gibier entier, on n'a pas le droit de le découper. Le sanglier doit être éviscéré et coupé en pot »*, expliquait-il. Cette décision intervient après de nombreuses remontées terrain de chasseurs ne sachant plus quoi faire des gibiers prélevés.

Charlotte Sauvignac

// FAUNE SAUVAGE

Lynx : une nouvelle signalisation testée dans le Jura

Dès cet automne, des panneaux de signalisation routière spécifiques au lynx seront expérimentés dans le Parc naturel régional du Haut-Jura. L'objectif : réduire les collisions, première cause de mortalité de l'espèce.

Prévue par le Plan national d'actions en faveur du lynx boréal, cette expérimentation sera menée de septembre à octobre dans le périmètre du Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura sur des tronçons des N5 et N57 ainsi que sur des routes départementales du Jura, du Doubs et de l'Ain. Des panneaux réglementaires « faune sauvage » seront complétés par différentes variantes, notamment des indications d'étendue et de vitesse conseillée. Encadré par des arrêtés interministériels, ce dispositif sera évalué pendant trois ans par le Cerema (1) afin de mesurer son efficacité sur les collisions ainsi que le comportement et la perception des automobilistes. L'expérimentation, financée par le ministère de la Transition écologique et WWF, bénéficie de l'appui du PNR du Haut-Jura. Le massif jurassien abrite près de 80 % de la population française de lynx. Particulièrement exposé en raison de l'étendue de son domaine vital, le lynx boréal est victime d'une vingtaine de collisions détectées chaque année. Les destructions illégales et le manque de brassage génétique constituent les deux autres principales menaces. Espèce protégée, le lynx est classé « en danger » sur la Liste rouge nationale. Son Plan national d'actions est coordonné par la DREAL Bourgogne Franche-Comté et animé par l'Office français de la biodiversité. Ce plan, qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés (représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socioprofessionnelles, éleveurs, chasseurs etc.), vise à rétablir l'espèce dans un bon état de conservation.

Isabelle Renaut

(1) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



Ces panneaux vont faire leur apparition cet automne sur les routes du Haut-Jura.

// EN BREF

Nappes phréatiques La situation reste « dégradée » en septembre

La situation des nappes phréatiques reste « dégradée » en France, avec 61 % des niveaux au-dessous des normales au 1er septembre, a indiqué le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans son bulletin de situation hydrogéologique publié le 8 septembre. La vidange des nappes, phénomène classique pendant l'été, est cette année particulièrement forte en raison d'un déficit de pluie *« depuis le mois de mai sur tout le territoire avec notamment une sécheresse plus marquée et des températures élevées depuis le mois de juin »*, souligne le BRGM. Au 1er septembre, 90 % des niveaux de nappes phréatiques de la métropole étaient en baisse, 8 % étaient stables et 2 % étaient en hausse. Le niveau des nappes est contrasté sur le territoire, précise aussi le BRGM. Ils sont *« très bas pour les nappes du socle limousin et les calcaires du Jura et la plaine nord d'Alsace et encore haut pour les nappes des formations de la Vistrenque »* dans le Gard.

En 2026, la France a connu son été *« le plus chaud »* jamais enregistré selon Météo-France, marqué par une température moyenne de 24 °C, soit 3,6 °C au-dessus des normales 1991-2020, et devant les étés 2003 et 2022. Cette chaleur s'est accompagnée de sécheresses et d'incendies : 99 départements français affichent un niveau de gravité de sécheresse allant d'une simple « vigilance » à une situation de « crise », cette dernière catégorie concernant 74 d'entre eux, selon le service VigiEau.

ÉQUIPEMENT

// HISTOIRE

Mc Cormick, ou la moisson de l'inventeur

En perfectionnant la moissonneuse mécanique au XIXe siècle, l'Américain Cyrus McCormick (1809-1884) a bouleversé l'agriculture mondiale. Visionnaire autant qu'industriel, il a permis de cultiver davantage de terres avec moins de bras et a ouvert la voie à la mécanisation des campagnes modernes.



L'apport de Cyrus McCormick en matière d'innovation dans le machinisme agricole aura été fondamental.

Lorsque Cyrus Hall McCormick naît en 1809 dans une ferme de Virginie, l'agriculture repose encore presque entièrement sur la force humaine et animale. La récolte des céréales est un travail long, pénible et incertain. Quelques inventeurs ont déjà imaginé des machines capables de couper le blé, mais aucune n'a réellement trouvé sa place dans les champs.

C'est dans cet univers rural que le jeune McCormick va changer le destin de l'agriculture. Son père, Robert McCormick, travaille depuis des années sur un prototype de moissonneuse mécanique. Le fils reprend l'idée, l'améliore et, en 1831, présente une machine capable de couper les céréales avec une efficacité inédite. Tirée par des chevaux, la moissonneuse permet à un seul homme d'accomplir le travail de plusieurs ouvriers armés de faucilles ou de faux. Une révolution est en marche. En 1834, Cyrus McCormick obtient un brevet pour son invention. Pourtant, le succès n'est pas immédiat. Les agriculteurs se montrent méfiants devant cette machine complexe et coûteuse. L'inventeur comprend alors qu'il ne suffit pas de créer une innovation : il faut aussi convaincre les utilisateurs. Il organise des démonstrations dans les champs, offre des garanties et met en place des facilités de paiement.

Le tournant de Chicago

Ces méthodes commerciales, très modernes pour l'époque, contribuent largement à la diffusion de sa moissonneuse. Le véritable tournant intervient lorsqu'il s'installe à Chicago en 1847. La ville est alors en plein essor et se situe au cœur des grandes régions céréalières américaines. Avec ses associés, McCormick y construit une usine capable de produire ses machines à grande échelle. Les ventes explosent. Au milieu du XIXe siècle, des milliers de moissonneuses sillonnent déjà les plaines du Midwest. L'impact de cette invention dépasse largement le cadre agricole. En permettant de récolter plus vite et sur des surfaces plus vastes, la moissonneuse favorise l'expansion des exploitations et contribue à nourrir une population urbaine en forte croissance. Elle libère également de la main-d'œuvre, dont une partie rejoint les villes et les industries naissantes. Pour de nombreux historiens, la mécanisation des récoltes constitue l'un des fondements du développement économique des États-Unis. Cyrus McCormick ne se contente pas d'être un inventeur. Il est aussi un entrepreneur visionnaire. Il perfectionne sans cesse ses machines, développe un réseau de distribution efficace et comprend très tôt l'importance de la publicité et du service après-vente. Son entreprise devient l'une des plus influentes du secteur agricole américain.

Longue série d'innovations

Après sa mort, en 1884, son héritage industriel se poursuit. L'entreprise familiale participe à la création d'International Harvester (lire encadré), futur géant mondial des machines agricoles. Quant à la moissonneuse de McCormick, elle ouvre la voie à une longue série d'innovations qui transformeront durablement le travail de la terre. L'histoire a retenu Cyrus McCormick comme l'un des grands artisans de la révolution agricole moderne. Son génie n'a pas été d'inventer seul la moissonneuse mécanique, mais de la rendre fiable, accessible et indispensable. En donnant aux agriculteurs les moyens de produire davantage, il a contribué à remodeler les campagnes, l'économie et, d'une certaine manière, le monde contemporain.

Christophe Soulard

Un héritage dispersé

L'héritage de Cyrus McCormick existe aujourd'hui à travers deux marques distinctes : Case International Harvester (Case IH) est le principal héritier de la société fondée par McCormick. En 1902, l'entreprise est devenue International Harvester, puis en 1985, la division agricole d'International Harvester a fusionné avec J.I. Case pour former Case IH. Cette marque fabrique toujours des tracteurs, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles dans le monde entier. En 2025, le groupe CNH (propriétaire de Case IH) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,1 milliards de dollars, en baisse de 9 % par rapport à 2024. Il existe également une marque appelée McCormick Tractors. Ce n'est toutefois pas la société historique de Cyrus McCormick. Après plusieurs rachats et restructurations, les droits sur le nom « McCormick » pour les tracteurs ont été acquis au début des années 2000 par le constructeur italien Argo Tractors. Les tracteurs McCormick modernes sont donc fabriqués en Italie et commercialisés sous cette marque. *Sources : Encyclopaedia Britannica – Cyrus McCormick McCormick–International Harvester Collection (Wisconsin Historical Society) Smithsonian Institution – History of Agricultural Mechanization National Inventors Hall of Fame – Cyrus McCormick*

// PRESSES

Bourrage contrôlé sur les presses VariBale de chez Vicon

Les presses à balles rondes VariBale de Vicon (Densus chez Kverneland, BV6000 chez Kubota) accèdent à un nouveau niveau d'interactions tracteur-outil. Baptisé TIM 2.0, cette solution ajoute au TIM Baler lancé il y a trois ans, la possibilité d'agir sur l'arrêt du tracteur et de la prise de force. Pour ce faire, des capteurs au niveau du pick-up, du rotor et de l'arrivée de la prise de force détectent les bourrages imminents et stoppent l'avancement, ainsi que la prise de force si le tracteur est compatible. Une alarme retentit alors en cabine et le terminal propose au chauffeur d'enclencher une séquence de débourrage (retrait des couteaux et ouverture de la trappe de débourrage) : le conducteur doit cependant réarmer la prise de force.

Par ailleurs, Vicon propose en option un timon articulé télescopique. Alors que le tracteur reste bien centré sur l'andain, ce système permet de déporter à gauche et/ou à droite la presse de manière à répartir équitablement le fourrage sur toute la largeur de la balle et à avoir des balles bien formées. Ce sont les capteurs sur les courroies qui mesurent le niveau de remplissage de la balle sur toute la largeur et qui pilotent le timon. En ne roulant plus sur le fourrage, le tracteur ne souille plus le fourrage avec de la terre. Pour le fonctionnement optimal du système, le chauffeur a juste à rentrer la largeur de l'andain, afin de piloter l'amplitude de déplacement gauche-droite qui peut atteindre 1,20 m.



// EN BREF

Agroéquipement L'Allemand Vogelsang et le Slovène BeTec s'allient dans l'épandage du lisier

Dans un communiqué du 2 septembre, le groupe allemand Vogelsang GmbH & Co. KG et la société slovène BeTEC ont annoncé la création une coentreprise consacrée aux équipements d'épandage du lisier. BeTEC se chargera de la conception, du développement technique et de la production des machines, adaptée aux besoins. Vogelsang conservera l'ensemble des activités commerciales en Allemagne et en Europe, à l'exception de la Slovénie, au sein de ses structures existantes. Le groupe allemand apportera également son expertise dans la vente et l'après-vente. Les gammes de rampes à pendillards et de rampes à patins des deux fabricants sont à présent réunies sous la marque *« Vogelsang-BeTEC »*. Ce portefeuille doit couvrir différents profils d'utilisateurs, des grandes exploitations et entreprises de travaux agricoles aux exploitants à temps partiel, ainsi que plusieurs largeurs de travail et niveaux de prix. Vogelsang indique que le partenariat vise à renforcer l'efficacité et la compétitivité de son activité dans un secteur agricole en évolution. Les premières solutions issues de cette collaboration seront présentées au salon EuroTier, du 10 au 13 novembre à Hanovre.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Journée technique, « s'installer en… » ovins dans la Nièvre

• Jeudi 24 septembre

Dans le cadre des cycles de journées techniques intitulées « S'installer en », la Chambre d'agriculture de la Nièvre en propose une sur l'installation en production ovine dans la Nièvre, le 24 septembre, de 9 heures à 16 h 30.

Plus précisément, elle s'articule autour de la découverte des bases d'un atelier ovin viande performant avec plusieurs thèmes qui seront abordés comme l'alimentation, la reproduction, la conduite d'élevage ou encore la rentabilité.

Après une matinée en salle (à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Nevers) et afin de compléter les échanges, une après-midi dans l'exploitation de Damien Barillot (Sauvry, Bréard) est prévue.

Inscriptions obligatoires : marine.vaillant@nievre.chambragri.fr ou au 03 86 93 40 00 (Marine Vaillant, conseillère entreprise installation).

// Découvrir Ferm'Inov

• Mercredi 30 septembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une journée d'échanges à Ferm'Inov, à Jalogny (71), qui est dédiée aux solutions concrètes pour renforcer la résilience et l'autonomie des exploitations. Au programme, les participants pourront découvrir de 10 heures à 12 heures l'exploitation et ses activités, un focus sur l'essai système et la double période de vêlages, avant une intervention de Groupama. Puis, de 13 h 30 à 16 h 30, un point sera fait sur la diversification des ressources fourragères avec le sorgho et un autre sur le gain d'autonomie sur la ressource en eau pour l'abreuvement des bovins. Inscription obligatoire avant le 1er septembre.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00.

RÉGION

//Journée technique régional ovine à Charolles (71)

• Jeudi 17 septembre

La Journée technique régionale ovine est organisée à Charolles, au Pôle régional ovin, rue Bretin, à partir de 9h30. La thématique abordée sera : « Expérimentations et innovations en système herbager ovins-bovins au service de tous ».

Inscription obligatoire avant le 13 septembre

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Remettre ses prairies naturelles en état

• Mercredi 16 septembre

Diagnostiquez l'état de vos prairies permanentes et découvrez les techniques permettant de restaurer leur potentiel de production et leur pérennité. Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Formation Morvan Non labellisée MAEC le 16 septembre. Lieux à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Éleveur infirmier de son élevage bovin

• Mercredi 16 septembre

Diagnostiquez l'état de vos prairies permanentes et découvrez les techniques permettant de restaurer leur potentiel de production et leur pérennité.Vous envisagez de produire des myrtilles pour diversifier votre exploitation ? Cette formation vous permettra d'évaluer la faisabilité économique de votre projet et de chiffrer votre futur atelier. Formation Morvan Non labellisée MAEC le 16 septembre. Lieux à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Maîtriser son registre phyto numérique

• Jeudi 17 septembre

Maîtrisez l'enregistrement numérique de vos interventions phytosanitaires avec Mes Parcelles et assurez la conformité de votre registre aux exigences réglementaires. Lieu : Nevers, durée : 3 h.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.

// S'initier à l'ostéopathie en élevage

• Mercredi 23 et jeudi 24 septembre

Découvrez des techniques simples d'ostéopathie et des points d'acupuncture pour prévenir certaines pathologies et améliorer le bien-être de vos animaux. Lieu à définir, durée : 2 jours.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.

YONNE

// Module cartographique de MesParcelles pour réaliser l'assolement

• Jeudi 17 septembre

L'objectif de cette formation est de savoir utiliser de façon autonome l'outil MesParcelles et savoir réaliser ses enregistrements en toute sécurité (cartographie de l'assolement, plan de fumure, traçabilité des interventions). Formation sur 3 jours.

Pour plus d'informations, contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier hausse confirmée de l'indice des fermages, de +3,23% pour 2026

Comme prévu, le loyer des terres agricoles est revu en hausse de 3,23% pour 2026, selon un arrêté paru le 13 août au Journal Officiel. «L'indice national des fermages s'établit pour 2026 à 127,04» (contre 123,06 en 2025), indique le texte. Cela confirme les prévisions de nos confrères de Réussir, déduits des comptes de l'agriculture de la Nation, publiés le 07 juillet. Le calcul de l'indice repose en effet à 40% sur l'évolution de l'inflation sur un an (+1,09% entre 2024 et 2025) et à 60% sur celle du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) rapporté à la surface depuis cinq ans (+4,72% entre 2024 et 2025). 2026 marque ainsi la dixième année successive d'augmentation de l'indice national des fermages. Depuis 2009, il a grimpé de 27%, n'ayant reculé qu'en 2016, 2017 et 2018. Pour la Coordination rurale (CR), il s'agit d'»une nouvelle charge pour des exploitations déjà fragilisées par la sécheresse, la canicule et un contexte économique mondial incertain». Dans un communiqué le 15 juillet, l'organisation réclamait «un gel immédiat de l'indice national des fermages pour la campagne 2026, afin de préserver la trésorerie des exploitations et de laisser aux fermiers un répit financier le temps que la situation économique et climatique se stabilise». Une demande restée vaine.

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%
2026	**127,04**	**+3,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/09/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 592 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,40	5,74	5,67	- 0,16
		300-350	5,23	5,42	5,31	- 0,13
		350-400	4,64	5,27	4,84	+ 0,09
		400-450	4,60	4,79	4,69	+ 0,06
		450-500	4,38	4,57	4,50	+ 0,01
	R	400-450	4,46	4,57	4,49	- 0,06
F	U	250-300	5,24	5,31	5,26	- 0,13
		300-350	5,24	5,28	5,26	+ 0,09
		350-400	4,96	5,12	5,09	- 0,02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 143 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	4,30	4,42	4,39	
F	U	350-400	4,28	4,90	4,49	
		400-450	4,25	4,25	4,25	
		450 et +	3,99	4,32	4,16	- 0,12

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 258 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,20	3,30	3,25	- 0,16
	R	+ 500 kg	3,10	3,23	3,17	- 0,08
F	E	24 à 36 mois	4,50	5,17	4,71	
	U	24 à 36 mois	4,04	4,49	4,18	+ 0,10
		- 5 ans	3,78	4,35	4,03	+ 0,06
		5 à 10 ans	3,75	4,33	3,90	- 0,02
		+ 10 ans	3,64	3,89	3,73	+ 0,02
	R	24 à 36 mois	3,64	3,93	3,83	=
		- 5 ans	3,52	3,77	3,70	- 0,04
		5 à 10 ans	3,58	3,79	3,68	- 0,01
		+ 10 ans	3,32	3,59	3,48	- 0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 993 - Taux de vente : 97 %.

Broutards : L'offre tend à augmenter et garde un très bon niveau de qualité. Les transactions sont fluides et les cours facilement maintenus.
Broutards limousins : 300 / 350 kg : 1750 à 1830 euros (5,28 à 5,37). 350 / 400 kg : 1930 à 1980 euros (4,95 à 5,04). 400 / 450 kg : 2130 à 2140 euros (5 à 5,10).
laitonnes : Vente rapide et totale à des cours très fermes.
Vaches / génisses de 30 mois : Des apports plus conséquents et des acheteurs présents en nombre. La vente est fluide et les cours reconduits.
Taureaux : Présentation très hétérogène et vente plus calme.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

7/09/2026

Effectif : 326

Broutards :	(250 - 365 kg)	1430 - 1690 €	4,56 - 5,77 €/kg
Broutards :	(370 - 455 kg)	1740 - 2010 €	4,35 - 4,81 €/kg
Laitonnes :	(310 - 360 kg)	1420 - 1720 €	4,60 - 5,29 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(330 - 400 kg)	1310 - 1620 €	3,95 - 4,07 €/kg
Taureaux :	(930 - 1230 kg)	2810 - 4150 €	3,00 - 3,37 €/kg
Vaches suitées mâles & femelles :		3000 - 3650 €	
Vaches légères :		1430 - 2330 €	
Vaches entre deux :		2350 - 2900 €	
Vaches lourdes :		2920 - 3460 €	

Commerce plus discuté en mâles charolais de plus de 400 kg. Cours stables en légers. Pas d'invendus.
Vente fluide en femelles à des cours reconduits.
Apports plus importants en vaches, le placement est rapide à des tarifs très fermes.

Divers :

Broutards Limousins et croisés :	(295 - 455 kg)	1640 - 2100 €	4,36 - 5,58 €/kg
Laitonnes Limousines et croisées :	(290 - 365 kg)	1610 - 1870 €	4,90 - 5,58 €/kg

Apports plus importants en limousins et croisés et de meilleure qualité en mâles comme en femelles permettant un placement total à de meilleurs tarifs que le mois précédent.

Effectif bovins gras : 15

Vaches de viande :	7,10 € à 7,30 € / kg de viande
Génisses de viande :	7,24 € à 7,64 € / kg de viande

Placement plus difficile en sujets gras entrainant une baisse des tarifs. 2 invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

07/09/2026

Effectif : 152

Agneaux :	145 - 175 €	3,48 - 4,07 €/kg
Brebis :	56 - 195 €	1,17 - 2,22 €/kg

Cours stables dans quelques bons lots d'agneaux, en baisse pour les maigres et dans les lots mal triés.
Tarifs stables en brebis. Pas d'invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

31/08/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 601 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,31	4,48	4,40	+ 0,33
		de 38 à 44 kg	3,92	4,51	4,21	+ 0,01
		de 44 à 50 kg	3,51	4,34	3,97	- 0,02
		+ de 50 kg	3,20	3,51	3,41	- 0,26
	R	de 32 à 38 kg	3,95	3,95	3,95	+ 0,19
		de 38 à 44 kg	3,50	3,82	3,71	- 0,09

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 192 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,31	2,53	2,44	- 0,17
	R	+ de 60 kg	1,84	2,40	2,20	- 0,22

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	120	135	126	+ 14,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 816 - Taux de vente : 97 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/09/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 622 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,70	4,00	3,80	+ 0,02
		de 38 à 44 kg	3,69	4,62	4,18	+ 0,21
		+ de 44 kg	3,32	4,43	4,02	+ 0,17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,90	2,66	1,98	- 0,10
		+ de 60 kg	1,78	2,26	2,11	- 0,07

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	première qual.	51	106	70	- 1,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 906 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les acheteurs sont nombreux cette semaine, de jolie lots d'agneaux de bonne qualité bouchère cette semaine qui tire les cours vers le haut, à vérifier dans les semaines prochaines.
Brebis : Vente totale, cours légèrement baissier cette semaine.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/09/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 107 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	400-450	4,63	4,75	4,65	+ 0,01
		450-500	4,23	4,61	4,57	
Charolais F		300-350	5,30	5,52	5,41	+ 0,09

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 34 - Vente : 76 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises	U	- 5 ans	3,72	3,90	3,88	
		5 à 10 ans	3,57	3,76	3,70	
Limousine		5 à 10 ans	4,03	4,54	4,29	

OBSERVATIONS

Effectif global : 141 - Taux de vente : 94 %

Broutards : La vente est fluide et totale. Cours reconduits.
Laitonnes : vente totale, demande soutenue et cours légèrement haussier.
Vaches : Beaucoup de vaches maigres qui pénalise la vente, les vaches démarrées se vendent beaucoup plus facilement.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

07 Sept. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : retour positif des prix avec une hausse de la demande et un manque de disponibilité.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits, avec une tendance favorable.

POLITIQUES

Depuis ce jeudi 3 septembre, avec l'application de la mesure miroir concernant l'utilisation d'antibiotiques comme activateurs de croissance, les importations européennes de viandes bovines en provenance du Brésil sont suspendues.
Par cette décision, la Commission européenne reconnait enfin les failles sanitaires de la production brésilienne !
Dans ce contexte, il est temps de stopper définitivement l'accord avec le Mercosur !

SANITAIRE

Lors d'une réunion le 3 septembre, « les travaux ont repris » sur le financement et la gouvernance du système sanitaire, dans le cadre des Assises du sanitaire animal. Sont discutés notamment le fonctionnement du Cnopsav et « l'élargissement du périmètre du FMSE » (fonds professionnel). La FNB par la FNSEA porte le maintien du financement de l'Etat sur de la surveillance, de la prévention et de la lutte sur les maladies régaliennes. A noter que la loi d'urgence agricole a habilité le gouvernement à prendre des ordonnances pour réformer le système sanitaire animal dans un délai de neuf mois (soit le 18 mai).

Sécheresse : les éleveurs de ruminants toujours sans solutions après les annonces de la Ministre

La Ministre fait voir le versement de l'Indemnisation de Solidarité Nationale comme une des clés de son plan sécheresse… Avec un indice satellite défaillant, les éleveurs ont de bonnes chances de ne jamais voir la couleur des indemnisations promises…
FNB, FNPL, FNO et FNEC renouvellent donc leur demande de déclenchement d'enquêtes de terrain dans tous les départements afin d'évaluer la réalité des pertes sur prairies et de lancer les indemnisations ! La prise en charge par l'ISN pour les non-assurés doit être réévaluée à 45% de la perte !

FAIT DE LA SEMAINE

La semaine dernière, la FNB réunissait son Conseil fédéral, accueilli par la FDSEA de la Nièvre, autour de deux sujets majeurs. Alors que les prairies sont fortement dégradées et les stocks de fourrages diminuent, les éleveurs restent exclus du Fonds de solidarité nationale: la FNB demande une aide de 300 € par UGB. Côté prix, la mobilisation de juillet devant les abattoirs a permis de stopper la baisse des cotations. Désormais, toutes les catégories doivent repartir à la hausse, car la reprise reste encore largement insuffisante.

CARTON ROUGE

A la ministre de l'Agriculture, qui ignore les alertes répétées des éleveurs et les laissent sans solution face à une crise historique !
Alors qu'il était attendu depuis le milieu de l'été, le plan « CASI » (Climat Adaptation Sécheresse Incendies) n'est clairement pas à la hauteur ! La Ministre annonce 235 millions €, pour toutes les productions, à la main des Préfets, sans préciser les modalités de distribution… **Une goutte d'eau face à des besoins chiffrés à plus de 5 milliards € pour les seuls éleveurs ruminants !**

CHIFFRE A RETENIR

6,53€/kg (+25cts)

C'est le prix de revient de la Vache allaitante, révisé sur le 1er semestre 2026. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE, ainsi que ceux pour les génisses, jeunes bovins et broutards.
Sur la même période, les cotations des prix payés aux éleveurs ont, elles, connu une forte baisse, inadmissible !

EN REGION

Dès ce weekend, en réaction aux maigres annonces de la ministre de l'Agriculture de la semaine dernière, de nombreux départements se sont mobilisés devant leurs Préfectures !
Face à leur incertitude de pouvoir nourrir leurs animaux cet hiver, les éleveurs ont tenu à faire entendre leurs voix afin que des enquêtes départementales soient conduites pour évaluer justement les pertes sur prairies !
Sans indemnisation et aides financières, avec des prix en baisse, les éleveurs n'auront bientôt plus la possibilité de conserver leurs animaux !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

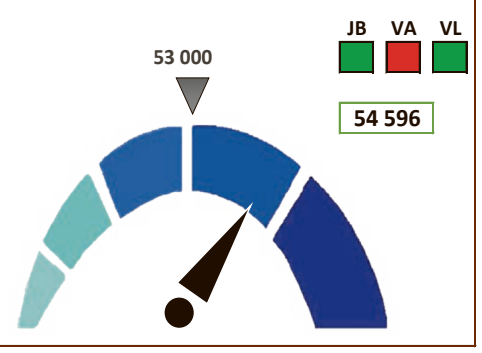
2026 - Semaine 36

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	53 000	17 000 (% /sem.2025)	8 000 (% /sem.2025)
S32	49 481	15 559	9 736
S33	50 269	7 607	3 732
S34	51 712	15 804	11 950
S35	53 300	20 059	10 976
S36	54 596	20 574	11 139
Moyenne glissante 5 semaines	51 872	15 921	9 507
Evol A-1 (moy glissante)	-0%	+3%	+9%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 10 950 têtes	
10 890	normal
11 052	normal
11 501	rapide
11 652	normal
nc	nc
Cumul S1 à S35 :	
léger ralenti	

Cotations			Italie
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
7,05	6,41	4,26	7,25
7,06	6,38	4,39	7,31
7,09	6,37	4,50	7,31
7,11	6,36	4,52	7,36
7,15	6,37	4,52	7,44

Abattages hebdo gros bovins
D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



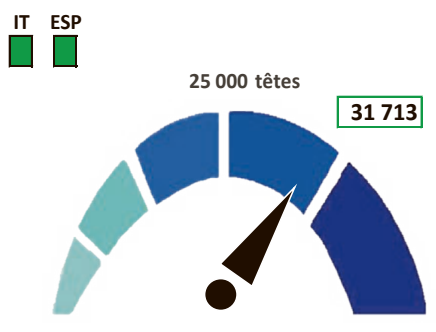
Indicateurs de prix de revient
D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
7,14 Génisse R + (€/kg éc.)
6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

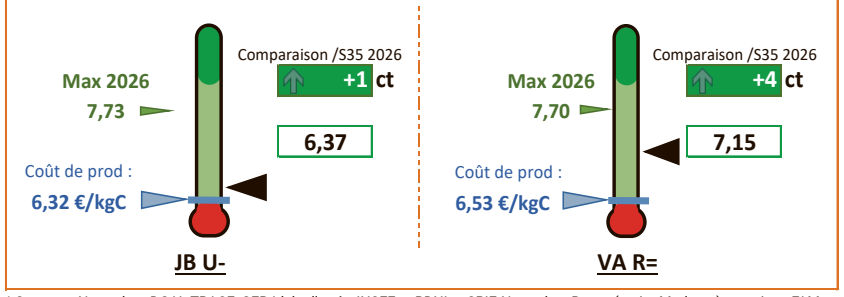
1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

Exports vifs - Italie + Espagne
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO

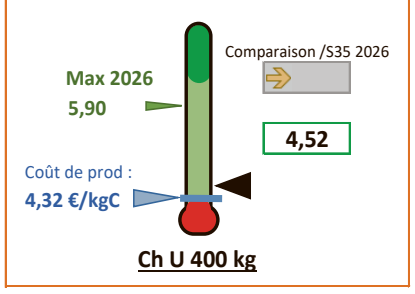


Effectifs d'animaux
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre
D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 36 du 31 août au 4 septembre 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutards :** les échanges sont fluides, portés par une présence soutenue des acheteurs et une présentation souvent de qualité. Les tarifs sont majoritairement reconduits, avec quelques hausses selon les catégories. Les sujets lourds ou de qualité inférieure sont davantage discutés et peuvent enregistrer de légers replis, tandis que les lots bien triés trouvent facilement preneur.

• **Laitonnes :** le commerce demeure actif et les prix sont fermes, avec quelques centimes gagnés dans certaines catégories. L'offre ne suffit pas toujours à couvrir les besoins. Une présentation plus hétérogène ralentit toutefois les achats dans certaines places.

• **Gros bovins maigres :** les ventes sont généralement rapides et les tarifs se maintiennent, voire progressent dans certaines catégories. Les besoins restent présents et l'offre apparaît parfois insuffisante. Les animaux manquant d'état, trop maigres ou âgés subissent toujours un tri plus marqué et quelques légers replis.

• **Boucherie :** la stabilité domine, dans une ambiance commerciale assez calme à régulière. Les animaux engraissés et les bonnes femelles conservent la préférence des acheteurs.

• **Veaux :** les tarifs évoluent peu dans l'ensemble, malgré quelques hausses et des prix bien défendus. Les bons veaux se commercialisent facilement. Les apports sont par ailleurs plus importants.

• **Ovins :** les bons lots concentrent l'intérêt des acheteurs, favorisant des transactions actives et rapides pour les agneaux bien triés. L'amélioration de la présentation soutient les échanges et entraîne quelques hausses de prix.

• **Brebis :** les transactions sont faciles pour les bons sujets, particulièrement recherchés. À l'inverse, les animaux de moindre qualité sont davantage discutés et peuvent subir des baisses sur certaines places.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends 2 tracteurs pour pièces AVTO et Raymond + Pony essence état de marche faire offre.
✆ 06 88 82 06 31 après 20 h

01 - Achète des tracteurs avec tout problème mécanique, toute marques n'importe quel état, faire proposition.
✆ 06 95 67 51 58

38 - Vends tracteur fruitier Lamborghini Spire 100 vrt de 2019 très bonne état 1880 h transmission vario prise de force et relevage AV pont avant suspendu 4 roues motrices. Pneus AV 280/70/18 usure 10% 420/70/28 pour l'arrière usure 50% prix 52500 ht me contacter pour plus d'informations.
✆ 06 51 08 00 24

73 - Tracteur NH 4RM TS100A Charg Quicke Q55 rel. AV pont super Steer, pneu neuf, 4600 H, 39000 € HT.
✆ 07 83 85 4422

Travail du sol

26 - Vends vibroculteur 25 dents cover crop trainé 16 disques épandeur engrais Vicon 400 L fil palissage.
✆ 07 68 15 91 53

Achète **TRACTEURS**
- FORD - MASSEY FERGUSON - FENDT - DEUTZ - VALTRA - CLAAS - SAME - NEW HOLLAND - ZETOR - EICHER - SCHLUTER - RENAULT - FIAT - JOHN DEERE - CASE IH - MB TRAC - UNIMOG MERCEDES...
- **TRACTEURS** accidentés, vignerons, vergers... et autres : NOUS CONSULTER
- **PRESSES** CLAAS - JOHN DEERE 342 - ROUND BALLER
- **BENNES** agricoles de 4 à 18 tonnes
- **PLATEAUX à foin - Porte-engins**
- **CAMIONS** - Tracteurs routiers - Semi-remorques...
- **MOISSONNEUSES-BATTEUSES** CLAAS - NEW HOLLAND - JOHN DEERE...
- **TÉLESCOPIQUES - Tractopelles - Niveleuses**
- **CHARGEUSES APRÈS 2000** : LIEBHERR - ZETTELMEYER - SCHAEFF ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

42 - Vends herse rotative 2m50 Breviglieri, bon état, conviendrait pour faire du maraîchage.
✆ 06 38 48 42 77

Récolte

84 - Vends remorque à vendanges Roche 2,5 t, très bon état, 900 €.
✆ 06 87 08 14 06

Traitement

89 - Vends pulvérisateur Blanchard grand large, 5000 L, 40 m, 2005, 2 bras, bon état, cause passage Bio,19000 €. (3702)
✆ 06 77 04 73 44



Arbo-viti

26 - Vends cause retraite machine à vendanger Alma auto-motrice, remorque-benne 6 tonnes à vendanger + divers matériaux pour la vigne, le tout en TBE.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51

Divers

10 - Vends € HT : Or export : séparateur Marot EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (3701)
06 30 11 59 25

38 - Vends rotovator entreprise 2,20m 4200€ vibroculteur 3m 350€ vis à grains 9m de 100mm 1 ânon mâle 10 mois 300€.
✆ 06 38 55 53 31

38 - Vends roues 7 2 40 Michelin Deutz roues Fiat Taurus 16 9 38 2 roues Alpine 165 60 15 84.
✆ 06 36 13 16 99

42 - Vends lame déneigement + rouleau bavette 10 m + saleuse Kuhn 601, le lot 5 000 euros net. Bacs paysages 600 L, 200 euros ; 1 100 L, 350 euros.
✆ 06 08 33 35 16

69 - Vends pneus 2 7,50 x 20 usure 90 % - 2 pneus 9,50 X, 36 € usure 90 % Kleber P100 les 2, 50 € - les 2 pneus neufs 12,5 80 15 14 PLY P, 120 € exo TVA.
✆ 06 07 06 77 50 soir

Véhicule

Utilitaire

69 - AV Renault Master bétaillère 2020 135ch CT OK, 250000 km, séparation, dble porte latérale, attelage, 20000 €.
✆ 06 81 21 25 20

Tourisme

01 - Vends voiture Fiat Freemont 2.0 JTD 140 chevaux, boite 6 manuelle, année 2011, Diesel, 295 000 km, nombre de places 7, prix 2700 euros, CT OK.
06 43 09 13 80

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important + bois de chauffage.
✆ 06 03 12 27 73

26 - Vends courges Muscade direct au champ ou récoltées de 8 à 10 tonnes, tous calibres, prix de vente selon les cours.
✆ 06 87 51 48 38

Fourrage

39 - Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

Emploi

Offre

21 - Exploitation polyculture élevage, région Auxois, recherche salarié temps plein. (3409).
✆ 06 74 69 62 41
06 07 75 59 74

Demande

70 - JH, recherche CDI temps plein en polyculture-élevage ou para-agricole. Travaux agri, conduite d'engins. Permis B, CACES, autonome et sérieux.
✆ 06 65 41 39 38

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches au lait ; génisses prêtes génisses tout âge PH et Red.
✆ 06 71 29 16 50

01 - Vends 4 génisses Salers 18 mois ou 3 vaches âgées suitées dociles habituées à l'attache.
✆ 04 74 00 38 54

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends taureaux 18 mois, veaux reproducteurs HBC, ataxie, plus gênes d'intérêts. Charetier à Anlezy. (3601)
✆ 06 37 43 86 56

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

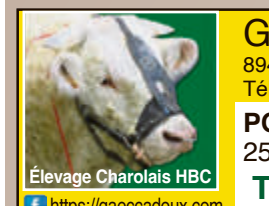
Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr



PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES



Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
Élevage Charolais HBC
https://gaeccadoux.com
Livraison possible
PORTES OUVERTES au pré
25, 26 et 27 septembre 2026
Tout le cheptel est à vendre, et c'est la retraite...
170 vaches pleines et génisses | **100 mâles repro 2026**
50 génisses de 18 mois | **40 taureaux de 18 mois**
50 laitonnes | **Taureaux adultes**

Journées commerciales dans les élevages charolais
Les 24, 25 et 26 septembre 2026

La Fédération Charolaise de Côte-d'Or a le plaisir de vous annoncer les Journées Commerciales d'Automne qui se dérouleront dans les élevages de Bovins Charolais de la Côte-d'Or. Cette année encore, un vaste choix de reproducteurs inscrits au HBC vous sera proposé, avec toutes les garanties.

Pour la quatrième année consécutive, nous mettons à disposition une aide de 2 000 € destinée aux éleveurs acheteurs de Côte-d'Or pour l'acquisition d'un reproducteur lors de ces portes ouvertes. Cette aide sera attribuée par tirage au sort, sur présentation de justificatifs. Le tirage au sort aura lieu lors de notre soirée festive le 2 octobre prochain. Les heureux gagnants pourront remporter des chèques de 200 €, 300 €, voire 500 € !

NE MANQUEZ PAS CET ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE POUR SOUTENIR L'ÉLEVAGE CHAROLAIS EN CÔTE-D'OR !

			Veaux 1 an	Tx 18 mois	Tx 30 mois et adulte
Gaec Lechenault frères	21350 St-Thibault	**06 24 24 69 93**	20	10	
Scea Tursin Sébastien	21210 Villargoix	**06 85 51 56 86**	20	15	2
Gaec Lechenault Y. & G.	21230 Foissy	**06 68 67 74 41**	5	1	
Gaunet Julien.	21320 Créancey	**06 61 29 43 10**	11		1
Gaec de Pergeot	21320 Chatellenot	**06 24 69 61 13**	20	3	
Earl Noireaut Nicolas	21320 Meilly-sur-Rouvres	**06 14 13 59 11**	18	2	
Thomas Vincent	21320 Essey	**06 84 18 91 12**	3		
Gaec de la Fontaine	21320 Sainte Sabine	**06 64 02 47 30**	15		
Ferme du lycée agricole de Quétigny	21110 Tart-le-Bas	**06 18 47 57 16**	8		

Les vidéos de chaque élevage sont visibles sur notre page Facebook : Fédération Charolaise de Côte-d'Or
Renseignements sur simple demande :
03 80 90 68 80 / 06 98 92 18 60 ou par mail à lydie.perrin@cote-or.chambagri.fr

PORTES OUVERTES
JEUDI 17 ET VENDREDI 18 SEPTEMBRE
KARELLE PAUTET LE BOIS GIZET 58170 Savigny-Poil-Fol **06 09 40 50 63**
ELV THIERRY MARTIN CHEZ LE BEAU 58170 Savigny-Poil-Fol **06 23 37 81 90**
Présentation de veaux de l'année inscrits et non inscrits et taureaux de 18 mois.

3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C. vous accueillent, IBRA et garanties sanitaires
Vendredi 25 et samedi 26 septembre 2026
EARL ALEXANDRE **06 09 22 47 18** Métairie - 58 Cossaye
GAEC BLANDIN-CURY **06 30 20 98 12** Vauvre - 03 Vaumas
GAEC CORNELOUP **06 77 68 78 58** Santigny le Haut- 03 Beaulon
23 ème année
VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ
75 Veaux mâles de l'année 26 Taureaux de 18 mois
12 Génisses pleines



Vendredi 18 & samedi 19 septembre 2026
EXPOSITION VENTE
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
BUTEAU Benoît (HBC) - **06 12 26 74 70**
Garanties sanitaires - Livraison assurée
Le meilleur accueil vous sera réservé

Charolais passion 71
Jeudi 17 - Vendredi 18 Septembre 2026
Portes ouvertes
Proche de Charolles (71)
5 Elevages Charolais
- **DEVILLARD Jacques Pierre** 71800 DYO - 06 81 90 94 97
- **GAEC BARGE-FEDERICI** 71120 VAUDEBARRIER 06 81 38 58 44 - 06 72 17 29 66
- **DELORME Eric** 71120 CHAROLLES - 06 34 36 62 68
- **BAJARD Jean-François** 71800 COLOMBIER-EN-B. - 06 30 86 06 65
- **BERNIGAUD Jacky** 71120 CHAROLLES - 06 82 37 57 79
PARTENAIRES PRÉSENTS DANS NOS ÉLEVAGES

PORTES OUVERTES
JEUDI 24, VENDREDI 25 & SAMEDI 26 SEPTEMBRE
Veaux de l'année, taureaux adultes, taureaux 18 mois, élevage HBC IBR A
Gaec POUPON Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes - **06 22 22 86 46 - 06 20 75 76 76**

PORTES OUVERTES
18, 19 & 20 septembre 2026
au **GAEC DU VERGER**
Rémy & Quentin Montcharmont
960, rue du Verger - 58170 MILLAY
Tél. : 06 09 74 90 23 et 06 19 86 62 27
Présentation veaux de l'année, tx adultes, agn., repro charol.
Verre de l'amitié

Annoncez votre évènement
03 80 78 90 35

PETITES ANNONCES

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Elevage Limousin inscrit vend mâles reproducteurs HBL très bonnes origines et laitonnes de l'année.
✆ 06 71 61 73 16

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

03 - Vends brebis agnelles Texel pères inscrits cause départ en retraite.
✆ 07 82 86 39 61 HR

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. (3503)
✆ 03 86 58 36 05 HR

Chien

71 - Vends chiots gascon saintongeois, non lof, nés le 23/06/26, portée de 6, mère n° 250268712362866, siret n° 49301217300016.
✆ 06 87 10 88 01

Divers

38 - Achat cloches de vaches tous modèles toutes quantités paiement comptant.
✆ 06 26 46 56 11

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08



Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez de l'accès complet au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

Choisissez votre revue spécialisée parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande ☐ Réussir Cultures grandes cultures ☐ Pâtre ☐ Réussir Fruits & Légumes ☐ Réussir Bio numérique
☐ Réussir Lait ☐ Réussir Porc porcs ☐ La Chèvre ☐ Réussir Volailles ☐ Réussir Vigne

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 18/08/2026, l'Associée Unique de la société ADDICT, SASU au capital de 47 000 euros, Siège social : 1 rue Monge, 21200 BEAUNE,RCS DIJON 499 806 362, a décidé de transférer le siège social au 19 Place Fleury 21200 BEAUNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS - La Présidente

AL26023966

MODIFICATION DU CAPITAL

RACINE EQUITY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 141 263 euros
Siège social :
15 Rue Paul Maldant
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
989 466 115 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 31 juillet 2026 que le capital social a été augmenté de 140 263 euros par voie d'apport en nature.
- le capital social a été augmenté de 140 263 euros par voie d'apport en nature.
L'article 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT QUARANTE-ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (141 263 €).
POUR AVIS
Le Président

AL26023968

MODIFICATION DU CAPITAL

CHESAPEAKE EQUITY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 141 263 euros
Siège social :
15 Rue Paul Maldant
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
937 678 464 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date 31 juillet 2026 que le capital social a été augmenté de 140 263 euros par voie d'apport en nature. L'article 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT QUARANTE-ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (141 263 €).
POUR AVIS
Le Président

AL26023969

AVIS DE MODIFICATION

COTTONE CLUB
SCI au capital de 100 €
Siège social : 4 rue du Meix Pichot
21820 LABERGEMENT LES SEURRE
809 453 194 RCS DIJON

Suivant décision de l'associé unique en date du 2 juin 2026, il a été décidé :
- de prendre acte de la fin des fonctions de cogérant de M. David COTTONE suite au jugement de divorce en date du 21 juin 2024, et de ne pas pourvoir à son remplacement, Mme Delphine BERBEY demeurant seule gérante en exercice à compter de cette date.
- de transférer le siège social du 4 rue du Meix Pichot, 21820 LABERGEMENT LES SEURRE au 60 Rue de la République, 21250 SEURRE à compter du 2 juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023973

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CAB COMPAGNIE
SAS au capital de 1.000.000 €
Siège Social : Rue des Ormes 21250 CORBERON
417 690 856 RCS DIJON
Par acte du 27/06/2026, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société comme suit « l'acquisition, la gestion, la détention de tous titres de participations et plus généralement, la prise de participations dans d'autres sociétés ; l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ; l'acquisition, la gestion, la détention de tous biens et droits immobiliers et /ou immobiliers, ainsi que la création, la gestion et la détention de tous droits incorporels.»
Pour Avis.

AL26023980

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHRISTIAN HURE
SARL au capital de 6000 €
Siège social : 3 rue Grange Vadot
71100 CHALON SUR SAONE
451 675 995 RCS CHALON SUR SAONE
Par décision du 30.06.2026, l'associé unique a décidé, à compter de cette date, de transférer le siège au 9 rue Georges Faiveley 21700 Nuits Saint Georges et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société qui est immatriculée au RCS de Chalon-sur-Saône fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon. Le Gérant,Benoît de GERAULT DE LANGALERIE, 23 avenue Victor Hugo 21000 Dijon.

AL26023997

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHEFRAISON
Société civile au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue Legouz-Gerland 21000 DIJON
913 276 515 RCS DIJON
Par décision du 30/06/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social 5 rue Legouz-Gerland, 21000 DIJON au 8 place du Cratère Saint-Georges 21700 Nuits-Saint-Georges à compter du 30/06/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26023998

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BDGDL
SASU au capital de 2417430 €
Siège social : 23 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON
831 138 987 RCS DIJON
Par décision du 30/06/2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 23 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON au 8 place du Cratère Saint-Georges 21700 Nuits-Saint-Georges à compter du 30/06/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26023999

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA JONCHERE
SARL au capital de 162500 €
Siège social : 23, avenue Victor Hugo 21000 DIJON
832 626 873 RCS DIJON
Par décision du 30/06/2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 23 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON au 8 place du Cratère Saint-Georges 21700 Nuits-Saint-Georges à compter du 30/06/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26024000

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MATHIS
SARL au capital de 100 euros
Siège social : 6, Route de Côteaux 21700 BONCOURT LE BOIS
453 161 333 RCS DIJON
Par décision du 30/06/2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social au 40 rue des Tourterelles 21700 Nuits-Saint-Georges à compter du 30/06/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26024001

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SIGNATURE
SAS au capital de 2 000 €
Siège social :
7 Rue Vergnette de la Motte
21200 BEAUNE
882.402.829 RCS DIJON

Le 28 août 2026, l'associée unique a nommé la SARL JBF DEVELOPPEMENT dont le siège est situé 6 Rue de la Chapelle 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE immatriculée sous le numéro 990.154.643 RCS DIJON en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean Paul MARTINHO, démissionnaire.

AL26023974

TRANSFORMATION

DOMAINE DU PUY DE L'OURS
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
15 rue Paul Maldant
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
879 166 270 RCS DIJON

Suivant délibération du 31 juillet 2026, il résulte que :
- la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 31 juillet 2026, sans création d'un être moral nouveau.
Le capital et la durée n'ont pas été modifiés.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL : La société a pour objet :
- l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime,
- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,
- la réalisation de tous travaux et prestations vitivinicoles,l'élevage de vins pour le compte de tiers,
- et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué.
GERANCE : Mr Jean ORSONI, et Mme Juliette ORSONI demeurant ensemble au 15 rue Paul Maldant – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE.
CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal
Mr Jean ORSONI

AL26024017

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision en date du 01/09/2026, l'Associé Unique de la société HMNICOLINS, SAS au capital de 765 000 euros, Siège social : 14 rue aux Grands Journaux 21850 SAINT APOLLINAIRE, RCS DIJON 935 212 431, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de «acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion notamment par location de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs « ; «La réalisation de toutes prestations ou services administratifs,financiers, techniques, commerciaux, direction, ou autres, y compris au profit de sociétés filiales ou apparentées «; « La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. POUR AVIS - Le Président

AL26024016

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE DU PUY DE L'OURS
Exploitation Agricole à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 rue Paul Maldant - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE
879 166 270 RCS DIJON
Par décisions en date du 31 juillet 2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé et constaté une augmentation de capital d'une somme de 1 360 euros, pour le porter de 8 000 euros à 9 360 euros, par la création de 136 parts nouvelles d'1 euro chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence :
Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000,00 €).
Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (9 360,00 €).
Pour avis - La gérance.

AL26024018

// GÉRANCE

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON, Notaire à DIJON (21) 16 avenue Victor Hugo, le 1er septembre 2026, a été cédé un fonds de commerce par la Société 2L2M, SARL, au capital de 5 000,00 €, ayant son siège à LONGVIC (21600), 4 Bis boulevard Eiffel, identifiée au SIREN n°910105675 et immatriculée au RCS de DIJON au profit de a Société R&G, SAS,au capital de 1000 €, dont le siège est à LONGVIC (21600), 4 B boulevard Eiffel, identifiée au SIREN sous le numéro 107598187 et immatriculée au RCS de DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce bar, brasserie, restauration, sandwicherie,vente à emporter, et traiteur, à LONGVIC (21600), 4 bis boulevard Eiffel connu sous le nom commercial BISTROT CHEZ COCOTTE ET MOUSTACHE.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour 50.435,00 € et au matériel pour 59.565,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, le notaire.

AL26024026

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 07/09/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Pommard : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – vigne AOC BOURGOGNE COTE D'OR et POMMARD 1er CRU – Urbanisme : RNU - 2 ha 11 a 63 ca 'LES CHARMOTS' : AE-0077 - 'EN CHAFFAUD' : AN-0073 - 'LES CRENILLES' : AO-0019—0020 - 'LES LORMES' : AP-0008—0021—0034 - 'CROQUAMOT' : AY-0049—0051 - 'LES SORBINS' : AY-0044
Auxey-Duresses : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – Vigne AOC AUXEY-DURESSES – Urbanisme : RNU - 22 a 04 ca 'LES HEPTURES' : AC-0120
Pommard : Libre – Vigne AOC POMMARD 1er CRU – Agriculture biologique – Urbanisme : RNU - 19 a 50 ca 'LES CHANLINS BAS' : BI-0120
Bressey-sur-Tille : Libre – Landes, eaux – Urbanisme : Zone N du PLUi Dijon Métropole - 2 ha 27 a 15 ca 'LE MARAIS' : E-0219 - 'LES CHARMES' : E-0221
Champeau-en-Morvan : Libre – Prés – Urbanisme : Zone N du PLU - 1 ha 05 a 30 ca 'PATURE MARNEE' : C-0070
Nuits-Saint-Georges : Vignes en AOC NSG - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Recherche d'investisseur - Maintien de l'occupant en place 35 a 29 ca 'LES CHARMOIS' : F-1226—1227
Arnay-le-Duc : Libre - Prés - Urbanisme : Zone A du PLU 5 ha 49 a 32 ca 'LE BEUGNON' : ZI-0187
Nod-sur-Seine : parcelles forestières - Urbanisme : RNU 1 ha 56 a 90 ca 'LA RIEPE' : ZC-0011—0012
Griselles : Libre - Pré - Urbanisme : RNU 25 a 13 ca 'CHAMP DU DEPART' : AB-0325
Bissey-la-Côte : Libre - Terres - Urbanisme : RNU 6 ha 00 a 02 ca 'FERME DE BRISE TETE' : ZN-0012
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **28/09/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024038

LEGATIS NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 23 février 2024, Monsieur Daniel Claude MERCIER, en son vivant retraité, né à DIJON (21000) le 4 janvier 1964, demeurant à QUETIGNY (21800) 21 rue Jacques Prévert, célibataire, ayant conclu avec Madame Baya MALKI un pacte civil de solidarité enregistré à la mairie de QUETIGNY le 11 janvier 2021,décédé à QUETIGNY (21800) le 3 juin 2026, a institué pour sa légataire universelle Madame Baya MALKI.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Thomas ROQUEL, Notaire Associé à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, suivant procès-verbal du 24 août 2026, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON. Il résulte de cet acte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me ROQUEL Notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21005, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Me ROQUEL

AL26024036

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPEE

SCI LES ACACIAS RSMFC
SCI au capital de 75 300 €
Siège social :
8 rue de la maladiere
21380 Messigny-et-Vantoux
503 751 877 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2025 ; nommé, à compter du 31/12/2025, liquidateur Mme BILLIER Catherine, demeurant 8 rue de la maladiere 21380 Messigny-et-Vantoux ; fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL26023921

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES ACACIAS RSMFC
SCI au capital de 75300 €
Siège social :
8 rue de la Maladière
21380 Messigny-et-Vantoux
503 751 877 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme BILLIER Catherine, demeurant 8 rue de la Maladière 21380 Messigny-et-Vantoux pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat. Les associés ont constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL26023934

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

DISSOLUTION

Les associés de la SARL CHRISTOPHE VARIOT, au capital de 5 000 € ayant son siège social 2 Bd de la Croix St-Martin 21800 QUETIGNY et immatriculée au RCS DIJON n°504 791 617, réunis en AGE le 31/08/2026, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Ils ont nommé comme liquidatrice Mme Sophie VARIOT, demeurant 15 rue de la Corvée Verte 21110 MAGNY-SUR TILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 Bd de la Croix St-Martin 21800 QUETIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26024020

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL unipersonnelle dénommée HOLDING ST au capital de 1665 000 € située 4 Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON dont l'objet social est l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société, et au bénéfice de tiers, concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes, dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques, le conseil en gestion et le management d'entreprises, dont le gérant est Monsieur Saïd TRIA demeurant 6 Rue de la Sarriotte 21540 SOMBERNON, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL26024023

NIÈVRE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CITYA IMMOBILIER NEVERS
SARL au capital de 10000 euros
Siège social :
67 Rue François Mitterrand
58000 NEVERS
RCS NEVERS: 831 929 161

Par décisions de l'Associée unique en date du 01 juin 2026, Monsieur Patrice MEUNIER, domicilié 67 Rue François Mitterrand, 58000 Nevers a été nommé en qualité de cogérant de la Société, à compter de ce jour, aux côtés de Monsieur Charles COLAS.
Modification faite au RCS de NEVERS.

AL26024021

MODIFICATION DU PRESIDENT

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

SR CONFORT
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 43 route nationale Maltaverne, 58150 TRACY SUR LOIRE 930 458 120 RCS NEVERS
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2026, il résulte que Monsieur Antoine Arnaud SANTOS VALERIO, demeurant 41, rue du 14 Juillet, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE a démissionné de son poste de directeur général et a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Rodolphe RZEGOCZAN, démissionnaire.
Pour avis, le Président

AL26024027

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12 rue Gambetta
ORLEANS - 3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 26/08/2026, enregistré le 31/08/2026 au SPFE de NEVERS, Dossier 2026 00014510 Référence 5804 P01 2026 A 00453, la SARL BECQUET, SARL au capital de 2000 euros dont le siège social est situé 27, rue de la République 58300 DECIZE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 977634 856, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 16/02/2026, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS,dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 21/04/2026, a cédé à la SAS ATELIER DU PAIN, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est 27, rue de la République 58300 DECIZE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 105618 110, son fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie lui appartenant et exploité en son établissement principal sis à DECIZE (58300) 27 rue de la République 58300 DECIZE, avec entrée en jouissance au 07/07/2026, au prix de 35000 €, s'appliquant pour 5 000 € aux éléments incorporels et 30 000 € aux éléments corporels. Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA,
Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL26024032

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE PUBLICATION DE CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire du 29 juillet 2026 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé 3 rue du Mont Savault, références cadastrales AD 194, 210, 211, 213, 214 et 215. Propriétaire connu : LEGER Jean-Christophe, et ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du code général des collectivités territoriales.
Ce procès-verbal peut être consulté en mairie aux horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
Fait à Saint-Benin-d'Azy, le 31 août 2026
Le Maire,

AL26023991

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

JULLY
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000,00 euros
Siège social :
9 avenue Louis Coudant
58340 Cercy-la-Tour
RCS Nevers 523457 612

Le 30.06.2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Ghislaine JULLY, demeurant 9 avenue Louis Coudant - 58340 Cercy-la-Tour, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 9 avenue Louis Coudant - 58340 Cercy-la-Tour. Mention sera faite au RCS de Nevers
Pour avis.

AL26023970

Terres de Bourgogne

Toute l'information agricole et rurale
sur tous vos supports

Retrouvez-nous sur www.agribourgogne.fr

VOTRE JOURNAL HEBDOMADAIRE
• L'actualité locale, professionnelle et rurale
• Les infos techniques par filière
• Les analyses et marchés
• Les petites annonces…

DOSSIERS SPÉCIAUX ET HORS-SÉRIES
• Techniques, machinisme et équipements
• Innovation et nouvelles technologies
• Enseignement et orientation…

NOTRE SITE www.agribourgogne.fr
Toute l'info en continu où que vous soyez sur votre ordinateur, tablette et smartphone

NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE
L'essentiel de l'info chaque semaine dans votre boîte mail
Inscrivez-vous gratuitement

PROCHE DE VOUS, AU CŒUR DE VOS TERRITOIRES
Suivez-nous !

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EDAMM
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 5.000 euros
Siège social : 71, avenue Louis Coudant – 58340 Cercy-la-Tour
Siège de la liquidation : Lieu-dit Les Barbiers 58300 VERNEUIL
RCS Nevers 830 348 595
Le 01.09.2026 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023989

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA VRILLE

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 25, route d'Arquian
58440 LA CELLE SUR LOIRE
491 228 409 RCS NEVERS

Le 31 août 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 juillet 2026.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26023990

DISSOLUTION ANTICIPEE

SAS JUST

Société par action simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social :
Rue des Minotiers – Champ Bailly
Parc d'Activités du val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
832359160 RCS NEVERS

Le 3 septembre 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3 septembre 2026. Romain JUST demeurant SUILLY LA TOUR , 32 rue du grands champ, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à SUILLY LA TOUR , 32 rue du grands champ.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024003

NON DISSOLUTION

SARL BOISVERT IMMOBILIER
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 31, rue de Nièvre
58000 NEVERS
903 752 848 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 05/03/2025 l'Associée Unique a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL26024034

// CONSTITUTION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement le 31/08/2026, il a été constitué, pour 99 ans,une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée EARL SAPINS ROBELINS, dont le siège est à ST BRISSON (58230) – 379 Chemin du Chagny – La Queue de l'étang.
Objet: L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation.
Capital : 7 500,00 €.
Gérance : Mme Sylvette ROBELIN et M. Bryan ROBELIN demeurant àSEMUR-EN-AUXOIS (21140) – 10 Rue du 8 mai 1945.
Cession de parts : l'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales donné par décision collective extraordinaire et ce quelle que soit la qualité de l'acquéreur.
Immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL26023976

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CACHON
SAS au capital de 7622.45 € Siège social : 2 Place de la Liberté 89380 APPOIGNY RCS AUXERRE 391755774 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2026 , il a été décidé de transférer le siège social au 3 Place du Général Leclerc 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT à compter du 31/08/2026 Présidence : M BEAL PASCAL demeurant 5 Route de Migennes 89250 HAUTERIVE. Radiation au RCS de AUXERRE et immatriculation au RCS de SENS.

AL26023978

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 02/07/2026, la liste des porteurs de parts a été actualisé suite aux donations intervenues.
Par ailleurs il a été décidé de porter le minimum de part à quatorze (14); l'article 9 mutation des parts sociales entre vifs a été modifié en conséquence.
Pour avis et mention au RCS d'Auxerre

AL26023995

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JM BEER

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
Zone Industrielle la Grande Corvée
12 Bis Rue de la Grande Corvée
89200 AVALLON
899 844 781 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Consommation sur place de boissons alcoolisées de catégorie 4, bar. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention :
Commerce de détails de bières, vins et spiritueux, épicerie fine, produits du terroir alimentaires et non alimentaires, ventes directes et par internet de tous ces produits. Location de matériels évènementiels
Nouvelle mention :
Commerce de détails de bières, vins et spiritueux, épicerie fine, produits du terroir alimentaires et non alimentaires, ventes directes et par internet de tous ces produits. Location de matériels évènementiels, consommation sur place de boissons alcoolisées de catégorie 4, bar.
POUR AVIS
Le Président

AL26024014

MODIFICATIONS DES STATUTS

Société Civile Immobilière LAVINIA
Immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° : 402 926 752
Capital de 201 232,70 euros
Siège social : 15 Rue Auxerroise, 89 800 Lignorelles
Mise à jour des statuts
Au terme de l'Assemblée générale extra. du 23 août 2026, les associés ont décidé la MAJ des statuts, suite au décès de Mme Annie Gleizes et à la transmission de ses parts à l'Indivision Annie Gleizes, constituées de ses deux enfants, Etienne et Florent Gleizes. La gérance est également modifiée : Mme Habert démissionne, remplacée par les cogérants Etienne Gleizes et Florent Gleizes.
Les statuts mis à jour sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

AL26024035

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN
et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

MODIFICATIONS

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 30 juin 2026, il a été constaté :
1°- la démission de M. Ralph BELVAL, demeurant à LES ORMES (89110) 2 rue du Charron, cidex 810, de ses fonctions de gérant de la société civile immobilière «SCI DOMAINE DE LA MARE» , ayant son siège social à VILLEFARGEAU (89240) 2 rue de Montmercy, immatriculée au RCS AUXERRE, N° SIREN : 453864852, et la désignation de Monsieur Franck POURANTRU, demeurant à ST GEORGES SUR BAULCHE (89000) 54 rue de la Tour, comme nouveau gérant de ladite société.
2°- le transfert du siège social de VILLEFARGEAU (89240) 2 rue de Montmercy à AUXERRE (89000) 14/16 avenue Jean Jaurès.
Pour avis, le notaire.

AL26024043

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, le 30 juillet 2026, enregistré au SPF de l'Yonne, le 10 août 2026, dossier 2026 00023534 référence 8904P01 2026 N 00967,
La société dénommée VINS STEPHANE CHARLOT, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à CORVOL L ORGUEILLEUX (58460), 53 grande rue, a cédé à la société dénommée Caviste Salomé et Rémi, Société par actions simplifiée, au capital de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €), dont le siège social est à PERRIGNY (89000), 5 Bis allée Fontaine. Le fonds de commerce de vente, distribution de produits alimentaires, vins, alcools, boissons, en gros, demi-gros, détail, auprès de professionnels et particuliers, et occasionnellement sur foires et marché, exploité à AUXERRE (89000), 5 Bis allée Fontaine, connu sous le nom de L'Entrepôt du Vin, moyennant le prix de 45.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 16.655,00 € et aux éléments corporels pour 28.345,00 €. Entrée en jouissance à compter du 2 août 2026. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me BERARDO, notaire à MALIGNY, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Me Emilie BERARDO

AL26023986

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société «Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 31 août 2026, enregistré au service de l'enregistrement de l'YONNE, le 2 septembre 2026, sous la référence 8904P01 2026 N1016, a été constatée la cession :
Par Monsieur Daniel François LECLERCQ, artisan coiffeur, demeurant à SAINT-MARTIN-SUR-OREUSE (89260), 10 Rue Fusée, né à SENS (89100), le 10 novembre 1966, célibataire, ayant conclu avec Madame Delphine Antoinette GILLET un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 28 septembre 2020,
Au profit de Madame Tiphaine Sylvie Laurence DAZIN, coiffeuse, demeurant à VOISINES (89260), 10 Impasse des Peupliers, née à JOIGNY (89300), le 21 mai 1998, célibataire, ayant conclu avec Monsieur Maxime Lucien Auguste CYCAK un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 22 mai 2022,
Du fonds de commerce exploité par Monsieur Daniel LECLERCQ, susnommé, à SENS (89100), 7 et 9 Rue du Général Leclerc, lui appartenant, et identifié sous le numéro SIRET 413 195 868.
Moyennant le prix principal, hors marchandises, de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (56 000,00 EUR),
- au matériel pour VINGT-NEUF MILLE EUROS (29 000,00 EUR).
Entrée en jouissance : 31 août 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial sus nommé où domicile a été élu à cet effet.

AL26024007

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VENOUSE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-311 du 03 août 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, porté par la SAS Urba 578 (Groupe URBASOLAR), d'une emprise de 5,4 ha au sol et d'une puissance de 3,491 MWc, sur le territoire de la commune de VENOUSE.
Cette enquête se déroulera en mairie de VENOUSE, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 04 septembre 2026 (9 h) au lundi 05 octobre 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude d'impact environnemental et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale, présentées par la SAS Urba 578 (Groupe URBASOLAR). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL recevra, en personne, au sein de la mairie de VENOUSE, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- vendredi 04 septembre 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 14 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- samedi 19 septembre 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 05 octobre 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-venouse@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, commissaire enquêteur, à la mairie de VENOUSE.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque /Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie de VENOUSE, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Pauline LUQUETTE, Cheffe de projets EnR pour le Groupe URBASOLAR
75, allée Wilhelm ROENTGEN - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
Email : luquette.pauline@urbasolar.com

AL26023771

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 13 octobre 2026 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN PAVILLON d'habitation **à PARON (89100) 46 rue Pierre Larousse**
de 110 m² (surface habitable), comprenant au sous-sol : local chaufferie, réserve,
garage, cave ; au rez-de-jardin : entrée, salon-séjour, 2 chambres, cuisine,
salle de bain, w.-c., terrasse ; au 1er étage : palier de dégagement, 3 chambres
salle d'eau avec w.-c., dressing / pièce annexe.
Avec **Terrasse** à l'arrière, **appentis** et **jardin**.
Le tout cadastré section AV numéro 47 pour une contenance de 10 a 13 ca. **LIBRE**
Formant le lot numéro 54 du lotissement dénommé « LE RU COUVERT »,
MISE A PRIX : 120.000 Euros
A défaut d'enchère avec baisse de mise à prix du quart, puis du tiers, puis de la moitié
Pour consulter le cahier des charges et conditions de vente, s'adresser au Greffe
du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé,
à **Maître Anne-Gaëlle LECOUR**, Avocat à SENS (89), 22 rue des Vieilles Etuves,
à **Maître Jean LAFITTE**, Avocat à PARIS 7ème, 222 boulevard Saint-Germain
Tél. : **06 13 23 69 94** -
Email : **jlafitte@beaumarchais.net**
VISITE sur place le Jeudi 1er octobre 2026 de 11 H 00 à 12 H 00

AL26024013

// DIVERS

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 01/09/2026,
M. Daniel François Emile IMBERT, né à ST BRANCHER (89630) le 12/07/1944, et Mme Lyne Yvonne PRECY, née à AUXERRE (89000) le 06/05/1951, demeurant à AUXERRE (89000) 5 allée du Moulin Bouffaut, mariés à la Mairie d'AUXERRE (89000) le 29/03/1969, initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, puis soumis au régime de la communauté universelle de biens suivant acte reçu par Me Michel LEGAY, notaire à AUXERRE, le 19/11/1998,
Ont , tout en restant soumis audit régime matrimonial :
- supprimé purement et simplement la clause d'attribution de communauté contenue dans ledit acte ;
- adopté, pour l'avenir, en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux, un préciput au profit du survivant d'entre eux portant sur les droits, de quelque nature qu'ils soient, qui assureront le logement de la famille, sur les meubles meublants qui la garniront, sur les véhicules automobiles de toute nature et sur les contrats d'assurance-vie souscrits par l'un des époux ou par adhésion conjointe des époux ;
- stipulé une clause d'absence de récompense pour les contrats d'assurance-vie.
Les oppositions éventuelles doivent être faites dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès du notaire rédacteur de l'acte, à l'adresse mentionnée ci-dessus.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le notaire.

AL26024004

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCPIMB

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
21 RUE DU PAS-TROP
89440 ATHIE
Siège de liquidation :
21 Rue du Pas-Trop
89440 ATHIE
984 872 184 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 Août 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Août 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Isabelle MATHIEU, demeurant 21 Rue du Pas-Trop 89440 ATHIE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 21 Rue du Pas-Trop 89440 ATHIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024009

LEX Conseil Avocats
26 rue Arthur Rimbaud, 37100 Tours
Tél : 02 43 39 12 23

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A.V.P

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation :
2 Route de Rougelot
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
800975518 RCS SENS

Suivant décision du 28/04/2026, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François DROMIGNY de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2025.
Radiation au RCS de SENS.

AL26024010

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE L'ARPENT CARRE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 600 euros
Siège social :
Route de Prégilbert 89270 SERY
Siège de liquidation :
Chemin des Petites Vignes -
Cidex 303B 89270 SERY
442 366 316 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 24 août 2026 au Chemin des Petites Vignes - Cidex 303B 89270 SERY a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Dominique DUBOS, demeurant Rue des Petites Vignes Sidex 303B 89270 SERY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30 juin 2026.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des Activités Economiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26024012

// CONSTITUTION

Crowe

AVIS DE CONSTITUTION

GAEC FAMILLE LAPÔTRE
Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile au capital de 236400 euros
Siège social : 14 route de Sens 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à THORIGNY SUR OREUSE du 1er septembre 2026, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L. 323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes:
-Dénomination: GAEC FAMILLE LAPÔTRE
-Siège: THORIGNY SUR OREUSE (89260), 14 route de Sens
Immatriculation du Groupement au Registre du commerce et des sociétés de Sens
POUR AVIS, La gérance

AL26023983

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/08/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : REY INVEST
Forme : SC
Capital social : 1 000 € avec un capital minimum de 1 000 €
Siège social : 3 rue du Chemin Perdu, 89630 QUARRE LES TOMBES
Objet social : l'acquisition, la propriété, la détention et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; l' administration, l' entretien, la rénovation, la réhabilitation, l'aménagement et la mise en valeur des immeubles sociaux ; la construction, la reconstruction, l' extension et l'aménagement de tous immeubles, directement ou par l' intermédiaire de prestataires ; la location nue, et plus généralement l' exploitation civile des biens immobiliers appartenant à la société ; la conclusion de tous baux, conventions d'occupation et actes nécessaires à la gestion du patrimoine social ; le financement des acquisitions, constructions et travaux par tous emprunts, avances, comptes courants ou concours bancaires ; la constitution, dans l'intérêt de la société et dans le cadre de son objet, de toutes sûretés réelles ou personnelles, notamment hypothèques, privilèges et garanties demandées par les établissements prêteurs ; exceptionnellement, la vente, l'échange ou l'arbitrage d'un ou plusieurs actifs immobiliers sociaux, sous réserve de ne pas transformer la société en entreprise exerçant habituellement une activité commerciale ; et plus généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à condition qu'elles n'en modifient pas le caractère civil.
Gérance : M. Damien REY demeurant 3 rue du Chemin Perdu, 89630 QUARRE LES TOMBES
Mme Berenice REY demeurant 3 rue du Chemin Perdu, 89630 QUARRE LES TOMBES
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL26023987

CREATION DE SAS

Par acte SSP du 03-09-2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : H2A GROUP
Nom commercial : H2A GROUP
Objet social : Toutes activités de Holding active à savoir, toutes prestations de services et de conseils à ses filiales et prise de toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social
Siège social : 26 Avenue du Val de Baulches 89240 VILLEFARGEAU
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Président : Monsieur HAMMADI Aimen, demeurant 26 avenue du Val de Baulches 89240 VILLEFARGEAU
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation RCS AUXERRE

AL26024008



PORTRAIT

// ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

21 Inclure l'agriculture dans un projet de vie

Dans *Terres de Bourgogne*, on parle d'agriculture en permanence comme sujet à part entière. Avec Barbara Marchet, il peut aussi en être question comme d'une partie d'un projet de vie beaucoup plus large. Cette coach accompagne des personnes qui prennent un virage professionnel pour devenir agriculteur, ou qui vont vers ce secteur parce qu'il devient une partie intégrante de leur vie de famille.



Barbara Marchet pratique avec l'agriculture comme avec n'importe quel autre domaine professionnel : elle considère qu'un projet professionnel n'existe pas seul mais qu'il doit s'intégrer dans un projet de vie.

On évoque souvent une déconnexion entre l'agriculture et la vision qu'en ont les urbains. On balance entre une approche naïve ou romantique dans laquelle la vie à la campagne serait parée de toutes les vertus, mais sans pour autant s'y confronter… À l'autre extrême, la population citadine dépeint parfois les agriculteurs comme des empoisonneurs. Dans un cas comme dans l'autre, c'est d'abord la méconnaissance qui déforme la réalité. Barbara Marchet a décidé, quant à elle, d'aborder la question sous un angle différent. Même si elle revendique des racines familiales agricoles et rurales, dans sa Pologne natale, elle reconnaît ne pas maîtriser ce qu'est être agriculteur aujourd'hui, en France. Mais là n'est pas son sujet. Cette coach accompagne des personnes de profils très différents qui, pour des raisons diverses, décident de faire prendre un virage à leur vie. Parfois, celui-ci conduit à l'agriculture. Pas question pour Barbara d'évaluer le projet agricole en lui-même, il y a les services dédiés des Chambres d'agriculture pour cela. L'accompagnement qu'elle prodigue vise plutôt à intégrer cette ambition agricole dans un projet de vie plus large, d'en faire un élément en harmonie avec tout ce qui peut l'entourer : la vie de couple, l'évolution professionnelle, le sens qu'on donne à ce qu'on fait…

« Un univers dans lequel je me sens bien »

Au-delà des techniques de coaching, il est indispensable de s'acculturer à ce qu'est l'agriculture pour porter un accompagnement pertinent. C'est d'ailleurs lors d'une fête agricole que nous avons rencontré Barbara Marchet. Un contexte qui, s'il ne saurait résumer à lui seul ce qu'est l'agriculture, en est une vitrine. *« C'est un univers dans lequel je me sens bien,* confie-t-elle. *Un univers où tout le monde se connaît. Les gens y entretiennent des liens qui sont parfois anciens et ces fêtes agricoles stimulent ma curiosité. »* Intégrer l'agriculture dans un projet de vie global peut se faire de bien des manières. Barbara Marchet a, par exemple, beaucoup accompagné des épouses de viticulteurs ou d'agriculteurs dans l'obtention de leur statut de conjointe collaboratrice. *« Faire un bon coaching,* précise-t-elle, *c'est prendre en compte la gestion des risques liés à l'évolution du parcours ou du statut professionnel, envisager ce qui pourrait mal se passer pour que ça n'arrive pas… On confronte la personne qui a un projet avec elle-même et avec le risque extérieur. »* Pour illustrer cette réalité, Barbara cite l'exemple d'un accompagnement réalisé en 2022. Il s'agissait d'une jeune femme de 28 ans, parisienne, avec des habitudes de vie très urbaines, et qui travaillait dans l'industrie du luxe. Elle a rencontré son conjoint qui, lui, s'apprêtait à reprendre la ferme de ses parents dans l'Oise. Deux univers très éloignés mais qu'il fallait faire coïncider parce que pour la jeune femme, il s'agissait d'un changement de vie radical. *« Je l'ai accompagnée sur ce qu'il fallait mettre en place pour préserver un équilibre de vie. Elle avait besoin, en faisant appel à moi, d'avoir une continuité de pensée, de rendre sa réflexion cohérente par rapport à ce que ce changement de vie impliquait. Il s'agissait aussi de faire émerger le positif de la situation et de prendre en compte la gestion du risque qui doit accompagner cette évolution. Le but est de parvenir à bâtir un plan d'actions pour construire cette nouvelle vie, en accord avec son conjoint. C'est véritablement une gestion d'un projet personnel. Cette évolution doit s'inscrire dans une trajectoire de vie personnelle. »*

Prendre en compte toutes les réalités du changement

Un travail comme celui mené dans cet exemple permet au changement de dépasser l'image d'Épinal d'une vie à la campagne, bucolique ou romantisée, pour bien prendre en compte toutes les réalités qu'implique la vie dans une exploitation agricole. Le projet de vie s'ancre dans la réalité concrète et peut donc s'appuyer sur des fondations solides, ou, au contraire, être abandonné, mais, quel que sera le choix fait, il reposera sur une vision objective et pragmatique des choses, et pas sur une « mythologie » de la vie rurale et agricole. C'est ainsi que Barbara Marchet contribue à rapprocher des univers différents de manière pragmatique. Elle le fait, en indépendante, au sein de sa structure, Socratia Coaching (*), mais aussi au sein d'Aksis, entreprise dijonnaise spécialisée dans les transitions professionnelles.

Berty Robert

()Socratia Coaching : 06 82 04 75 89*

De la communication d'entreprise au maraîchage

À 31 ans, Laura Malachoviez a déjà derrière elle un parcours riche d'expériences professionnelles diversifiées mais il ne faut pas voir là de l'instabilité. Plutôt une vraie quête de sens. C'est dans le cadre d'une reconversion qu'elle a été accompagnée par Barbara Marchet avec l'entreprise Aksis pour France Travail. Titulaire d'un master en communication d'entreprises, la jeune femme a travaillé quelques années dans ce domaine, notamment pour des collectivités, avant de prendre un virage radical. Elle s'est reconvertie dans la charpente de marine et a obtenu un CAP. Dans ce cadre, elle a travaillé quelques années en Espagne avant de revenir en France. C'est là qu'avec son conjoint, déjà titulaire d'un brevet en agriculture, elle décide de se lancer dans le maraîchage. Tous les deux se sont installés en Ardèche où ils louent 9 ha. Laura va entamer, en octobre, sa formation pour obtenir un brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole. Elle n'exclut pas de compléter son projet de maraîchage par un élevage de poules pondeuses. *« Je ne suis pas issue du milieu agricole,* **précise Laura.** *Au-delà de la formation, je vais pouvoir faire des stages chez des agriculteurs et être au fait des normes et des réalités du métier. Le travail avec Barbara a été pour moi d'un très grand soutien lorsque je lui ai parlé de ma volonté de reconversion. Elle a renforcé mon sentiment de légitimité et m'a permis de trouver les bons instruments pour accéder aux formations nécessaires et pour sécuriser, économiquement, ce parcours. »*

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



LOISIRS

// DÉTENTE

21

Le Trafic Bar de retour en Hautes-Côtes de Nuits

Après le succès rencontré par la première édition en 2025, le Trafic Bar est de retour le 3 octobre à Villers-la-Faye, entre Nuits-Saint-Georges et Beaune.

La première édition, en 2025, avait été une réussite : le syndicat viticole des appellations Bourgogne Hautes Côtes de Beaune et Bourgogne Hautes Côtes de Nuits renouvelle donc son partenariat avec le bar éphémère « vinificateur de bons moments », Trafic Bar, pour faire (re)découvrir ses vins à une nouvelle génération de curieux et d'amateurs. Rendez-vous est donné à Villers-la-Faye, entre Nuits-Saint-Georges et Beaune, le samedi 3 octobre de midi à 20 heures. Installé au cœur des vignes, le Trafic Bar proposera des dégustations en toute convivialité. Dans une ambiance festive, vous pourrez échanger avec les vignerons présents. L'évènement sera animé par DJ Set de la Côte, afin de célébrer la fin des vendanges. Vous pourrez également vous restaurer avec Finger Food. Pour cet événement, seuls les vins de l'appellation seront consommés. Chacun apporte son verre et son flacon, de Bourgogne Hautes Côtes de Beaune et de Nuits uniquement, ou découvre les Hautes Côtes au travers des vins proposés par la soixantaine de vignerons partenaires. Les deux AOP régionales des Hautes Côtes de Beaune et de Nuits séduisent de plus en plus par la qualité de leurs vins et leur positionnement prix attractif au sein de l'offre des vins de Bourgogne. Leur secret ? Des terroirs argilo-calcaires d'altitude, implantés entre 320 et 450 mètres, qui livrent des vins frais, élégants et gourmands.

Berty Robert

L'entrée du Trafic Bar est gratuite mais il est obligatoire de s'inscrire avec le lien suivant : https://my.weezevent.com/trafic-bar-x-hautes-cotes-2026



Le Trafic Bar, c'est la vitrine sympathique d'après-vendanges des Hautes-Côte de Beaune et de Nuits.



Maryline en fait tout un potager



Maryline Naudet



Maryline Naudet



Maryline Naudet

Poivrons : septembre, il joue les prolongations !

Au potager, septembre sonne généralement l'heure de la rentrée. Les tomates commencent à fatiguer, les courgettes ont parfois perdu leur enthousiasme et les haricots tirent doucement leur révérence. Mais au milieu de tout ce petit monde qui pense déjà à l'automne, le poivron, lui n'a visiblement pas reçu l'information. Il continue tranquillement sa saison.

Et il aurait tort de s'en priver ! Après un été particulièrement chaud et sec, le poivron a profité de conditions qu'il apprécie, même si la sécheresse lui a parfois compliqué la tâche. Lorsqu'il a suffisamment d'eau au niveau des racines, il peut encore produire et faire grossir ses fruits en cette fin d'été.

Début septembre, il ne faut donc pas ranger trop vite l'arrosoir. Les besoins diminuent avec la baisse progressive des températures, mais un manque d'eau au moment où les fruits grossissent peut stopper leur développement. L'arrosage doit rester régulier, directement au pied, sans transformer pour autant la parcelle en marécage. Le poivron aime avoir les pieds frais, pas les pieds dans l'eau.

C'est également le moment de regarder attentivement les plants. Les fruits déjà bien formés sont prioritaires. Les petites fleurs apparues tardivement auront peut être du mal à produire un poivron arrivé à maturité avant les premiers froids. On peut donc supprimer quelques pousses ou fleurs tardives afin que la plante concentre son énergie sur les fruits déjà présents.

Et justement, parlons couleur. Le poivron vert n'est pas nécessairement une variété différente : il s'agit souvent d'un fruit récolté avant sa pleine maturité. En patientant, il peut se colorer de rouge, de jaune ou d'orange selon la variété. Plus il mûrit, plus sa saveur devient généralement douce et sucrée. Mais il faudra garder un œil sur le thermomètre : lorsque les nuits deviennent fraîches, mieux vaut ne pas jouer les prolongations jusqu'à Noël.

Une récolte régulière encourage aussi la plante à continuer son effort. Alors profitons-en : cueillons les fruits arrivés à maturité, surveillons l'humidité du sol et laissons encore quelques belles journées ensoleillées faire leur travail.

Le poivron n'a peut-être pas envie de faire sa rentrée. Tant mieux ! Au potager, on lui accorde encore quelques semaines de vacances… avant de lui demander de finir dans notre assiette.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 12 et 13 septembre

// Fantastic picnic 2026

Pour prolonger l'été, Bourgogne-Franche-Comté Tourisme lance la 16e édition des Fantastic Picnic. L'événement met à l'honneur des randonnées gourmandes qui combinent balades au cœur de paysages d'exception et étapes de dégustation dédiées aux produits du terroir et aux vins locaux. Parmi les nombreux rendez-vous proposé, il y a le picnic dans l'ambiance de la Bourgogne d'autrefois proposé à Seurre, au Musée de plein air de l'Etang rouge (route de Franche-Comté) et organisé par l'office de tourisme des Rives de Saône. À partir de 10 heures se tiendront des ateliers de fabrication de pain, de beurre ou de moutarde. À midi, vous pourrez picniquer au son de la musique traditionnelle, avant un bal bourguignon à 13 h 30 et d'autres animations jusqu'à 17 h 30. Inscriptions jusqu'au 8 septembre.

Tarifs : de 15 à 25 euros.
Renseignement : 03 80 37 15 70

• Dimanche 13 septembre

// Dijon Vélotour

Le traditionnel Dijon Vélotour, qui va célébrer cette année ses 20 ans, propose de traverser 14 lieux dijonnais, depuis le village départ-arrivée du parc du Château de Pouilly, à partir de 8 heures. Les organisateurs réservent de nombreuses surprises aux participants avec un parcours captivant, traversant des sites décalés et hors du commun.

Pour s'inscrire : velotour.fr Tarifs : de 8,50 euros à 14 euros.

• Samedi 19 septembre

// Grand Show au Muséoparc Alésia

Un grand show spectaculaire est proposé à partir de 18 heures. Le Muséoparc d'Alésia accueillera un spectacle hors normes mêlant percussions, musique et artifices, interprété par la Compagnie des Commandos Percu, qui se produira pour la première fois en Côte-d'Or. Cette compagnie est reconnue comme pionnière d'un art spectaculaire où rythmes puissants, flammes et lumières s'entrelacent. C'est une expérience immersive et intense, au plus près du public, jusqu'à un final grandiose mêlant musique live et effets pyrotechniques, qui est proposée. Un DJ set animera la soirée de 19 heures à 21 heures, avant le lancement du Grand Show. Buvette et restauration sur place.

Entrée gratuite. alesia.com

• 19 et 20 septembre

// Journées du Patrimoine à la Cité des vins de Beaune

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la Cité des vins et climats de Bourgogne de Beaune, propose tout le week-end des tarifs réduits et des animations pour découvrir autrement les vins de Bourgogne, leurs savoir-faire et leur patrimoine. Des visites guidées flash, balade photo, livret-jeux pour les enfants et rencontres avec l'artiste Joyce Delimata viendront compléter le parcours de visite multisensoriel.

citeclimatsvins-bourgogne.com

• Dimanche 20 septembre

// Découvrez le train des Lavières à Is-sur-Tille

Démonstration, voyages et présentation de la locomotive Pétolat de 1931, classé monument historique, à partir de 14 heures sur le site des Lavières.

Renseignements : 03 80 95 36 36

• 26 et 27 septembre

// Livres en Vignes au Clos de Vougeot

Le salon Livres en Vignes se tiendra au château du Clos de Vougeot, sous la présidence de Frédéric Beigbeder. Une centaine d'écrivains sera présente et ils dédicaceront leurs ouvrages. Toutes les nouveautés de la rentrée littéraire seront présentées et vous pourrez participer à la grande dictée oenologique et gastronomique.

livresenvignes.fr

Nièvre

• 13 septembre

// 18e promenade gourmande nivernaise

La 18e édition de la promenade gourmande nivernaise aux écuries du Château de Prye à La Fermeté aura lieu le 13 septembre à partir de 9 h 30, avec un parcours de 12 km en cinq étapes de dégustations. En plus, une exposition photos de Sylvie Augendre et une exposition de véhicules anciens auront lieu aux abords du château.

Inscriptions sur : https://www.lionsclub-neversdoyen.fr/product/promenade-gourmande-nivernaise-2026-au-chateau-de-prye/

• 19 septembre

// Balade découverte du parc du Château de Fertot

Le CAUE de la Nièvre propose, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, un parcours découverte du parc du château de Fertot à Gimouille, dessiné par Paul de Lavenne, compte de Choulot (paysagiste nivernais).

Réservation obligatoire au 03 86 71 66 90

Yonne

• 20 septembre

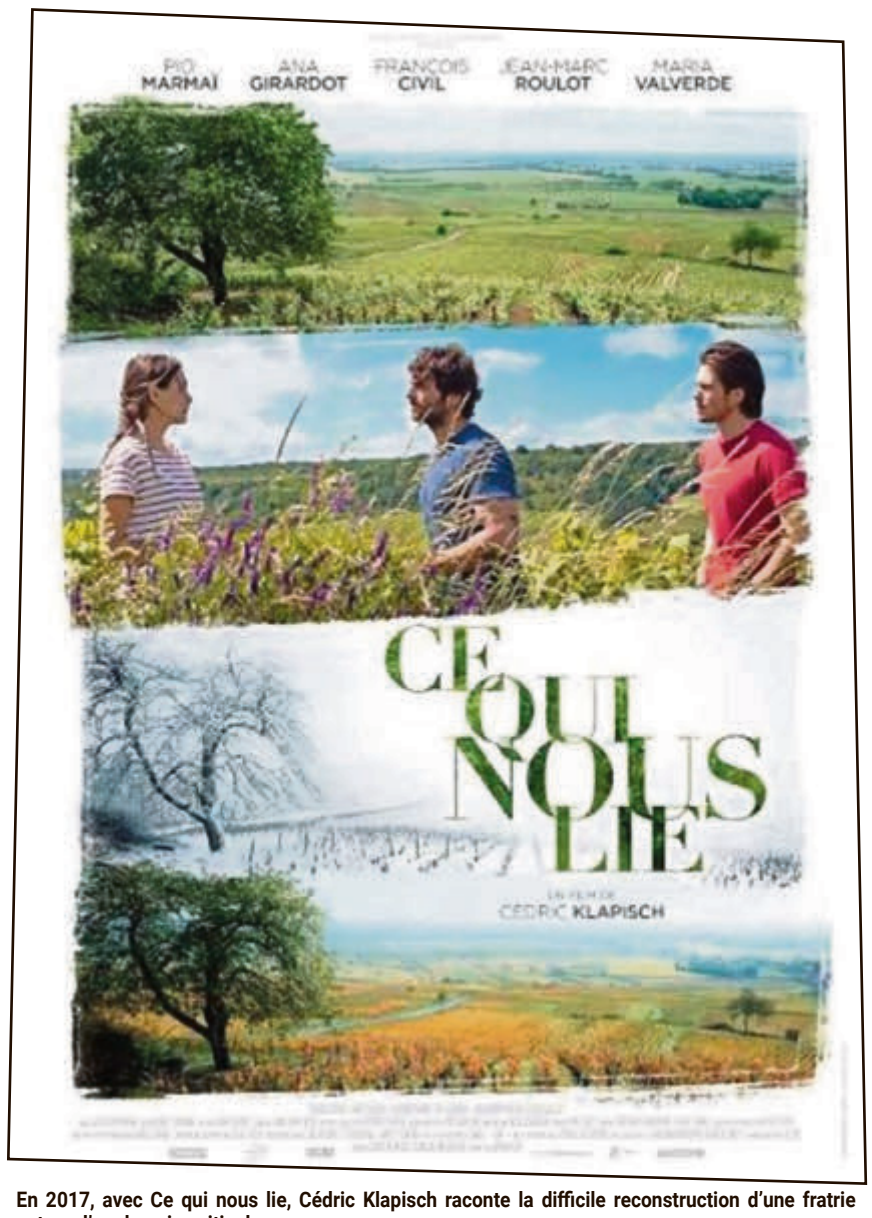
// Grande foire agricole de Ouanne

Pour 2026, la commune de Ouanne organise la 52e édition de sa foire agricole. Organisée par l'association Animation Ouanne Forterre, la foire agricole de Ouanne a souhaité exposer du matériel agricole neuf et ancien et organiser un concours d'animaux d'élevage de bovins et de caprins. Du côté animation, les visiteurs pourront avoir la chance de participer à des spectacles équestres, à un défilé de chars, à des animations artisanales, à des stands de producteurs et également une restauration, sera prévue sur place pour valoriser les produits du terroir.

// CINÉMA

Villes et campagne : je t'aime... moi non plus

Dans le cinéma français la ruralité et la ville paraissent constamment plongées dans un jeu d'attirance-répulsion. Tour à tour, la vie à la campagne y est décrite comme ennuyeuse et rétrograde ou, au contraire, comme une garantie d'authenticité. Une chose est sûre : le thème n'en finit pas d'inspirer…



En 2017, avec Ce qui nous lie, Cédric Klapisch raconte la difficile reconstruction d'une fratrie autour d'un domaine viticole.

Depuis les années 50, le cinéma français a souvent exploré la tension entre ville et campagne, miroir des transformations sociétales : exode rural, modernisation agricole, crises urbaines et aspirations au « retour à la terre ». Le monde rural y est fréquemment dépeint à travers le regard des citadins – tantôt idéalisé comme refuge authentique, tantôt perçu comme arriéré ou menaçant – tandis que la ville apparaît aux yeux des ruraux comme un espace d'opportunités, de perdition ou d'aliénation. À travers des comédies populaires, des drames intimistes ou des films plus réalistes, ces représentations évoluent dans les années d'après-guerre, marquées par la reconstruction, jusqu'à aujourd'hui, où la ruralité est redevenue un sujet sensible face aux crises agricoles, écologiques et sociales. Dans l'immédiat après-guerre, le cinéma capture l'exode rural et la nostalgie d'un monde paysan perçu comme plus pur. *Jeux interdits*, l'un des chefs-d'œuvre de René Clément (1952), en est un archétype. Une petite Parisienne orpheline (Brigitte Fossey) est recueillie par une famille de paysans. Le contraste est saisissant : la ville, associée à la guerre et à la mort (bombardements), opposée à la campagne, espace de jeux innocents et de vie organique, même si elle est traversée de superstitions et de rudesse.

Filon comique

Le film idéalise subtilement la ruralité comme un lieu de résilience et d'enfance préservée, tout en montrant les clivages culturels. La petite citadine apporte une poésie macabre (le célèbre cimetière des animaux) qui perturbe l'ordre rural traditionnel. À mesure que le pays s'urbanise, l'opposition entre la France des villes et la France des champs s'impose comme un filon comique durablement exploité. Dans *La Maison de campagne*, (1969) Jean Girault s'amuse ainsi des déboires d'une famille parisienne bourgeoise à la recherche d'une résidence secondaire et qui finit par découvrir à ses dépens la réalité de la vie rurale. Sous l'œil des réalisateurs des années 60 et 70, le ton se fait volontiers grinçant. Dans *Quelques messieurs trop tranquilles* (1973), Georges Lautner dépeint un village somnolent envahi par des hippies urbains. La campagne y est décrite comme un bastion de traditions (et de machisme comique), face à la contre-culture citadine perçue comme chaotique. Le regard rural sur la ville est celui de la méfiance : Paris et ses modes corrompent la jeunesse. Ces films reflètent une France encore majoritairement rurale dans son imaginaire, où la ville symbolise le progrès technique mais aussi la perte des valeurs communautaires. À mesure que l'urbanisation s'accélère, l'opposition entre ces deux mondes, qui s'éloignent l'un de l'autre dans leur environnement comme dans leurs valeurs, devient un ressort comique fertile.

Fascination du citadin

Le monde rural est parfois caricaturé comme fermé ou grotesque aux yeux des citadins, tandis que la ville incarne le stress et l'hypocrisie pour les ruraux. Le décalage est une source inépuisable de comique de situation. *Le Bonheur est dans le pré* (Étienne Chatiliez, 1995), devenu un film culte, incarne parfaitement ce thème. Un chef d'entreprise (Michel Serrault), harcelé par sa vie urbaine (femme acariâtre, usine, impôts), fuit vers une ferme dans le Gers en usurpant l'identité d'un disparu. La campagne y est idéalisée : convivialité, sensualité terre à terre (foie gras, canards, femmes « authentiques »), joie simple opposée à la bourgeoisie citadine guindée et matérialiste. Le film joue sur la fascination du citadin pour ce « bonheur » rural, tout en moquant gentiment les excès paysans. Il popularise l'idée du retour aux sources comme thérapie existentielle. Depuis le début des années 2000, le cinéma français a également beaucoup exploré les ressorts sociaux de la rencontre de ces deux mondes. *Camping à la ferme* (Jean-Pierre Sinapi, 2005) confronte des jeunes de banlieue (souvent d'origine immigrée) à un village rural profond. La répulsion initiale est réciproque : les ruraux voient dans ces « citadins » du désordre et de l'étrangeté culturelle ; les jeunes perçoivent la campagne comme ennuyeuse et arriérée. Le film évolue vers une réconciliation, soulignant que le contact permet de dépasser les préjugés. La ville y apparaît comme lieu de marginalisation, la campagne comme possible lieu de réinsertion. *Bienvenue au gîte* (Jean-Philippe Blanc, 2003) et d'autres comédies des années 2000 (*Camping*, de Fabien Onteniente) prolongent cette veine : le citadin stressé redécouvre la ruralité comme antidote à l'aliénation moderne.

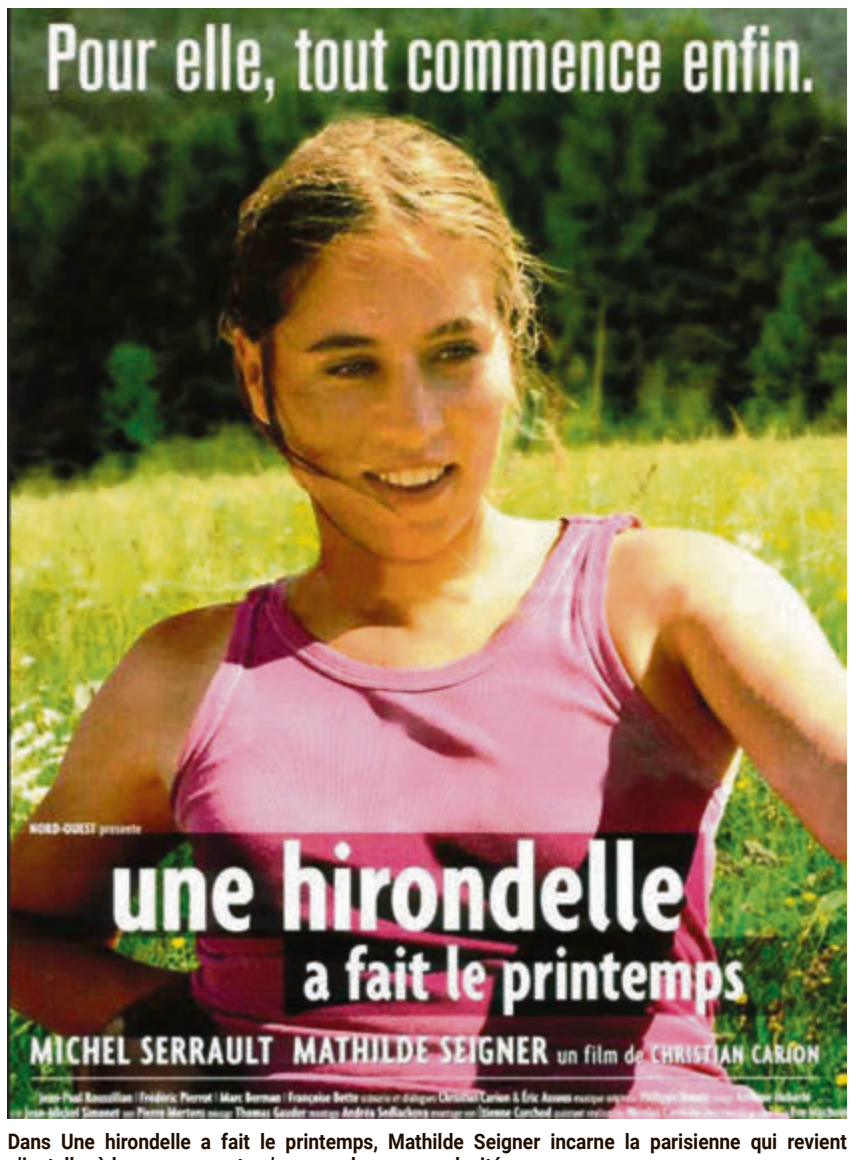
Sagesse contre agitation

À partir des années 2000, le cinéma explore plus intimement le « retour à la terre » comme quête identitaire et familiale. Alors que le lien s'est nettement distendu entre monde urbain et monde rural, la campagne n'est plus seulement un décor comique, mais un espace de reconnexion. *Une hirondelle a fait le printemps* (Christian Carion, 2001) suit une jeune parisienne (Mathilde Seigner) qui reprend une ferme isolée, sous le regard critique de son ancien propriétaire, interprété par Michel Serrault. Le film dépeint les difficultés réelles (isolement, rudesse du travail) tout en célébrant la fascination pour une vie authentique. Le regard rural sur la ville est teinté d'envie et de suspicion : le citadin est vu comme naïf mais porteur d'énergie nouvelle. *Dialogue avec mon jardinier* (Jean Becker, 2007) offre une variation poétique de ces retrouvailles entre les urbains et « leur » campagne. Un artiste parisien (Daniel Auteuil) retrouve sa maison de campagne et dialogue avec son ancien camarade devenu jardinier (Jean-Pierre Darroussin). La ruralité incarne la sagesse simple, le temps long, face à l'agitation urbaine. Le film idéalise une campagne intemporelle, lieu de transmission et de paix intérieure. Dans *Ce qui nous lie* (2017), Cédric Klapisch met en scène le retour d'un fils prodigue dans le domaine viticole familial en Bourgogne. Après la mort du père, les frères et la sœur, dispersés entre ville et monde, renouent les liens. La vigne symbolise l'enracinement face à la mondialisation urbaine.

Voyages initiatiques

La ville apparaît comme espace d'évasion individuelle, la campagne comme lieu de réconciliation collective et de transmission patrimoniale. Dans bon nombre de productions récentes, les passages d'un monde à l'autre, de la ville à la campagne et inversement, font office de voyages initiatiques et presque métaphysiques, permettant de se retrouver soi-même. C'est le cas par exemple dans *La Ritournelle* (2014), une comédie douce-amère de Marc Fitoussi. On y suit les itinéraires croisés de Brigitte, interprétée par Isabelle Huppert, et de son mari Xavier (Jean-Pierre Darroussin), tous deux éleveurs bovins en Normandie. Sur un coup de folie, Brigitte s'échappe temporairement à Paris. La ville y apparaît fascinante mais finalement bien superficielle à l'inverse des réalités rudes mais solides et vraies de l'élevage. Dans cette catégorie de comédies dramatiques, la vigne constitue un terrain naturel de réconciliation, avec soi-même comme avec sa famille. C'est le cas dans *Premiers Crus* (2015) de Jérôme Le Maire, dans lequel un fils, devenu brillant œnologue à Paris, va devoir prouver à son père vigneron qu'il est digne de cultiver un domaine bourguignon transmis de génération en génération dans leur famille. C'est aussi le cas, dans un registre plus humoristique, de *Saint Amour* de Gustave Kervern et Benoît Delépine (2016) où la passion pour la vigne et le vin ressoude les liens d'un père et de son fils.

Actuagri



Dans Une hirondelle a fait le printemps, Mathilde Seigner incarne la parisienne qui revient s'installer à la campagne et qu'on regarde avec perplexité.